

" LES SAINTS "

Saint Yves

(1253 - 1303)

par

CH. DE LA RONCIÈRE

TROISIÈME ÉDITION

Victor Lecoffre

Saint Yves

34928

“ LES SAINTS ”

Collection publiée sous la direction de M. HENRI JOLY.

VOLUMES PARUS :

- Saint Yves, par CH. DE LA RONCIÈRE.
Sainte Odile, par HENRI WELSCHINGER. *Deuxième édition.*
Saint Antoine de Padoue, par M. l'Abbé A. LEPITRE. *Deuxième édition.*
Sainte Gertrude, par GABRIEL LEDOS. *Deuxième édition.*
Saint Jean-Baptiste de la Salle, par A. DELAIRE. *Troisième édition.*
La Vénérable Jeanne d'Arc, par L. PETIT DE JULLEVILLE. *Troisième édition.*
Saint Jean Chrysostome, par AIMÉ PUECH. *Deuxième édition.*
Le Bienheureux Raymond Lulle, par MARIUS ANDRÉ. *Deuxième édition.*
Sainte Geneviève, par M. l'Abbé HENRI LESÈTRE, curé de Saint-Etienne-du-Mont. *Troisième édition.*
Saint Nicolas I^{er}, par JULES ROY. *Troisième édition.*
Saint François de Sales, par AMÉDÉE DE MARGERIE. *Quatrième édition.*
Saint Ambroise, par le DUC DE BROGLIE, de l'Académie française. *Quatrième édition.*
Saint Basile, par PAUL ALLARD. *Troisième édition.*
Sainte Mathilde, par EUGÈNE HALLBERG. *Troisième édition.*
Saint Dominique, par JEAN GUIRAUD. *Troisième édition.*
Saint Henri, par M. l'Abbé HENRI LESÈTRE, curé de Saint-Étienne-du-Mont. *Troisième édition.*
Saint Ignace de Loyola, par HENRI JOLY. *Quatrième édition.*
Saint Étienne, roi de Hongrie, par E. HORN. *Troisième édition.*
Saint Louis, par MARIUS SEPET. *Quatrième édition.*
Saint Jérôme, par le R. P. LARGENT. *Quatrième édition.*
Saint Pierre Fourier, par LÉONCE PINGAUD. *Troisième édition.*
Saint Vincent de Paul, par le PRINCE EMMANUEL DE BROGLIE. *Septième édition.*
La Psychologie des Saints, par HENRI JOLY. *Septième édition.*
Saint Augustin de Canterbury et ses compagnons, par le R. P. BROU (S. J.). *Troisième édition.*
Le Bienheureux Bernardin de Feltre, par E. FLORNOY. *Troisième édition.*
Sainte Clotilde, par G. KURTH. *Sixième édition.*
Saint Augustin, par AD. HATZFELD. *Sixième édition.*

Chaque volume se vend séparément. Broché. 2 fr.
Avec reliure spéciale. . . 3 fr.

45396. — Imprimerie LAHURE, rue de Fleurus, 9, à Paris.

“ LES SAINTS ”

249, 6
YVES

Saint Yves

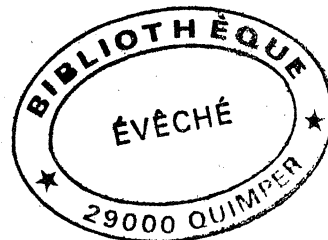
(1253-1303)

par

CH. DE LA RONCIÈRE

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE DE ROME

TROISIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90

1901



PRÉFACE

« Seul, celui qui nombre la multitude des estoilles et impose à chascune leurs noms » peut compter les miracles de saint Yves. « Mais pour ce que très grant inconvéniement et déshonneur seroit, par paresce, soy taire des choses qui appartiennent à la louenge de Nostre Seigneur, nous en réciterons aucuns. »

Si le continuateur de la *Légende Dorée*, quelques années après la mort de saint Yves, pouvait écrire, et à bon droit, ces lignes¹, que dire aujourd'hui du plus grand de nos thaumaturges bretons. Sa vie est une mine inépuisable, où tour à tour ont travaillé l'historien de la Bretagne, des érudits, des prêtres, des religieux, ou même tel de nos jurisconsultes assez universellement réputé pour que deux nations étrangères l'aient

1. Bibliothèque nationale, ms. français 416, fol. 271 publié plus bas en Appendice.

pris comme arbitre. Il ne pouvait y avoir de voix plus autorisée que celle d'Arthur Desjardins pour louer en saint Yves le juge intègre, l'avocat des pauvres, des veuves et des orphelins, comme il n'était pas de savant plus qualifié qu'Arthur de La Borderie pour réunir les *Monuments de l'Histoire*¹ d'un saint Breton et compléter ainsi l'admirable hagiographie écrite par l'avocat Ropartz².

A ces *Monuments*, j'ajouterai humblement ma pierre : et, pour rendre hommage à celui qu'invoquent dans le rugissement de la tempête nos vaillants marins, j'interromprai un instant leur propre histoire. Aux voûtes de la cathédrale de Tréguier, les commissaires enquêteurs du procès de canonisation comptaient déjà vingt-sept navires d'argent et plus de quatre-vingt-dix vais-

1. Les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves* (Saint-Brieuc, 1887, in-4°) comprennent : le testament de saint Yves, le procès et la bulle de canonisation, la notification de cet acte au roi Philippe de Valois, l'office primitif et la messe, enfin les fac-similés de la chasuble et d'un feuillet du bréviaire de saint Yves.

2. Ropartz n'avait connu, en effet, du procès de canonisation, que les dépositions de témoins publiées par les Bollandistes, soit 92 seulement sur 243, les nos 1 à 52, 81 à 110, 125 à 135 (*Histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1843, in-8°).

seaux de cire, qui se balançaient au-dessus du tombeau du saint. Depuis lors, chaque siècle devait apporter en ex-voto de nouveaux trophées et ajouter aux liasses de procédure des procès gagnés les offrandes des marins sauvés du naufrage.

L'expansion du culte de saint Yves, aux heures sombres de notre histoire, durant la guerre de Cent ans, les guerres de religion et la Terreur, a subi des temps d'arrêt, un recul même, lorsqu'on perdait la notion d'une justice miséricordieuse. Mais, par un juste retour des choses d'ici-bas, l'extension du culte ne reprenait que plus vivement sa marche, tant l'image du juge intègre, au milieu des passions déchaînées, paraissait radieuse. Naguère, à l'inauguration du monument élevé par la Bretagne à son glorieux enfant, l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier exprimait le souhait que le culte de saint Yves devînt un culte national..., qu'il le redevînt plutôt, car vous verrez combien l'avocat des pauvres fut jadis honoré par toute la France.

SAINT YVES

CHAPITRE PREMIER

ÉDUCATION

Tréguier était, au moyen âge, un lieu d'asile où les criminels trouvaient un refuge en se plaçant sous la protection de saint Tugdual. De cette juridiction miséricordieuse, le souvenir s'est conservé dans le nom d'une localité proche de la ville, Minihiy, qui signifie en breton Lieu d'asile. Or, près de Minihiy-Tréguier, sur les verts coteaux qui abritent au midi l'antique cité épiscopale, s'élevaient au milieu du ^{xiii}^e siècle deux manoirs, Kermartin et le Quenquis, en français le Plessis¹. Dans l'un, vivait un jeune damoiseau, Hélory de

1. Témoin 1 du procès de canonisation dans les *Monuments originaux*.

Kermartin; dans l'autre, une jeune fille, Azou. Les jeunes gens se plurent : leurs terres se touchaient; bref, l'idylle se doublait d'une affaire de convenances et Hélyor conduisit solennellement à l'autel Azou. Au milieu des nombreux invités réunis dans la cathédrale de Tréguier, s'était glissé un enfant, Jean de Kerhoz, que nous retrouverons tout à l'heure.

Après le mariage, le cortège se dirigea vers Kermartin, lourde bâtisse aménagée comme la plupart des gentilhommières bretonnes, qu'on apercevait encore, il y a moins de quatre-vingts ans, à un mille de Tréguier. Après avoir franchi le seuil de la porte ogivale, on entra à gauche dans la grande salle d'honneur, éclairée par deux larges fenêtres aux croisées de pierre. A droite, se trouvaient deux chambres, l'une au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage, dont les fenêtres étaient garnies extérieurement de fortes grilles de fer¹.

C'est là que de ce mariage naquit, le 17 octo-

1. Chevalier de Fréminville, *Antiquités des Côtes-du-Nord*. — On trouvera une description attachante des campagnes d'alentour dans l'abbé France, *Saint Yves, étude sur sa vie et son temps*. Saint-Brieuc, 1888, in-12, p. 15.

bre 1253, saint Yves, l'avocat des pauvres, le patron de la Bretagne : date mémorable que rappelle l'inscription en lettres d'or placée sur la maisonnette qui a remplacé en 1824 l'antique manoir. L'enfant reçut, au baptême, un nom déjà sanctifié par un évêque de Perse et par un pieux solitaire breton. Une fille, Catherine, l'avait précédé en ce monde et devait lui survivre assez pour rendre témoignage de ses vertus.

Dans les manoirs, venaient de rentrer nombre de gentilshommes qui avaient accompagné leur comte Pierre Mauclerc à la croisade de saint Louis. Parmi eux, la légende se plaît à compter le grand-père paternel d'Yves, le chevalier Trancoët, vieux guerrier qui avait trouvé, sur quelque champ de bataille, l'occasion si rare pour un simple gentilhomme de gagner ses éperons. Bien qu'assez commun déjà, le nom donné à l'enfant semble un indice qu'au foyer paternel on s'intéressait aux nouvelles de Palestine. Le nom d'Yves venait d'être illustré par un dominicain breton assez versé dans la langue arabe pour servir d'ambassadeur près du Soudan¹.

1. *Mémoires de Joinville*, éd. Fr. Michel. Paris, 1859, in-16, p. 134.

Je ne sais si Azou songeait à faire de son fils un croisé quand elle rêvait pour lui la sainteté. A la table de famille, que la naissance de trois autres enfants, un fils et deux filles, était venue égayer, Azou aimait à répéter que son aîné serait un saint, elle en avait eu la révélation en songe¹. Yves prêtait une oreille attentive aux paroles d'une mère qu'il chérissait. Y a-t-il rien de plus touchant que ce propos attribué par la légende² à l'adolescent : « Mets tes pieds sur les miens, disait-il à un de ses condisciples de la grande ville, et tu entendras la voix de ma mère. » La sainteté se présentait à Yves sous les traits austères de l'ascétisme des anachorètes.

Autour du manoir paternel, la campagne était semée d'une foule de chapelles dédiées, pour la plupart, à des solitaires bretons des premiers siècles : « sainte Pompée à Langoat ; saint Gonéry à Plougrescant ; saint Maudez dans l'île de ce nom ; saint Pergat à Pouldouran ; saint Iltute à Troguéry ; saint Vautrom à Trédarzec ; saint Aaron à Pleumeur ; saint Gildas, saint Golven,

1. Témoin 1 du procès de canonisation, dans les *Monuments originaux*.

2. Cf. H. Goly, *Psychologie des saints*, pp. 77 & 80.

saint Éligen ou Hilarion à Penvénan ; sainte Éliboubane, dans une île à l'entrée de la rivière ; saint Sul, saint Trémour et saint L'héviass à Trédarzec ; saint Gouesnou à Plouguil ; saint Guénolé, saint Léonor à Trévoux¹. » Était-ce à ces vieux solitaires qu'Yves songeait plus tard quand il écrivait, à Kermartin, les *Fleurs des saints* ? Je ne sais.

Mais, dès son enfance, son caractère sembla trop pacifique, sa tournure d'esprit trop méditative, pour qu'il fût question, quand Yves fut en âge d'apprendre, de l'orienter vers la carrière des armes, comme il était d'usage de le faire pour l'aîné dans les familles nobles. D'un manoir voisin dont les débris existent encore dans la commune de Pleubihan, fut mandé Jean de Kerhoz, l'enfant qui s'était glissé parmi les invités de la noce : maintenant clerc, il était capable d'entr'ouvrir à autrui « la porte de science par quoy l'on vient à sapience », c'est-à-dire la grammaire². De treize ans à peine plus âgé que son élève, Jean aurait pu s'aider au besoin du *Doctrinal des*

1. Abbé France, *Saint Yves*, p. 20.

2. Définition dans l'*Image du monde*, encyclopédie écrite en 1245.

Enfants d'Alexandre de Villedieu; paru depuis peu d'années, ce manuel de pédagogie jouissait déjà d'une telle vogue qu'un maître d'école du pays trécorois en faisait venir d'Orléans un exemplaire avec gloses interlinéaires, c'est-à-dire avec la partie du maître¹.

Mais, en disciple fidèle, Jean de Kerhoz préférait remonter à la source de sa propre science et, dans ses doutes, recourir au vieux recteur de Pleubihan, de qui il tenait les rudiments du latin et du français.

Un jour vint où le savoir du jeune professeur fut épuisé. Yves avait quatorze ans : ses progrès avaient été tels qu'il eût été cruel d'arrêter là ses études. En 1267, il partit donc pour Paris, mais non pas seul. Jean de Kerhoz l'accompagnait et, de maître devenu disciple, il allait s'asseoir, lui aussi, sur les bottes de paille qui servaient de sièges, durant les cours, aux étudiants. De ces bottes de paille ou de *fouarre*, le souvenir s'est perpétué dans la rue du Fouarre. C'est justement

1. L. Delisle, *Le formulaire de Tréguier et les écoliers bretons des écoles d'Orléans au commencement du XIV^e siècle*, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXIII, p. 40-64.

dans cette rue que nos deux Bretons vinrent habiter¹.

Jusqu'à ces derniers temps, avant le percement des grandes artères que le service de la voirie exécute en ce moment, la rue et le quartier lui-même avaient gardé une allure moyenâgeuse. Au milieu de ruelles sombres et étroites, aux maisons borgnes, au nom suggestif comme la rue Galande, s'enchaînaient et s'enchaînaient encore deux joyaux de l'architecture religieuse de l'époque romane, Saint-Julien-le-Pauvre et Saint-Séverin; celle-ci, achevée dans le style gothique après le séjour d'Yves à Paris, était particulièrement fréquentée des étudiants qui venaient y faire, au moment des examens, la veillée des armes ou chercher, contre les entraînements des passions, un peu de paix. Les écoliers les plus pieux se renfermaient dans l'Hôpital des pauvres Escoliers de Saint-Nicolas, fondé en 1217² et tenu par des chapelains.

Une autre sauvegarde pour cette jeunesse ardente était le groupement des étudiants par nations, sous la direction de sages procureurs.

1. Témoin 10.

2. Félibien, *Histoire de Paris*, t. I, p. 211.

Avec l'instinct communautaire de leur race, bien avant que fussent fondés les collèges de Tréguier et de Cornouailles, les Bretons formaient entre eux une grande famille dont les liens étaient resserrés par les souvenirs de la patrie absente. C'est ainsi qu'Yves partagea sa chambre, la première année, avec Yves Suet de La Roche-Derrien, et qu'il prit place, aux cours, à côté d'Henri Fichet, de Pommerit-Jaudit, et de Raoul Portier, de Lanmeur. Derrière ces figures d'enfants, on devine le profil plus grave de Kerhoz, qui veillait avec la sollicitude d'un frère aîné sur les études et jusque sur le sommeil d'Yves; il couchait dans la même pièce.

Et tous, amis, compatriotes, mentor, s'associaient dans une commune admiration pour la piété et le zèle du jeune Hélyor. On racontait qu'il dédaignait les douceurs du lit pour se coucher par terre, sur la paille; à table, il mettait de côté la portion de viande qu'on lui servait, afin de la donner aux pauvres¹. Et non moins studieux que charitable, il réussissait si bien dans l'étude des arts libéraux qu'il fut prié d'argumenter plusieurs

1. Témoins 1, 10, 12.

fois devant ses camarades¹. Après s'être acquitté à son honneur des périlleuses épreuves de la dialectique, il aborda la théologie que professait magistralement saint Bonaventure, le docteur séraphique.

De la rue du Fouarre, il émigra vers le Clos-Bruneau où se donnait l'enseignement des Décrétales et vint habiter rue Jean-de-Beauvais, proche de l'hôtel des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem². Au bout d'un séjour de dix années à Paris, Yves ne jugea pas encore son éducation terminée. « Peut-être aussi, et cela paraît très probable, l'humble saint n'était-il pas encore bien sûr de sa voie. Toujours est-il qu'ils prirent ensemble, Jean de Kerhoz et lui, la résolution d'interrompre l'étude de la théologie pour s'adonner entièrement à la jurisprudence. Jean de Kerhoz avait un attrait particulier pour cette science dont la récente découverte des *Institutes* et la publication, récente aussi, de la collection des *Décrétales* avaient ravivé le goût. » Il poursuivit son doctorat en droit³.

1. Témoin 10.

2. Témoin 12.

3. Ropartz, p. 19.

La grammaire, la logique et la rhétorique, que nous devons apprendre dans le premier âge, traitent des mots et ne parlent guère à la raison, déclarait gravement un jurisconsulte contemporain¹. Mais quand on a passé quatorze ans, il faut aborder les sciences où l'on raisonne, c'est-à-dire le droit. — Yves ne suivit pas à la lettre ce programme d'études, puisqu'il ne s'adonna sérieusement aux études juridiques qu'à vingt-quatre ans. En 1277, il s'achemina, toujours suivi de son fidèle mentor, vers l'Université d'Orléans à laquelle les papes avaient réservé le monopole de l'enseignement du droit canonique. Il y retrouva deux compatriotes, l'un de Pleubihan, Yvon de Tregordel, l'autre de Tréguier, Guillaume Pierre.

« Nous logions dans la même chambre, rue Malhetz, déclarait plus tard ce dernier; pendant deux ans nous suivîmes les mêmes cours. Loin d'imiter nos camarades, souvent en goguette, Yves s'abstenait de viandes et de vin : il jeûnait le samedi, entendait la messe, assistait aux sermons, disait ses matines et les Heures de Notre Dame. Jamais je ne l'ai vu se quereller, ni blas-

1. Fabri.

phémer ou proférer des paroles malsonnantes. Il fut toujours chaste et pur¹. »

Nous pouvons pénétrer plus avant dans cette intimité touchante des pauvres étudiants trécorois, où la bourse comme le logis était en commun. La correspondance de quelques-uns d'entre eux, qui fréquentaient le *Gymnasium Aurelianense* peu de temps après Yves, se trouve dans un Formulaire de lettres où les noms propres sont discrètement supprimés, sauf une fois. A un orphelin qui demande à mains jointes, en pleurant, la charité pour continuer ses études, un élève ès arts mécaniques, le futur médecin Fraval, envoie sa petite bourse scellée et, dedans, cent sous de bon aloi. « Et vous, mon généreux seigneur, écrit un autre à un jeune écuyer, pouvez-vous me prêter sur hypothèque cent sous, je voudrais aller étudier à l'Université d'Orléans. — Cent sous et davantage : je te souhaite de te retrouver facilement dans le labyrinthe d'Aristote². »

De ce labyrinthe, Yves était sorti, je l'ai dit, pour entrer dans les arcanes du droit, des *Décrétales* pontificales et des *Institutes* de Justinien, qui

1. Témoins 18 et 46.

2. L. Delisle, *Le Formulaire de Tréguier*

constituaient en majeure partie le droit canonique et le droit civil. Guillaume de Blaye enseignait les *Décrétales*, Guillaume de La Chapelle, qui revêtit plus tard la pourpre romaine, expliquait les *Institutes*. Et leurs cours étaient si attachants qu'Yves, passionné pour ces études, en perdait le sommeil¹.

1. Latin 1148, fol. 32. — Témoin 14.

CHAPITRE II

L'OFFICIAL

(1280)

A vingt-sept ans, Yves Hélory entra dans la magistrature ecclésiastique. L'archidiacre de Rennes, Maurice, lui confiait en 1280 l'officialité de sa circonscription, c'est-à-dire la connaissance des affaires litigieuses de l'archidiaconé.

Il était besoin, pour un official, d'un savoir immense, à une époque où les juridictions ecclésiastiques connaissaient, en dehors des cas d'hérésie et autres, d'une foule d'actions purement civiles, procès entre clerc et laïque, mariages, testaments, contrats sous serment. Aussi notre jeune jurisconsulte trouva-t-il facilement l'occasion de prouver sa science approfondie du droit. La bibliothèque d'un official¹ comprenait deux

1. René de Lespinasse, *Bibliothèque d'un official de Nevers en 1382*. Nevers, 1898, in-8°.

sortes d'ouvrages juridiques : en droit civil, le *Corpus juris*, le *liber feudorum* et les brocards du célèbre professeur Azon; en droit canon, le *Décret* de Gratien, les *Décrétales*, avec les commentaires du pape Innocent IV et du cardinal Lemoine, les *Sommes* de Raymond de Penafort et de Geoffroi de Trani, enfin le traité du franciscain Jean de Galles sur les *Sentences* de Pierre Lombard. C'est à des livres de cette sorte qu'Yves faisait allusion en léguant par testament sa bibliothèque à la chapelle de Kermartin. Nous savons positivement qu'il possédait le *Décret* de Gratien avec index et commentaires puisque ces gros volumes lui servaient parfois d'oreiller. Il aimait à coucher tout habillé au milieu de ses livres en ôtant seulement ses souliers¹.

Les émoluments attachés à la fonction d'official permirent à Yves d'étendre ses largesses. Il donnait aux pauvres le tiers de ses droits de chancellerie² et les traitait, aux grandes fêtes, à table

1. Témoins 14, 24.

2. Les droits de sceau, à la Cour de l'official de Tréguier, étaient de 1 denier par livre, environ 1 pour 100 (Paul Fournier, *Les officialités au moyen âge*, Paris, 1880, in-8°, p. 27).

ouverte, lorsque l'archidiacre n'était pas à la maison.

Au plantureux festin servi des mains de l'official, chacun d'eux mangeait, buvait deux verres, puis faisait place à d'autres affamés. Yves se contentait pour lui de pain bis et de légumes qu'arrosait l'eau claire de la fontaine de Garmoyr.

Il avait recueilli deux orphelins auxquels il céda son beau lit de parade et qu'il défrayait de tout, ce qui lui coûtait un denier par jour, non compris les salaires de leurs maîtres : l'un d'eux, Derien Guimar, se fit dominicain; l'autre, Olivier Floc'h, gardien des reliques de l'église de Tréguier, veillait, chose touchante, sur les restes mortels de son bienfaiteur au moment de l'enquête de canonisation¹.

Un chroniqueur breton² prétend qu'Yves fut vite fatigué de l'esprit rennais, « brigueux, litigieux et plein de subtiles tromperies, abitué à toutes déceptions et nouvelles cautelles de plaidoyeries ». L'évêque Marbode, au XI^e siècle, ne rendait pas meilleur témoignage à ses diocésains.

1. Témoin 24.

2. Alain Bouchart, *Chroniques de Bretagne*, éd. 1514, fol. 146.

Mais, quand bien même ce portrait peu flatteur¹ aurait quelque chose de vrai, et je ne le crois pas, quand bien même Yves eût été las d'une magistrature stérile, il ne faudrait pas attribuer à cette cause accidentelle la crise morale à laquelle l'official était en proie².

Un poète célèbre du temps, brillant, adulé, mais vite dégoûté d'une popularité frivole, s'était fait moine à Froidmont. Voilà des clercs qui étudient à Paris les arts libéraux, à Orléans le droit, à Tolède la magie, à Salerne la médecine : Mais où va-t-on étudier la règle de la vie ? s'était dit Hélinand. On cherche partout la science, nulle part la vertu ; et qu'est-ce que la science sans la vertu ? — Après Hélinand, écoutez Yves, au moment où il s'épanche dans le sein d'un ami, et vous verrez qu'il cherchait, lui aussi, une règle de vie : « J'allai au couvent des Frères Mineurs

1. Cf. les vers cités par Ropartz, p. 29, n. 3.

2. Une autre légende, rapportée par un bréviaire manuscrit du diocèse de Tréguier, est tout aussi peu fondée. D'après cette légende, l'archidiacre aurait été mécontent d'Yves, qui, n'ayant en vue que le bien spirituel de ses justiciables, aurait laissé périlcliter les droits de sceau. Là aurait été la cause du renvoi d'Yves (A. de la Borderie, *Monuments originaux*, p. ix). L'archidiacre, au contraire, quitta en pleurant son official (*Ibidem*, p. 449).

de Rennes entendre expliquer le quatrième livre des *Sentences* et la sainte Écriture. Alors, sous l'influence des divines paroles, je me pris à mépriser le monde et à désirer ardemment les biens célestes. Longtemps encore, je sentis au dedans de moi une grande lutte entre la raison et les sens : ce combat devait durer huit années¹. »

Yves n'était pas encore entré dans les Ordres. Or, de son propre aveu, il s'attachait particulièrement à approfondir le quatrième livre des *Sentences* de Pierre Lombard, qui traitait des sacrements. Dans cette compilation claire et commode où toutes les questions théologiques avaient trouvé place, où l'ensemble des décisions des Pères de l'Église était classé d'une manière rationnelle, il put voir de quelle auréole on nimait le célibat ecclésiastique.

Cependant, il n'avait pas encore reçu l'onction sacerdotale, quand plusieurs de ses compatriotes, de passage à Rennes, se trouvèrent être les

1. Témoin 29. — Yves put lire aussi un traité qui décrivait avec une onction et une simplicité de cœur admirables les devoirs et les périls de chaque condition sociale, je veux dire la *Somme le Roi* que Frère Lorens venait de dédier en 1279 au roi Philippe le Hardi.

témoins de ses macérations. L'archidiacre avait invité à dîner le sire Guillaume de Tournemine, de Tréguier, et l'écuyer Alain de la Roche Huon. Par manière de passe-temps, les familiers de la maison menèrent l'écuyer à la chambre d'Yves en disant : « Vous allez voir où couche Maître Yves, l'official, qui est de votre région. » Et, ouvrant le lit, l'écuyer aperçut des copeaux de bois, avec une poignée de paille, que recouvraient des lambeaux de toile de chanvre¹.

On conçoit, dans ces conditions, que l'évêque de Tréguier se hâta de faire valoir ses droits et de revendiquer pour son diocèse les talents d'un homme si accompli. Il avait du reste une raison particulière de s'intéresser à la famille de Kermartin. De temps immémorial, est-il dit dans un aveu de la seigneurie de Kermartin, le chef de la famille était tenu d'assister à l'entrée de chaque nouvel évêque de Tréguier. Avec trois autres gentilshommes bien montés, il allait au-devant du prélat, et, mettant pied à terre pour lui rendre hommage, il soulevait, avec ses compagnons, la chaire épiscopale dont il soutenait le « post » et

1. Témoin 17.

portait ainsi le chef du diocèse jusqu'à la cathédrale¹.

Rappelé par Mgr Alain de Bruc, Yves partit donc avec son domestique, un Trécorois du nom d'Hamon Leber. Tous les deux cheminaient à pied, parfois de nuit, car les journées étaient chaudes. C'était au mois d'août 1284. Ils arrivèrent au clair de lune à un affluent du Trieu, le Leff, probablement auprès de cette vieille église romane qu'on appelle le temple de Lanleff. La rivière, débordée, avait creusé de profondes ravines des deux côtés du pont, qu'il paraissait impossible d'atteindre. « Nous allons nous noyer, murmurait en claquant des dents le domestique. — Eh bien, nous périrons ensemble, répondit en riant son maître, à moins que nous passions tous deux avec l'aide de Dieu. » Et, prenant Hamon par la main, il passait à pied sec. — M. Yves avait fait le signe de la croix sur les eaux, déclarait près d'un demi-siècle plus tard Hamon Leber, dont le sens avait été trop troublé par la peur et dont la mémoire était trop vénérable pour qu'on

1. Aveu de 1609 reproduisant des aveux antérieurs (Archives de la Villerabel : A. de la Villerabel, *Légende merveilleuse*, p. 45).

ne croie pas à un peu d'exagération de sa part : l'eau s'était écartée des ravines pour nous laisser passer et, aussitôt après, l'inondation avait repris son cours avec violence¹.

L'évêque de Tréguier, Alain de Bruc, en conférant à Yves l'officialité du diocèse, y ajouta un bénéfice ecclésiastique qui comportait la prêtrise; il le nomma recteur de Trédrez. Ce ne fut pas sans une certaine résistance qu'Yves Hélori eût le sacerdoce², tant ce caractère sacré lui inspirait de respect et de crainte. Quand il se qualifiait plus tard, dans son testament, de « prêtre indigne, le plus vil des serviteurs du Christ », ce n'était pas pour lui une vaine formule phraséologique, mais le cri de tout son être prosterné devant Dieu.

« Avant qu'il vestit les vestemens de prestre, le chief enclin, la face couverte de son chaperon, les mains jointes, en dévotz souspirs et gémissemens, se mettoit à genoulz en oroison devant ou

1. Témoin 90. — Sur la simple mention d'un *Maître Yves, avocat*, dans le compte des baillis de France en 1285 (*Historiens de France*, t. XXII, p. 642), un historien de l'Ordre des avocats, Fournel, a prétendu qu'Yves avait brillé avec éclat au barreau de Paris!

2. *Monuments*, p. 452.

de costé l'autel. En célébrant sa messe, souven-tefois lui découroient lermes moult plantureuses. Sa messe accomplie, derechief, il faisoit par semblable manière prolixo oroison¹. »

Prêtre, Yves mit au service de la justice le pouvoir spirituel que lui donnait son caractère sacerdotal.

Pour ramener la concorde entre les plaideurs, il avait recours à une douce persuasion ou à la prière et parvenait, deux fois sur trois, à terminer les procès par un arrangement². Un de ses anciens condisciples, Raoul Portier, avait depuis fort longtemps une discussion d'intérêt avec son beau-père, Geoffroi Delisle, de Plougasnou. « Laissez-moi régler tout à l'amiable, leur disait Yves; pour l'amour de Dieu, faites la paix. — Nous l'attendons seulement de la justice », répliqua Geoffroi. Yves était, à ce moment, dans la cathédrale de Tréguier : « Je vais célébrer la messe du Saint-Esprit, et je prierai Dieu qu'il ramène entre vous l'union ». A peine avait-il achevé le Saint Sacrifice que les deux parties venaient lui

1. *Légende Dorée*, ms. franç. 416, fol. 271, v°.

2. Témoin 2.

dire : « Monsieur, faites du procès ce qu'il vous plaira ». La paix était faite¹.

Plein de mansuétude quand on lui causait quelque tort, quand on lui volait du blé, par exemple, Yves refusait de fulminer des sentences contre les voleurs : laissez faire à Dieu, disait-il, moi, je suis plus riche qu'eux². Il ne sortait de cette douce réserve qu'en présence d'un plaideur de mauvaise foi pour le forcer, par de saintes mais énergiques paroles, à se réconcilier avec son adversaire³.

A Tréguier, Yves trouvait des fonctions autrement compliquées et des attributions beaucoup plus étendues qu'à Rennes.

Aux termes de l'accord conclu en 1267 avec le duc de Bretagne, l'évêque de Tréguier, et par suite son official, avait une juridiction immédiate sur les vassaux du chapitre ; le duc ne reprenait son droit de régle que pendant la vacance du siège épiscopal. De plus, Tréguier était un lieu d'asile consacré par saint Tugdual, un *minihi*, comme on disait en Bretagne : l'immunité de cet

1. Témoins 12 et 13.

2. Témoin 22.

3. Témoin 32.

asile inviolable, d'abord limitée à la ville même et à une année, s'étendant peu à peu à un rayon de quatre lieues ou de douze milles, attirait une multitude de criminels, d'assassins et de voleurs¹.

Au milieu de ces justiciables, « Yves accomplissait moult loyaument son dit office en nettoiant le pays de mauvaises gens, en secourant aux opprimés, en rendant à chacun son droit sans nulle acception de personne, en abrégant les plaidoiries et en mettant paix et concorde entre les parties adverses »². Est-il plus bel éloge d'un magistrat ! Dans une affaire de mariage, comme l'une des parties avait interjeté appel devant la juridiction métropolitaine de Tours, Yves vint lui-même soutenir et justifier la sentence qu'il avait rendue. Ce voyage lui donna l'occasion de prononcer une plaidoirie célèbre.

1. Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 1005, et t. II, col. 1228.

2. *Légende Dorée*, ms. franç. 416, fol. 272.

CHAPITRE III

L'AVOCAT DES PAUVRES

L'hôtesse, chez qui il descendait habituellement, pleurait à chaudes larmes dans l'expectative d'une ruine imminente. Deux galants déguisés en marchands lui avaient confié une mallette de cuir fermée à clef et fort pesante, avec défense de la rendre à l'un d'entre eux que l'autre ne fût présent. A une semaine de là, l'hôtesse était sur le seuil de la porte quand les deux compères vinrent à passer. L'un, retournant sur ses pas, réclama son dépôt sous prétexte d'un paiement urgent. Le soir, au souper, l'autre s'enquit de son compagnon. « Je ne l'ai pas vu depuis que je lui ai baillé la boîte. — Ha ! s'écria-t-il, je suis détruit et pauvre à jamais : la boîte contenait douze cents pièces d'or et plusieurs cédules de conséquence. » Il

assigna la maîtresse d'hôtel devant le lieutenant du bailli de Tours : l'affaire devait être jugée le lendemain du jour où l'official breton descendit à l'hôtel. « Faites venir votre avocat que je lui parle », dit Yves à la malheureuse.

S'étant mis au courant du procès, Yves, le lendemain, se présentait au tribunal; la cause appelée, il demanda la comparution de la partie adverse. A ce moment-là, les débats semblaient clos : il ne restait plus qu'à prononcer la sentence. « Seigneur juge, déclara soudain Yves, nous avons un fait nouveau à vous soumettre : il est péremptoire; grâce à Dieu, la défenderesse, depuis le dernier appointment, a retrouvé la boîte. Elle l'exhibera dès qu'il sera ordonné par justice. — Eh bien! exhibez-la maintenant, requit l'avocat du demandeur : sinon, il ne sera pas fait état de ce nouveau fait pour empêcher le prononcé de l'arrêt. — Seigneur juge, répliqua l'official de Tréguier, le fait positif allégué par la partie adverse n'est-il pas que l'hôtesse ne devait point remettre la boîte à l'un d'eux si l'autre n'était présent? Que le demandeur fasse donc venir son compagnon, et la défenderesse s'exécutera. » Ses conclusions

furent admises et la comparution du second marchand ordonnée.

A cet incident inattendu, le demandeur pâlit affreusement, un tremblement convulsif trahit davantage encore son trouble. Pris de soupçon, le magistrat le fit jeter en prison : une enquête aussitôt ouverte apprit qu'on avait affaire à un pipeur qui avait déposé chez l'hôtesse une caisse pleine de clous. Trois jours après, son cadavre se balançait au gibet de Tours¹.

Cette plaidoirie célèbre d'Yves était citée par les meilleurs avocats du XVII^e siècle comme un chef-d'œuvre de finesse et d'habileté au service du bon droit. Car la charité achève et complète la justice. Avant que l'Ordonnance de 1327 eût défendu à quiconque de plaider, s'il n'était inscrit au tableau de l'Ordre, une seule restriction était apportée par les lois civiles à la profession d'avocat. Les prêtres ne plaidaient que pour eux-mêmes, pour leurs parents et pour les malheureux², dont la défense devait être à

1. Le *Miroir historial* ou *Rosier des guerres*, livre II, cité par Alain Bouchart dans ses *Chroniques de Bretagne*. Les manuscrits du *Miroir historial*, à la Bibliothèque nationale, ne contiennent pas, je dois l'avouer, cet épisode.

2. Guillaume Durand, *Speculum judiciaire* ou *Miroir du*

défaut confiée d'office à un avocat laïc : ainsi l'avait décidé saint Louis en la miséricordieuse justice de ses *Établissements*. Sans attendre d'en être requis, et c'était là son grand mérite, Yves prenait en main la cause des affligés de ce monde. Veuves, orphelins et indigents formaient sa clientèle. Plus d'une fois, il alla les trouver le premier, en disant : « Je vais vous aider pour l'amour de Dieu ». Et il se consacrait de tout son cœur et de ses deniers à faire triompher le bon droit devant quelque juridiction que ce fût¹.

Il y avait alors tant de cours judiciaires, tant de juges et si peu d'avocats que, par une sage précaution, le concile provincial de Nantes, en 1264, avait interdit aux abbés, aux archidiacres et aux doyens de traduire personne devant leur tribunal dans les localités où l'on ne pouvait trouver de jurisconsultes².

Sans doute, dans un pays où la parole et la générosité ont toujours été en honneur, ne manquait-on point d'hommes prêts à s'impro-

droit, composé en 1275, liv. I, part. 4, chap. 1. — *Établissements de saint Louis*, liv. II, chap. 14.

1. Témoins 3 et 35.

2. Labbe, *Concilia*, t. II, 830.

viser les défenseurs d'autrui. Mais c'était justement là un écueil que signalait certain concile de 1281. « A peine ont-ils entendu le commentaire d'un livre de droit, disait ce concile, les avocats s'arrogent la mission de plaider dans les causes ecclésiastiques; et parce qu'ils ignorent la substance du droit, ils se livrent à de détestables fraudes qui embarrassent la procédure. » Aussi des conciles de 1278, 1280 ne les admettaient-ils à prêter serment et à plaider qu'après trois ans d'études juridiques et de pratique des affaires¹.

C'était fort judicieux, car l'avocat était l'auxiliaire du magistrat, comme nous l'apprend un style de procédure de la Cour la plus voisine de Tréguier, celle de Saint-Brieuc. L'avocat surveillait la rédaction que dressaient, d'après des notes prises à l'audience, les notaires de la cause; puis il communiquait au juge, avec documents à l'appui, l'ensemble des procès-verbaux, le *processus*, avant le prononcé de la sentence²; l'exemple même d'Yves montrera que la procédure était la même à Tréguier.

1. P. Fournier, *Les Officialités au moyen âge*, p. 33.

2. Bibliothèque nationale, ms. latin 1458, fol. 153.

En donnant aux plaideurs de telles garanties, en adoptant comme base de la procédure la preuve écrite au lieu de la preuve orale, l'Église assurait à ses tribunaux une clientèle plus nombreuse, au détriment des Cours laïques. Il en résulta des conflits de juridiction extrêmement fréquents. Nous verrons ailleurs qu'Yves faillit être la victime de l'un d'eux, en se mettant en lutte contre l'autorité royale.

La procédure, aussi subtile, mais plus compliquée encore que de nos jours, — on peut s'en rendre compte en lisant le manuel du temps, l'*Ordre judiciaire* de Tancrède, — était empreinte d'astuce et de violence. Comme les assignations devaient être remises « parlant à personne », certains gentilshommes, par exemple, ne laissaient pas approcher de leurs ponts-levis les huissiers du monastère de Redon¹; d'autres cernaient, en 1234, l'évêque de Tréguier dans sa propre cathédrale, parce qu'il les avait excommuniés².

On juge par là de l'énergie qu'Yves devait

1. Bulle d'Alexandre IV, 1255 (*Registres d'Alexandre IV*, éd. B. de la Roncière, de Loye et Coulon, t. I, p. 24).

2. *Registres de Grégoire IX*, éd. Auvray, t. I, p. 1074.

déployer pour soutenir ses malheureux clients, quand il défendait leur cause indistinctement contre toutes les puissances du temps, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie. Rien ne l'arrêtait, ni la qualité de la partie adverse, ni les relations d'amitié qu'il pouvait avoir avec elle. Un gentilhomme de la paroisse de Trédrez, Richard Le Roux ou Le Brouz, était venu le supplier de venir à son secours. Le pauvre hère, presque dénué de tout, ne pouvait se défendre contre l'abbé de Notre-Dame du Relec qui empiétait sur son maigre patrimoine. « Vous me jurez que votre cause est juste, dit le recteur. — Je le jure. » Renseignements pris, Yves reconnut que c'était vrai : il se chargea dès lors du procès et le gagna¹.

Il dînait parfois à la table d'Olivier Charruel, gentilhomme de Plémur, ce qui ne l'empêcha pas de prendre en main, contre son hôte, la cause d'un pauvre diable, et d'entamer contre lui un long procès; il finit par amener les deux parties à une transaction et termina tout à l'amiable². A un usurier, il arrachait la propriété

1. Témoins 30, 21.

2. Témoin 33.

d'un courtil dont l'infâme voulait dépouiller une veuve Lenevez, de Pommerit. Contre un bourgeois de Tréguier, il soutenait la cause d'un mendiant : chose étrange, le fils de ce bourgeois, Yves Hatoicy, loin d'en garder rancune, déposait au procès de canonisation que le mendiant avait raison¹.

Mais rarement on rendait cette justice à Yves. Comme il défendait une malheureuse vieille de Tréguier, Alice Hamon, à la barre du trésorier Guillaume de Tournemine, l'avocat de l'adversaire l'abreuva d'injures : « Ne m'insultez donc pas, observa l'avocat des pauvres, vous ne ferez pas que ma cause ne soit la bonne². » Une de ses paroissiennes avait été séduite par un jeune viveur qui lui avait fait des promesses de mariage et ne voulait plus les tenir. Yves s'interposa : impassible sous la bordée d'injures du jeune homme, il se contentait de saluer d'un sourire au passage les épithètes de « truand » et de « coquin », sans se départir de son calme ; mais il ne fléchissait pas. Comme sa cliente n'avait pas de quoi payer les frais du procès, il alla prier les

1. Témoins 3, 37.

2. Témoin 35.

notaires d'en dresser les pièces par charité¹.

Ainsi faisait-il un noble usage des dons de la parole dont la nature l'avait doué. A l'examen tout récent de son crâne, le D^r Guermonprez remarquait que la région temporo-sphénoïdale gauche était plus volumineuse que la région droite : bien que l'enveloppe crânienne ne laisse pas présumer absolument du développement des lobes cérébraux, on sait que c'est précisément dans ces circonvolutions frontales, que sont localisés les organes fonctionnels du langage et des facultés psychiques supérieures.

L'avocat des pauvres devait faire école. Quelques années à peine après sa mort, et devant cette même officialité de Tréguier qu'Yves avait illustrée de ses vertus, un chevalier, aussi éloquent que brave, s'honorait en mettant au service d'un clerc son talent oratoire, pour empêcher le malheureux d'être injustement déshérité².

Enfin, dans la Coutume de Bretagne, rédigée l'année même du procès de canonisation, on sent passer comme un souffle de miséricorde pour les déshérités de ce monde. Ne croyez donc pas un

1. Témoins 34 et 19.

2. Formulaire de Tréguier, nouv. acq. lat. 426, fol. 2 v^o.

mot de certain vilain jeu d'esprit qu'on lit partout, jusque dans les églises : ne l'a-t-on pas découvert sur les murs du porche de Saint-Hervé en Loudéac, sous une couche de badigeon¹ :

« Sanctus Yvo erat Brito,
Advocatus et non latro²,
Res miranda populo. »

D'une authenticité liturgique très contestable, cette séquence était d'une popularité si grande, qu'un avocat du xvii^e siècle a jugé nécessaire de justifier « un ordre aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la justice, aussi nécessaire que la vertu », comme disait D'Aguesseau de l'ordre des avocats. Mais aussi pourquoi les épi-grammes des basochiens eux-mêmes pleuvaient-ils si dru sur le malheureux barreau ? « Comment ! vous êtes avocat ? disait saint Pierre, le porte-clefs du Paradis, entrez donc, nous n'en avons point encore³. »

1. De la Villerabel, *Légende merveilleuse*, p. 53, note.

2. « Saint Yves était breton, avocat et non larron, à l'ébahissement des populations. »

3. Cf. Ropartz, p. 73, note.

CHAPITRE IV

PRÉDICATIONS ET ASCÉTISME

(1290)

Tandis qu'Yves était official à Rennes, il n'était bruit que des miracles opérés dans le diocèse de Coutances, tout voisin, par l'intercession du bienheureux Thomas Hélie de Biville († 1257). Ancien directeur des écoles de Cherbourg, Thomas Hélie avait jeté ses brillants habits de couleur pour revêtir la bure et ceindre le cilice. Ordonné prêtre après quatre années d'études théologiques à Paris, il avait préludé aux dures pratiques de l'ascétisme par les pèlerinages de Rome et de Saint-Jacques de Compostelle. Trois fois par semaine et des carêmes entiers, il jeûnait au pain et à l'eau, trompant par la prière ou l'étude une faim jamais assouvie.

La nuit, il s'enfermait dans l'église pour réci-

ter l'office des morts, les psaumes de la pénitence, les petits psaumes, quinze graduels avec les litanies : son clerc allait se coucher sur un lit de camp au bas de l'église, pendant qu'il se donnait la discipline dans le chœur : les passants attardés, qui traversaient le cimetière, entendaient ses sanglots entremêlés de flagellations. L'aube le trouvait debout pour les matines. Thomas Hélie avait encore la force, aux jours de fête, de prêcher dans trois ou quatre églises : à Noël, on l'entendait successivement à Biville, à Vauville, à Sainte-Croix et dans une autre chapelle. « Voilà le bon homme ! voilà l'homme de Dieu ! » s'écriait la multitude en voyant apparaître l'ascète en haillons, qui prêchait par la parole et l'exemple le mépris du monde.

Cependant l'évêque de Coutances l'avait doucement réprimandé en disant : « Il n'est pas décent pour un serviteur de Dieu d'être sale. » Et Thomas, jusque-là hirsute, obéissant à l'ordre du pasteur, ne se fit plus remarquer par ses haillons¹. Tel fut, dans la voie de l'ascétisme, le précurseur d'Yves, je dirai même son modèle,

1. *Recueil des historiens de la France*, t. XXIII, p. 558.

tant fut identique leur évolution et le caractère de leur ascétisme.

Pour Yves, la crise finale eut lieu, il le confessait lui-même, neuf ans après l'enseignement des Franciscains de Rennes, en 1290. « Au cours de la neuvième année, la raison domina. C'est alors que je commençai mes prédications, sans quitter toutefois mes bons habits¹ » : son beau costume bleu d'official, de seize sols tournois l'aune, spécifiait une ordonnance somptuaire², était un présent que lui faisait l'évêque aux diverses saisons de l'année. Par-dessus la longue cotte serrée au poignet, large aux aisselles, flottait un surcot à manches larges, mais courtes : une housse fendue comme la dalmatique, un chaperon à capuchon analogue au camail, et des bottines molles complétaient l'habillement...

Je me trompe. L'official dissimulait une dernière pièce de son vêtement. En cette année 1290, un jour d'hiver, comme il revenait de Lanvollon à Tréguier, par une pluie torrentielle, Yves était entré dans une chaumière pour se sécher : un brusque mouvement qu'il fit en dépouillant sa

1. Témoin 29.

2. 1294 (*Ordonnances*, t. I, p. 542).

housse entr'ouvrit sa cotte et laissa entrevoir à son compagnon de route, Hamon Leber, un cilice en crins. Pauvre saint homme ! il ne savait pas que rien n'échappe à la curiosité en éveil d'un domestique¹.

Ce voyage à Lanvollon se rattache à la tournée de missions qu'il avait entreprise à travers la basse Bretagne. A pied, bien que l'évêque lui eût envoyé un cheval, à jeun, bien qu'on se disputât l'honneur de l'héberger, il allait de village en village prêchant la parole de Dieu. Le même jour, on l'entendit à Trédrez et à Saint-Michel-en-Grève, à Tréguier, à Trédarzac et à Plémur ; quand il partait de Kermartin, il parlait dans la journée à La Roche-Derrien, à Ploezal et à Plouec. Plus tard, durant les visites pastorales de M^{gr} Geoffroy de Tournemine, il prêchait en route, en français et en breton, il prêchait dans le cimetière de Tréguier, après l'avoir fait dans la cathédrale. Un Vendredi saint, comme il prêchait la Passion à Pleubihan, on se murmurait dans la foule que c'était son septième sermon de la journée : en descendant de la chaire, il tomba

1. Témoins 51 et 30.

épuisé dans les bras de son vieux condisciple Yves de Trégoezel. Son ascendant était irrésistible. « A peine se pouvoient les gens départir de son parler et de sa compagnie. » On le suivait de paroisse en paroisse pour l'entendre encore.

Pour un auditeur qu'attirait tout autre orateur, prêtre ou évêque, Yves en avait trente. Un jour de pardon, à Locuzer, l'émeute gronda parmi la foule énorme assemblée pour la fête locale, parce qu'il cédait par déférence à des religieux dominicains la chaire sacrée¹. Tandis qu'il parlait du Christ, les larmes lui sillonnaient le visage, l'émotion gagnait l'assistance et les vieux pécheurs endurcis se mettaient à sangloter². Ou bien il émaillait son récit de quelques traits édifiants à la portée de tous, appropriés à la condition de chacun, des humbles laboureurs comme des bourgeois cossus.

A Kermartin, dans son manoir, il composait les *Fleurs des saints*, comme saint François les *Fioretti*. François d'Assise et ses disciples, déjà très nombreux, avaient marqué sur lui leur forte empreinte. « Entrez dans leur ordre, disait-il à

1. Témoin 28.

2. Témoins 2, 5, 8, 17, 30, 31, 35.

un pénitent qui lui demandait conseil : c'est là que vous sauverez le plus sûrement votre âme. » Depuis que les cours de théologie du P. Raoul avaient bouleversé ses idées, il recherchait la société des Franciscains, notamment au couvent de Guingamp, fondé l'année avant qu'il devint officiel de l'évêque. Il y couchait sur la dure : puis il emmenait parfois chez lui l'un des religieux. C'est ainsi que le P. Guimar Morel, son ami intime pendant vingt ans, alla se guérir à Kermartin d'une blessure à la jambe¹.

Admirateur et ami des Franciscains, aussi dédaigneux des biens de ce monde et comme eux missionnaire, Yves leur appartenait-il plus étroitement encore ? Peu de temps avant sa mort, rapportent les Actes du couvent de Guingamp, il prit l'habit du tiers ordre au couvent ; en mémoire de cet événement, le chapitre général des Franciscains tenu à Lyon en 1351, inscrivit sa fête au 27 octobre. La tradition est donc des plus respectables. Mais il est malheureux que le procès de canonisation ne fasse aucune allusion à l'entrée d'Yves dans le tiers ordre : pour donner une idée

1. Témoins 14, 19, 25, 29.

de certaines parties de son costume, des chaussures par exemple, les témoins s'accordent tous à les comparer aux lourds souliers à courroies des Dominicains et des Cisterciens, et non aux sandales franciscaines. Yves avait bien une ceinture¹ : mais était-ce la corde à nœuds de la livrée séraphique² ? De cette livrée, certain costume de bure que nous allons lui voir, ne différait guère, pas plus que son habitude de jeûner trois jours de la semaine ne différait du régime franciscain. Mais dans une *Vie de saint Antoine de Padoue*, composée par un Franciscain, évêque de Tréguier, Frère Rigaud, quelques années après la mort d'Yves, on s'étonne de ne voir aucune allusion à un saint dont l'image était présente à la mémoire de tous et qui avait si pleinement réalisé l'idéal franciscain, le lys mystique décrit par saint Antoine.

Que l'official fût ou non du tiers ordre, l'important est qu'il avait été attiré et charmé par la douce figure du *poverello*. Dans la petite église

1. Témoin 16.

2. Dans sa *Nouvelle Vie de saint Yves de Bretagne*, le P. Norbert énumère les nombreux auteurs qui ont accordé à saint Yves la qualité de tertiaire franciscain. A. de La Borderie n'en était pas, tout au contraire.

de la Portioncule, François d'Assise avait soudain tressailli en entendant ce passage de saint Mathieu : « Partout sur votre chemin, prêchez et dites : Le royaume des cieux est proche. Ne prenez ni or, ni argent, ni monnaie dans vos ceintures, ni sac, ni deux tuniques, ni souliers, ni bâton : que l'ouvrier gagne sa nourriture. » Jetant une partie de ses vêtements, François, les reins ceints d'une corde, avait accompli à la lettre l'Évangile. Yves n'en avait encore mis à exécution que la première partie par la prédication. Il allait s'acquitter du reste.

... Un jour, en 1291, on vit sortir précipitamment de l'Hôtel-Dieu de Tréguier un homme à peine vêtu, qui courait pieds nus vers le Minihy en se couvrant la tête d'un pan de sa housse. Intrigués, les témoins de cette scène entrèrent à l'hôpital et apprirent que l'official venait de donner à un pauvre paralytique son chaperon, à un autre la fourrure de son surcot, le surcot à un troisième et ses bottines à un aveugle. Par cet acte sublime de renoncement, s'achevait le noviciat commencé dix ans auparavant à Rennes.

1. Témoins 29, 9, 11, 16, 22.

« La pure raison était totalement maîtresse, disait Yves : je donnai donc mes bons habits pour l'amour de Dieu et je pris un grossier vêtement. » Vêtu, comme les paysans pauvres, d'une étoffe de bure qui valait bien deux sous l'aune, et, comme les Cisterciens ou les Dominicains, de gros souliers à courroies, il se macérait la chair d'une rude chemise d'étoupes. Rencontrait-il sur la route un malheureux perclus de froid ? Vite, il se dépouillait de sa soutane pour l'envelopper, et, regagnant en courant sa demeure, il envoyait chercher à Tréguier de quoi faire une soutane, car il n'en avait pas de rechange.

Comme le tailleur apportait le vêtement neuf, Yves aperçut un pauvre de Louannec : « Essaie la soutane avec le chaperon, pour que je voie, sur toi, si elle va bien... Mais oui, elle te va bien ; garde-la donc et va, avec la bénédiction de Dieu, gagner ton pain¹. »

1. Témoins 22, 32.



CHAPITRE V

L'ASILE DE KERMARTIN

(1292)

Il fit si bien qu'un jour, ayant distribué tous ses vêtements aux mendiants qui avaient envahi le manoir de Kermartin, il dut envelopper sa nudité de la mauvaise courtepointe de son lit¹. Et quel lit ! une litière de paille dans une chambre du premier étage.

Au rez-de-chaussée, une tribu de nomades, un soir de l'année 1292, avait établi son campement². Son chef, Rivallon le Jongleur, originaire de Pri-siac, au diocèse de Vannes, las d'errer à travers la Bretagne en débitant ses chansons, s'alita malade et mourut. Panthoada, la veuve, et quatre orphelins, Amicie, La Jolie, — *an Quoant* en bre-

1. Témoin 36.

2. Témoins 40, 41, 43.

ton, — Geoffroy et un autre fils, restèrent à la charge d'Yves qu'ils entourèrent jusqu'à sa mort de soins dévoués. L'année précédente, un pauvre infirme, dont le charitable official avait payé les frais d'école, Yves Auspice, avait encore été recueilli à Kermartin, où il venait rejoindre Geoffroy Jubiter et Olivier Floe'h, les pupilles amenés de Trédrez et de Rennes¹.

Ainsi se peuplait la solitude du manoir paternel dont Yves, par droit d'aînesse, venait d'hériter. Les vieux parents étaient morts; les frères et sœurs étaient mariés, les plus jeunes sœurs à Yves Conan et Rivallon Traquin, bourgeois de Tréguier, Catherine à un nommé Yves Alain, quelque marchand sans doute de La Roche-Derrien, qui se retira, fortune faite, dans la paroisse d'Hengoat².

Yves, ayant ainsi constitué sa maison, songea aux invités. « Venez chez moi, disait-il aux malheureux rencontrés en route, nous partagerons les biens que Dieu m'a donnés. » Et les mendiants s'acheminaient en file vers le manoir. Aux uns, il donnait l'aumône, il retenait les autres à dîner,

1. Témoins 20, 30, 38.

2. Témoins 126, 127.

leur lavait les mains, s'asseyait à table au milieu d'eux et mettait à la place d'honneur les plus difformes ou les plus misérables. Du pain bis, des légumes, parfois un potage composaient le menu; un verre d'eau circulait à la ronde, puis les convives recevaient assez de pain pour achever la journée. « Il ne nous restera rien pour manger, pleurait un des petits clercs, Jubiter, qui revenait de faire une autre distribution aux mendiants de Tréguier. — Rassure-toi, répondait le saint homme; tu en auras toujours assez. »

De fait, les provisions étaient toujours épuisées. Quand il n'y avait plus de pain, Yves donnait à chaque pauvre une écuellée de farine ou même son blé, en épis, presque en herbe. « Ce n'est pas sage. Vous gagneriez à le conserver quelque temps, observait Alain du Carbond, un de ses paroissiens. — Qui sait si je serai alors vivant? » Au bout de l'année, le bon recteur rencontrant Alain, lui demandait : « Combien avez-vous gagné sur votre blé? — Un cinquième. — Moi, j'espère bien davantage. »

Et quand le blé n'était pas mûr? « Je n'ai plus

1. Témoins 32, 10, 30, 44.

rien, répondait Yves à la foule des quémandeurs qu'il assiégeaient plus d'un mois avant la moisson. Mais allez à mon verger et voyez si les fèves sont bonnes : si elles vous plaisent, prenez-en à votre guise. Vous êtes de loin ? Eh bien, apportez ici les gousses pour les cuire. Vous autres, gens de la ville, emportez votre provision chez vous. » Quatre jours après, il ne restait plus de fèves. Les mendiants du voisinage s'étaient abattus par bandes sur le verger... et la famine durait toujours. C'était la cinquième année que le recteur était dans la paroisse, c'est-à-dire en 1297.

Yves n'a plus qu'un cheval de charrue pour labourer ses terres. Il se rend chez son beau-frère Traquin à Tréguier : « Achetez mon cheval, je vous prie. — Pour en donner le prix aux pauvres, n'est-ce pas ? C'est de la folie. » Yves insiste tant qu'il gagne sa cause. Sur les cinquante sous du prix de vente, il charge sa sœur d'acheter pour dix sous de pain, qu'il se hâte de distribuer aux affamés¹. Quand il n'a plus rien, il engage son capuchon chez le boulanger pour pouvoir donner encore. Une visite inopinée le tire

un moment d'embarras en lui procurant des ressources. Le patron d'une grande nef normande vient à Kermartin avec une délégation de l'équipage se recommander aux prières d'Yves, dont la sainteté inspire à ses hommes la plus grande confiance : en offrande, il dépose huit sols de monnaie bretonne. Séance tenante, Yves envoie acheter du pain qu'il distribue en présence des matelots. Et comme la charité fait des miracles, entre ses mains, un pain de deux deniers se multiplie de façon à sustenter vingt-quatre pauvres. Déjà, à Trédrez, un bahut rempli de blé pour ses aumônes, que son vicaire et un autre de ses gens avaient trouvé presque vide, la serrure enlevée, était plein l'instant d'après, quand Yves retourna avec eux : « Ne soyez pas en peine, avait-il dit, il y aura assez de blé si Dieu y pourvoit¹. »

Ce malheureux vicaire fut tourné en ridicule dans les légendes populaires qui couraient sur les libéralités d'Yves. Un jour que le recteur avait quelques convives à Trédrez, des pauvres se présentèrent à la porte du presbytère. « Prenez garde, geignait le vicaire, vous n'allez plus avoir

1. Témoins 14, 32, 43, 153.

1. Témoins 30, 37, 142, 149.

de pain : il leur donnera tout : pour moi, il y a deux jours que je n'en ai mangé. » Yves trancha la difficulté en coupant le pain par moitié ; le vicaire, qui mit sa part de côté, ne la trouva plus quelques moments après. A peine avait-il quitté en grommelant la salle, qu'une sorte de naine déposait sur la table trois gâteaux, puis, sans qu'on y prît garde et sans qu'on eût vu la porte s'entr'ouvrir, la naine disparut¹.

Pour célébrer la bonté d'Yves, le merveilleux prenait les plus gracieuses fictions, les plus touchants symboles. « Tu donnes dans les délices, disait Yves à son serviteur Hamon Tolleflam, qui rapportait du pain blanc : tu n'as donc pas trouvé à Louannec de gros pain ? — Je n'ai trouvé qu'un pain de son, mais il ne vaut rien pour alimenter l'homme. — Va le chercher et emporte celui-ci. » Comme le recteur se mettait à table au milieu des pauvres, un petit oiseau se posa sur son épaule ; blanc comme la neige du col et du ventre, d'un vert éclatant d'émeraude au plumage du dos, il était d'une espèce inconnue. Yves le prit dans la main, et, après l'avoir examiné, dit : « Va-t'en, au

1. Témoin 153.

nom de Dieu. » Les assistants demeurèrent convaincus que c'était un messager divin¹.

Voilà quelle était la réponse de l'imagination à la raison, à cette raison qui grondait à chaque libéralité d'Yves : c'est de la folie. Mais si l'une rabaisait la charité au rang de prodigalités folles, l'autre la festonnait, l'habillait de légendes. En réalité, la charité est plus simple. Écoutez Yves : « Si vous avez quelques misérables dans votre voisinage, envoyez-les-moi ; je les vêtirai². » Il venait d'acheter, ce jour-là, au marché de La Roche-Derrien, qui se tenait déjà le vendredi, des pièces de bure pour ses loqueteux. Une autre fois, en hiver, ses clients habituels arrivèrent grelottants de froid : « Je n'ai pas de bois à vous donner ; mais allez dans tel champ, vous y trouverez des ajoncs : prenez-en selon vos besoins, pas davantage, afin d'en laisser pour autrui. »

Pour les infirmes, les paralytiques, les vieillards, les malades, il avait fondé à Kermartin un asile de nuit, chauffé l'hiver. Un soir, un de ses anciens condisciples, Henri Fichet, compta dix-neuf hospitalisés. Yves, aidé de son clerc, s'em-

1. Témoin 20.

2. Témoin 10.

pressait près d'eux, les plaçait près du feu, faisait leur lit, les aidait à se coucher, tandis que la bonne Panthoda raccommodeait leurs haillons. « Tu as de bons souliers, disait-il à l'un d'eux, pèlerin qui se rendait à Saint-Jacques de Compostelle ou aux Sept-Saints de Bretagne. — Oui, monsieur, mais ils ont besoin d'être graissés. » Il n'avait pas achevé qu'Yves, malgré toutes les protestations, se mettait, brosse en main, en besogne¹.

Une nuit, un pauvre, arrivé très tard, n'osa frapper à la porte de l'asile et se coucha sur le seuil. Yves l'aperçut en sortant de bon matin. Il en fut tellement navré qu'il revêtit le mendiant de ses habits et passa la nuit suivante dehors, à la place du malheureux.

Un lépreux vint à trépasser à Kermartin. Son cadavre défiguré répandait une odeur si fétide, que personne, de tout le jour, n'osait approcher de peur d'avoir à le laver et à le porter au cimetière. Yves, en compagnie du frère Olivier Porquoyt, franciscain du couvent de Guingamp, se mit humblement à étancher les plaies et à coudre un suaire; sans craindre de se conta-

1. Témoins 10, 19, 32.

miner, il coupait le fil avec les dents. Puis, tous deux, chargeant le défunt sur leurs épaules, allèrent l'ensevelir¹.

Rien ne rebutait Yves, et pourtant!... un jour qu'Yves Suet dînait à Kermartin, un pauvre en haillons, hideux, repoussant à voir, se présenta. Une fournée entière de pain avait été distribuée dans la matinée; il ne restait plus un morceau à donner. Le bon recteur fait asseoir le mendiant en face de lui et, sans le moindre dégoût, partage avec lui son écuelle, où tous deux mangent en même temps. Après quelques cuillerées, le pauvre se lève, se dirige vers la porte, et, au moment de franchir le seuil, dit en breton : « Adieu, le Seigneur soit avec vous. » Et un être radieux de beauté apparaît à sa place dans une clarté éblouissante : l'apparition évanouie, Yves, qui en a été seul témoin, fond en larmes et ne veut plus manger sur la même table : « C'était un messenger du Seigneur qui nous a visités, disait-il, je le sais bien maintenant². » Ainsi parlaient les disciples d'Emmaüs.

Comme les disciples du Christ, Yves, dans les

1. Témoin 29.

2. Témoin 3.

chaumières et dans l'asile, prêchait la résignation, le mépris des honneurs éphémères et des richesses de ce monde, l'amour et la crainte de Dieu¹.

« Tel qui n'a pas deux pains à lui, est en réalité plus à l'aise que le possesseur de cent muids de froment. Il se contente du salaire quotidien, sans se tourmenter comme le riche pour amasser davantage. Une maille lui suffit; il sait que, le lendemain, il en pourra gagner une autre et qu'il aura justement de quoi manger. Il ne craint pas le mal avant que le mal n'arrive; il pourvoit au présent, il en jouit. Quand la maladie surviendra, à l'Hôtel-Dieu, il sera mieux traité que chez lui. Il sentira la mort approcher sans la craindre; plus tôt il aura cessé de vivre, plus tôt sera-t-il en paradis, où Dieu l'attend pour le payer richement des privations souffertes. »

Voilà quelles consolations l'auteur d'un ouvrage aussi léger que le *Roman de la Rose* savait, au temps d'Yves, tirer de son cœur; voilà quelles consolations, sous le toit de Kermartin, berçaient le sommeil de la misère. Le matin, Yves disait pour ses infirmes la messe : la chapelle

1. Témoins 31, 37.

était toute proche : il l'avait construite en 1293, avec l'approbation et le concours de l'évêque, à l'extrémité des « rabines » du manoir.

A la fréquentation des miséreux, il avait gagné d'apprendre ce qu'est le cilice du pauvre : ce fut pour l'official un raffinement nouveau dans la mortification, en même temps qu'un avant-goût de la mort, que de voir courir sur lui la vermine. « Laissez-la sur le cadavre », disait-il à l'abbé de Bégar qui voulait l'en soulager. Elle foisonnait tellement que la bonne Panthoada, personne peu délicate pourtant, lavait la chemise et la soutane de son hôte avec un sentiment de malaise. Yves n'avait que cette grosse chemise d'étoupes et cette soutane de bure; il les séchait lui-même, c'est-à-dire qu'il les mettait tout humides sur son corps et se couchait avec. Quand un long usage avait adouci et rendu suave au toucher son linge, Yves le donnait aux pauvres¹.

1. Témoins 19, 20, 44, 11 et 16.

CHAPITRE VI

LE RECTEUR

Au milieu des paisibles pêcheurs de Trédrez, les débuts de son ministère paroissial avaient été faciles : et sa vie s'écoulait, heureuse, méditative, dans un site enchanteur : « Le vent de mer ne semble avoir aucune prise sur ce nid de verdure, où des sources abondantes entretiennent une éternelle fraîcheur. La mer est cependant tout près. Des coteaux de Trédrez, on découvre l'un des plus beaux points de vue de notre littoral breton : à gauche, la Lieue de Grève avec ses hauteurs verdoyantes et la cime abrupte de la Roche-Rouge ; en face, vers le Finistère, une suite de promontoires, s'avancant de plus en plus vers le large, et, bien au delà du dernier, la ligne confuse du pays de Léon¹. »

1. Paul Henry, *Saint Yves, prêtre et thaumaturge*, p. 4.

Yves devait achever sa vie au milieu des marins. Quand il quitta, en 1292, le riant coteau qui domine la baie de Saint-Michel-en-Grève, afin de se rapprocher de Kermartin, il fut promu recteur de Louannec dans la charmante rade de Perros. Au large, par contraste, les Sept-Iles se détachent en une masse sombre sur l'azur. Non plus qu'à Trédrez, à Louannec, l'église où priait Yves malheureusement n'existe plus. Elle a été remplacée, il y a quelques années, par une église neuve de style gothique.

Louannec était une paroisse beaucoup plus importante que Trédrez, puisque le casuel atteignait cent livres, environ dix mille francs de notre monnaie¹. En Bretagne, la situation matérielle des desservants avait été réglée, en 1264, par le concile provincial de Nantes qui défendait de recevoir plus d'un bénéfice. Le titulaire était tenu d'y résider; il ne devait pas avoir de vicaire, hors les cas permis par le droit; lors des visites pastorales, pour épargner aux desservants pauvres

L'église du XIII^e siècle n'existe plus. L'église actuelle date de l'an 1500, comme l'apprend une inscription bretonne gravée à l'intérieur : *Ar bloaz Mil Pemp Kant an dat, — an ti man æ renouvelet.*

1. Témoin 8. — De La Borderie, *Monuments*, p. 24.

des frais de réception, le nombre des plats à servir à l'évêque était limité à deux. Aucun péage n'était exigé du clergé, à peine d'excommunication, pourvu toutefois que les ecclésiastiques ne fissent pas de commerce. La chasse leur était interdite sous prétexte qu'il n'y avait pas eu de chasseur parmi les saints¹, — étonnant argument, à une époque où les sculpteurs de retables, les miniaturistes, les artistes religieux s'ingéniaient à représenter les chasses de saint Eustache et de saint Hubert. Mais c'était une façon de prohiber le port d'armes que les ordonnances royales défendaient au clergé sous peine d'amende², et d'éviter des conflits avec les seigneurs féodaux, fort jaloux de leurs droits de chasse.

En limitant les frais de table des desservants de paroisses, le concile commençait à réagir contre le luxe effréné qui sévissait dans toutes les classes de la société. Il était bon que le clergé donnât le premier l'exemple de la sobriété, car ce faste inouï était une telle source de désordres

1. Labbe, *Concil.*, t. II, 830. — Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 193.

2. 1278 (Fournier, *Les Officialités*, p. 110).

dans les fortunes que la royauté dut intervenir à son tour par des ordonnances répétées. Voici les prescriptions somptuaires édictées par le roi Philippe le Hardi, en 1279, presque au moment où l'official de l'archidiacre de Rennes hébergeait les miséreux de la ville :

« Ni ducs, ni barons, ni comtes, ni prélats, ni chevaliers, ni clercs, ni autres, en quelque état qu'ils soient, ne pourront donner à manger plus de trois mets, tous accommodés simplement; pour éviter toute erreur ou fraude, on saura que le potage est compris parmi les trois mets. *Nota* : les fruits et les fromages, au contraire, n'y seront pas compris, sauf s'ils sont en tartes ou en flans. Nul brochet ne pourra être acheté plus de cent sous tournois (environ 476 francs de notre monnaie, ajoute le commentateur de ce texte), nulle lamproie plus de vingt sous.

« Tout prélat, duc ou comte, qui contreviendra à cette ordonnance payera cent livres tournois; bachelier, archidiacre, doyen, prieur et tout autre clerc qui aura dignité ou personnage, sera taxé à vingt-cinq livres, les autres clercs, séculiers ou religieux, à cent sous. Les amendes appartiendront aux seigneurs ou aux prélats dans

la juridiction de qui se commettra le forfait¹. »

Venant de haut, le mal, par la contagion de l'exemple, avait pénétré dans les milieux les plus humbles. Et pour en triompher, Yves montra qu'il était quelque chose de plus efficace que les mesures coercitives de l'autorité ecclésiastique ou laïque, qu'il y avait la contagion de la charité : charité faite d'oubli de soi et de prévenances pour autrui.

Pour éviter à son official les fatigues du voyage, Alain de Bruc lui avait envoyé un palefroi : mais Yves, au lieu de songer à soi, dit au tout jeune clerc qui portait d'habitude sa bible et son bréviaire : « Monte à cheval, moi, je te suivrai à pied². »

Sa nouvelle paroisse était dans un état lamentable; uniquement préoccupé de palper de gros revenus, son prédécesseur l'avait laissée en friche. La débauche et l'usure y avaient élu domicile. A peine se trouvait-il à Louannec quelques braves gens, chastes et honnêtes, tels que

1. Ordonnance somptuaire inédite de Philippe le Hardi, 1279. Publiée par H. Duplès-Agier, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XV (1854), p. 177.

2. Témoin 30.

Hamon Tolleflam et Yves Ermeus ; Yves les prit en affection, et les donnant comme modèles au reste de ses ouailles, par l'exemple et la prédication, il attaqua résolument les mauvais germes qui pullulaient parmi elles.

A sa voix, « les bons devinrent deux fois meilleurs », les méchantes gens se convertirent. Voilà le saint prêtre, *ar bellec santel*, murmurait-on en le voyant venir, et le sarcasme, les paroles deshonnêtes se figeaient sur les lèvres¹. On savait que le recteur passait des nuits entières près de l'autel, sur une claie de branchages, avec une mauvaise couverture par-dessus. Le sacristain de Tréguier, Hervé de Coatreven, qui était venu partager ses veillées pieuses et son grabat, au bout de trois ou quatre nuits, courbaturé, les muscles rompus, avait dû cesser ce régime. Pour se mettre au lit, Yves se contentait de retirer sa housse qu'il pouillait à rebours². Il ouvrait son livre d'heures, modeste bréviaire que l'on conserve dans la sacristie de Minihy : dans les gaufres de la reliure, l'Agneau crucifère alterne avec la rose et la fleur

1. Témoins 23, 35, 42, 43.

2. Témoin 2.

de lys¹ ; et en lisant l'office des saints bretons, Yves s'endormait.

Tel était l'éclat de ses vertus, déclarait un de ses familiers, qu'en comparaison la vie des plus honnêtes gens semblait coupable². En même temps qu'il prêchait d'exemple, Yves agissait. Toujours au service de ses paroissiens, au confessionnal pour entendre les pécheurs ou par les chemins boueux pour porter aux malades l'Eucharistie, il s'occupait même de leurs besoins temporels. Le premier au feu quand un incendie éclatait dans la paroisse, une fois entre autres, il accourut, fit le signe de la croix sur les flammes, jeta du lait, et le feu s'éteignit à l'instant³. Peu à peu il eut sur ses ouailles un ascendant considérable, mais non point certes par des airs impérieux. « Il parloit tousjours à tous moult doucement et humblement et aloit les yeux abais-

1. On trouvera, dans les *Monuments originaux* (p. lvi et lxi), un fac-simile d'une page de ce bréviaire, ainsi qu'une reproduction de la chasuble de saint Yves conservée à Louannec. Cette chasuble, dont les plis ondoiyants couvraient les bras, est ornée de griffons relevés en fil d'argent.

2. Témoin 20.

3. Témoin 119.

siéz et le chief enclin, le chapperon sur le visaige, en eschivant d'estre loé et honnouré de gens¹. » Par la persuasion, il amenait un mauvais ribaud, Geoffroy Crabanec, à changer de vie, un riche gentilhomme, grand débauché, Derien de Kercoat, et un clerc crapuleux et lubrique, Autret Rimenton, à partir en pèlerinage pour Rome. Au retour, le gentilhomme, chaque matin, après avoir récité ses heures, distribuait de larges aumônes, tandis que le clerc, ordonné prêtre, ne s'occupait que de bonnes œuvres, jeûnant, tous les carêmes, au pain et à l'eau.

Les pèlerinages, si populaires en Bretagne, étaient le grand moyen d'action d'Yves. Comme ses occupations ne lui permettaient pas de se rendre à Rome au moment du jubilé séculaire de l'an 1300, il y envoya son serviteur Hamon Tolleflam, qui s'en alla également à Compostelle. Pour lui, il emmena ses paroissiens à un sanctuaire plus proche². Un des compagnons de saint Louis, Geoffroy Boterel, avait rapporté, dit-on, de Palestine une ceinture de la Sainte Vierge qu'il avait reçue en don du patriarche de Jérusalem.

1. *Légende dorée*, franç. 416, fol. 271 v^o.

2. Témoins 35, 44, 46, 155.

salem. Il l'avait déposée dans la chapelle de son château de Quintin, petite ville au sud de Saint-Brieuc. C'est là que le recteur de Louannec menait ses paroissiens : il convertit l'un d'eux en route, un grand pécheur du nom de Kérimel....

La vie d'anachorète jouissait alors d'une telle vogue qu'un des ouvrages les plus répandus était la *Vie des Pères du désert* et que le diable lui-même s'était fait ermite : on entendait par là que le duc Robert-le-Diable, célébré dans une chanson de Geste, avait préféré rester ermite plutôt que d'épouser la fille de l'empereur. Yves, dont le nom avait été porté au vi^e siècle par un saint ermite breton, n'échappa point aux tendances de son siècle. Sa vie, au milieu de ses ouailles de Louannec, de ses hospitalisés de Kermartin ou des bûcherons de la forêt de Fréau, était celle d'un Père du désert : et nous le verrons passer la nuit par dévotion dans le creux d'un rocher qui avait servi de lit à l'anachorète saint Thélau. La meilleure preuve qu'il avait prêché d'exemple est que ses deux serviteurs, Tolleflam et Auspice, se firent reclus après sa mort.

Les reclus vivaient d'aumônes, au jour le jour.

Trouvant cette sorte de revenu fort précaire, un reclus du nom de Denis, qui habitait un ermitage près de La Roche-Derrien, sollicita de l'archevêque de Tours, alors à Tréguier en visite pastorale, une indulgence lucrative. Par l'intermédiaire d'une vieille servante des Kermartin, il avait prié Yves d'intercéder en sa faveur. Les yeux au ciel, Yves réfléchit longtemps, abîmé dans une contemplation intérieure : puis il dit : « Ce reclus-là aime trop l'argent : il se perdra. » Et le pieux official se promit d'enrayer la chute.

De son chevet de mort, il lui fit porter secrètement son propre cilice, pour lui rappeler les austérités de la vie érémitique : tel autrefois, saint Antoine léguait son manteau à l'illustre Athanase. Le cilice fut intercepté en route par l'abbé de Bégar, soucieux de conserver la vénérable relique. Et il arriva ce que Yves avait prédit : Denis, succombant à la cupidité, quitta son ermitage¹.

Il y avait aussi des recluses, des *emmurées*. Mais la règle que saint Aelred, abbé de Rievaulx dans le Yorkshire, avait composée à leur

1. Témoins 2 et 29.

usage, ne dissimulait pas le danger qu'il y a pour la femme à rester dans l'isolement absolu. Emmurée dans sa cellule, elle gardait sa fenêtre ouverte sur le dehors. Si elle tenait école aux enfants qui venaient s'asseoir sous le porche, cette vue bien souvent faisait tressaillir en elle l'instinct maternel. La pauvreté et la douleur sous sa fenêtre éclataient en bruyantes supplications ; ainsi la recluse rentrait en communications avec le monde, dont elle apprenait, par quelque vieille femme bavarde, les vilainies ou les vanités ; et le trouble entraînait en elle¹.

Yves avait pressenti les dangers de cette vie-là pour la femme. Aussi n'y eut-il point de recluses parmi ses pénitentes. Il ne conseilla le haut ascétisme qu'à de rares personnes, à la sœur du seigneur de Mûr, Alice, à deux femmes de Tréguier, Alice et Rauline, qu'on appelait les *Sœurs de Monsieur Yves*, au ménage Alain Thomas, qui pratiqua la continence absolue de la chair, et en général à des personnes de condition moyenne. Il venait, au contraire, en aide aux paysannes pour les mettre en état de se marier.

1. Cf. la *Romania*, t. XXIV, p. 122.

CHAPITRE VII

YVES ET PHILIPPE LE BEL

(1292)

« Tousjours estoit en lui une léesse de vout (une aménité de visage), une constance de pensée que nulle adversité ne brisoit. » De cette énergie si bien décrite par la *Légende Dorée*, il donna la preuve éclatante lors d'un conflit avec le pouvoir civil. Déjà, en 1291, le clergé breton, irrité des empiétements des officiers ducaux, avait fait entendre des plaintes à Rome¹. L'affaire y était depuis plusieurs années en suspens, quand se produisit un nouvel incident, mais cette fois du fait du pouvoir royal.

C'était au début de cette lutte séculaire qui, en affirmant les nationalités modernes, donna

1. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 212.

naissance à un sentiment tout nouveau : le patriotisme. Il est bon d'en tenir compte ; car avec nos idées actuelles sur l'abnégation qu'impose à tout citoyen le culte de sa patrie, nous ne saurions juger sainement l'acte d'Yves. Qu'il me suffise de rappeler, pour montrer combien on était encore loin de l'unité nationale, que le duc de Bretagne combattait dans les rangs anglais.

Or, Philippe le Bel, aux prises avec l'Angleterre, ne savait comment faire face aux lourdes dépenses d'une guerre maritime et continentale. En 1294, il avait ouvert un emprunt parmi les bourgeois des bonnes villes. L'emprunt n'avait pas suffi. L'année suivante, après avoir agité la question de savoir si l'on ne battrait pas monnaie à un plus bas aloi, le conseil royal préféra chercher des ressources dans la levée d'un subside par tout le royaume : l'impôt était d'un centième sur les laïcs, du double dans certaines provinces, d'un dixième à lever en deux fois sur le clergé¹.

Sous le faix de l'impôt, la nation s'inclina, particulièrement dans les provinces autonomes, comme s'incline un peuple libre sous le joug de

1. Mémoire de Musciato Guidi, *Revue historique*, t. XXXIX, p. 334.

la servitude¹. La papauté protesta contre l'énormité de la taxe ecclésiastique et brandit les foudres de l'excommunication. Avant Boniface VIII, un simple recteur de paroisse bretonne s'était dressé, seul, au milieu de l'effroi universel, contre la volonté du roi. J'ai nommé Yves. Les libertés de sa chère église de Tréguier étaient menacées, ces franchises de saint Tugdual, que rien, ni statut royal, ni statut municipal, ni coutume, ne pouvaient enfreindre. Cette énergique affirmation, que nous retrouverons sous la plume d'Yves dans son testament de 1297, est sans aucun doute une allusion à la lutte qu'il soutint pour leur défense, soit en 1295, soit en 1296, puisque la levée de la taxe ecclésiastique s'échelonna sur deux années ; j'inclinerais plutôt pour 1296 : car un commissaire royal, le vicomte d'Avranches, traversa Tréguier cette année-là, pour s'assurer que le blocus continental de l'Angleterre était rigoureusement observé².

Un de ses hommes très probablement, préle-

1. Jean de Saint-Victor, *Historiens de France*, t. XXI, p. 634.

2. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. I, p. 356.

vant la taxe royale en nature, s'était emparé, dans les écuries épiscopales, d'un cheval moreau, qui valait bien quarante livres. Yves l'apprend, il court à la poursuite de l'agent qu'il rencontre dans le cimetière. « Vous n'avez aucun droit à revendiquer sur le territoire de saint Tugdual, » déclare-t-il, et il saute à la bride du cheval; l'écuier tire de son côté, les rênes se rompent, Yves saisit le mors, la populace s'amasse, boiteux, aveugles, mendiants, culs-de-jatte viennent à la rescousse. Devant l'émeute qui gronde, l'agent s'épouvante et lâche prise, non sans avoir souffleté l'official, qui, sans plus s'émouvoir, ramène le cheval à l'écurie. Quant à l'agent, sa main, soudain paralysée, ajoute la légende, ne guérit qu'à la prière de sa victime.

Mais Yves avait compté sans son hôte, je veux dire sans la bourgeoisie et le clergé, terrifiés à la seule pensée d'avoir déchaîné la colère royale : « Coquin, rustre, manant, truand en guenilles, criaient le trésorier Guillaume de Tournemine, percepateur de la taxe, et le bourgeois Jean Guérin, vous nous exposez à perdre tout notre avoir : c'est bon à vous, qui n'avez rien. — Dieu vous pardonne, répondit en souriant l'official; au sur-

plus, dites ce qu'il vous plaira; je n'en défendrai pas moins, tant qu'il me restera un souffle de vie, les libertés de l'Église. »

Il se trouvait, à ce moment-là, dans la cathédrale pour empêcher que le fisc ne touchât aux vases sacrés et au trésor. Et comme il avait tout à craindre de la pusillanimité de ses collègues, il coucha dans la sacristie, enveloppé dans une mauvaise couverture, une pierre sous la tête.... « Dans la nuit, racontait trente-quatre ans après son compagnon de garde, Olivier Lanmeur, éclate comme un coup de tonnerre épouvantable; on aurait dit que l'église s'écroulait. Nous allons ensemble jusqu'au maître-autel : Monsieur Yves continue seul jusqu'à l'endroit où reposent les reliques. Là, il eut une conversation avec quelqu'un qui parlait d'un ton autoritaire : lui s'exprimait avec beaucoup d'humilité. Au bout de quelque temps, il revint en disant : *la paix est faite*. Je crois que l'interlocuteur mystérieux était saint Tugdual, car c'est du côté de ses reliques que Monsieur Yves s'était dirigé¹. »

J'imagine plutôt que les agents du fisc et le

1. Témoins 7, 47, 215.

trésorier, pour esquiver l'intervention de la populace, étaient revenus à la charge de nuit et qu'ils avaient trouvé à qui parler. Mais Yves l'avait dit, la paix était faite, l'affaire n'eut pas de suite, et le peuple cria au miracle.

Ce n'était là qu'un épisode de la grande lutte entre l'Église et l'État, qui, sous des formes diverses, dans des pays différents, domina tout le ^{xiii}^e siècle. Commencée en Italie par les persécutions de l'empereur Frédéric Barberousse, continuée en Bretagne par les prétentions abusives de Pierre Mauclerc, elle allait s'achever par le soufflet d'Anagni, lorsque la main d'un agent du roi de France s'abattit sur un vieillard, sur le pape Boniface VIII.

Le principal grief de la royauté, assez fondé à la vérité, était l'extension des juridictions ecclésiastiques, auxquelles les parties recouraient de plus en plus. Pour les ruiner, un conseiller de Philippe le Bel, Dubois, proposait de créer, près de chaque officialité, des agents chargés spécialement de soulever des exceptions d'incompétence. Et tandis que le procureur, l'avocat et les deux notaires du roi, dans chaque ville, auraient ainsi la mission d'orienter les laïques vers les tribu-

naux civils, des sergents feraient payer aux officiaux de lourdes amendes pour chaque empiétement sur la juridiction royale. Dubois terminait son pamphlet *Brevis doctrina* en érigeant en principe la pratique de la saisie du temporel¹. Yves avait pu se rendre compte que ce n'étaient pas là simples menaces de pamphlétaire : pendant qu'il étudiait à Orléans, il avait vu saisir par le bailli le temporel de l'abbé de Pontlevoy².

Mais où le conflit entre l'Église et l'État devenait de plus en plus aigu, c'était dans la province ecclésiastique de Tours, peut-être parce que les ordres du roi trouvaient un obstacle dans les sentiments religieux des populations de l'Ouest, de tout temps fort attachées à l'Église. La situation des officiaux, déclare un contemporain d'Yves, y était intolérable : les porteurs de leurs citations étaient accablés de coups, au su des juges séculiers qui ne daignaient pas intervenir ; on allait jusqu'à contraindre les malheureux huissiers à manger leurs lettres. Les ecclésiastiques, lésés dans leurs biens, étaient obligés, à peine de confiscation, de traduire les coupables devant le for

1. P. Fournier, *Les Officialités au moyen âge*, p. 120.

2. 1279 (*Olim*, éd. Beugnot, t. II, p. 138).

séculier. Atteints dans la personne de leurs employés et de leurs justiciables, les officiaux étaient eux-mêmes pris à parti et frappés.

Pour avoir poursuivi, en 1294, des sergents du comte d'Anjou qui détenaient injustement des propriétés de l'Église, un collègue d'Yves, l'officiel d'Angers, fut expulsé du palais épiscopal, en même temps que son porte-scel : le temporel fut saisi, l'évêché occupé par des gardiens de scellés d'une réputation douteuse, et, pour avoir donné asile à l'évêque, un bourgeois fut jeté en prison¹. En présence de ces violences, les prélats de la province de Tours, dont Tréguier faisait partie, adressèrent une note collective au roi Philippe le Bel et obtinrent de lui une de ces confirmations générales dont il était prodigue, satisfaction illusoire donnée à des principes que les officiers royaux avaient pour mission de combattre².

On peut juger maintenant du courage dont Yves avait fait preuve, en affrontant la colère royale.

1. *Liber Guillelmi Majoris*, dans les *Documents inédits*, Mélanges, t. II, p. 323, 353.

2. P. Fournier, *Les Officialités*, p. 114.

CHAPITRE VIII

TESTAMENT

(1297)

Les prétentions du fisc lui avaient inspiré quelque inquiétude pour l'avenir de ses fondations. Cette inquiétude se trahit dans une pièce authentique, la seule que nous connaissions de lui, où il tint à entourer de toutes les garanties juridiques, à placer spécialement sous la sauvegarde de l'évêque l'asile et la chapelle de Kermartin. Les allusions au droit romain, au droit coutumier, à la coutume de Bretagne dont il n'existait pas encore de rédaction, et à l'immunité des Minihys, prouvent trop bien sa science consommée pour que je ne donne pas en entier le testament d'Yves. Il est en latin :

« Moi, Yves Hélyory, prêtre indigne, le plus

vil des serviteurs du Christ, je lègue par testament pour l'entretien à perpétuité de la chapelle que j'ai fondée en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de Notre-Dame sa mère et de saint Tugdual, confesseur :

1° La maison adjacente, bâtie sur mes ressources personnelles, *de peculio meo quasi castrense* ;

2° La portion de terre sur laquelle la maison est construite et qui provient de la succession de mon père Hélor ;

3° Un terrain adjacent échu de la succession maternelle, sis également dans le Minihiy du saint confesseur nommé plus haut : lesdits biens que j'avais déjà assignés comme dotation de la chapelle, je les assigne de nouveau, nonobstant tout statut royal, municipal ou coutume principale du pays, en vertu de l'immunité que le saint confesseur, avec l'aide de Dieu, avait obtenue pour son Minihiy ;

4° Trente livres à prendre sur les dîmes domaniales du Quenquis, que Monseigneur Alain de Bruc, évêque de Tréguier, d'heureuse mémoire, en autorisant la dotation susdite, y avait ajoutées par lettres expresses ;

5° Les biens, meubles et immeubles, que toute

autre personne voudra consacrer pour le salut de son âme à l'entretien de la chapelle et des ministres du culte ; pour ces personnes, je les admetts à participer aux grâces spirituelles qui y seront obtenues.

« Que l'évêque de Tréguier, en l'honneur spécialement de saint Tugdual, veille, comme c'est son devoir, au maintien de la donation contre tous parents ou étrangers, de quelque condition qu'ils soient : qu'il augmente, s'il lui plaît, sur les biens dudit saint, les émoluments des serviteurs de Dieu qu'il chargera de desservir la chapelle. De plus, si lon me trouve quelques biens après ma mort, — quoique je ne l'espère guère, à part quelques livres, — je les lègue à la chapelle et à ses desservants, qui seront tenus, en retour de la dotation, à la résidence personnelle. Dieu bénisse cette œuvre et donne aux bienfaiteurs la vie éternelle.

« Fait le vendredi après la fête de Saint-Pierre-ès-liens, l'an du Seigneur 1297.

« Et sachent tous les fidèles que cette portion de biens qui m'était échue des successions paternelle et maternelle, je la possède avec l'autorisation de feu l'évêque de Tréguier déjà nommé :

l'autorisation me fut octroyée non pas nommément mais pour la chapelle, en considération de la dotation faite, et cela lors de la fondation de la chapelle l'an du Seigneur 1293. Aussi, par une semblable affectation, je n'entends préjudicier en rien aux droits de mes parents¹. »

L'ensemble de la fondation comprenait la maison contiguë à la chapelle, un parc entièrement muré au milieu duquels'élevait le colombier féodal, encore debout aujourd'hui, un beau jardin également clos de murs, enfin un champ entouré de ces talus en terre qu'en Bretagne on nomme des fossés. On évaluait le produit annuel du terrain à sept *seillées* de froment².

Yves avait aussi entrepris de restaurer l'église de Tréguier, petite et obscure comme la plupart des églises romanes, et, de plus, en fort mauvais état. Avec la permission du sire Pierre de Rostrenen, il alla prendre des matériaux dans la forêt de Fréau en Poullaouen. Il était au milieu de ses

1. *Monuments*, p. 488.

2. Registre des rentes, biens et droits dépendant des bénéfices de l'évêché de Tréguier, appelé le *Raoulin*, du nom de l'évêque Raoul Rolland (1435-1441) qui le fit dresser, Archives des Côtes-du-Nord, série G, fonds de l'évêché de Tréguier.

bûcherons, vivant de leur vie frugale¹, quand le donateur survint et, devant tant d'arbres abattus, entra dans une violente colère : Dieu vous donnera plus ample récompense, répondit doucement Yves. Le lendemain, poursuit l'hagiographe Albert Legrand, après la messe au château, Yves mène le sire de Rostrenen dans la forêt et lui montre, ô prodige, sur chaque tronc coupé trois magnifiques surjets. Cette jolie scène a été brodée sur un canevas très simple du Légendaire de Tréguier et en même temps très véridique ; car on sait combien les éclaircies favorisent le développement des futaies : en cinq ans, disait le Légendaire, les arbres de la forêt eurent une croissance plus rapide que jamais.

De cette restauration d'une église caduque, on a conclu que la cathédrale actuelle est l'œuvre de saint Yves. Œuvre posthume, si l'on veut, car la reconstruction, qui date du xiv^e siècle, ne fut exécutée qu'avec les abondantes aumônes de ses fidèles. En ordonnant, en 1372, qu'un tronc serait installé dans toutes les églises du diocèse et des quêtes faites tous les dimanches pour

1. Témoin 28.

l'œuvre de la cathédrale, l'évêque de Tréguier évoquait le souvenir de saint Yves, dont l'édifice abritait le corps¹.

1. Dom Martene, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, p. 1123.

CHAPITRE IX

DERNIÈRES ANNÉES

Par la rédaction de son testament, Yves montrait son complet détachement des choses de ce monde. Peu de temps après, en 1298 ou 1299, la résignation des fonctions d'official lui permit de s'adonner exclusivement aux pratiques de la vie spirituelle. A Kermartin, il s'enfermait dans sa chambre pendant des journées entières pour se recueillir et méditer. Sur son corps émacié, les besoins de la nature avaient si peu de prise qu'il oubliait de manger. Une de ces austères retraites dura cinq jours, un autre toute une semaine. La seconde fois, les gens de la maison éprouvèrent une inquiétude extrême. Ils savaient par l'un d'eux chargé de faire la chambre, que leur maître n'avait aucune provision de bouche au moment où il s'était

enfermé. L'évêque, les chanoines, Conan, le beau-frère d'Yves, aussitôt prévenus, accoururent : Yves ne répondit pas à leurs appels, et la porte fermée en dedans résistait à toutes les pesées. Conan, se hissant jusqu'à la fenêtre, finit par entrer par là. Troublé dans sa méditation, l'ascète dit amicalement à son beau-frère : « J'aurais voulu que le ciel vous eût envoyé une bonne maladie pour vous empêcher de venir céans ». Après ce long jeûne, ses traits n'avaient pas la moindre altération¹.

Que se passait-il durant ces extases mystérieuses ? Sur ce sujet, des bruits étranges couraient parmi le peuple qui nimbait déjà Yves Hélyor de l'auréole des saints. Le sacristain de la cathédrale de Tréguier, Olivier Lanneur, pénétrant de grand matin dans l'église pour sonner les cloches, avait aperçu Yves prosterné au bas de l'autel ; tandis qu'il commençait ses sonneries, une colombe lumineuse sortit de la sacristie et s'avança vers l'autel, en remplissant l'édifice d'une lumière éclatante. Le sacristain accourut pour voir de près le phénomène : Yves le réprimanda vivement de n'avoir

1. Témoin 41.

pas tinté autant que de coutume, en le priant de ne parler à personne du prodige¹.

Au mois de septembre 1301, un infirme qui venait d'être hospitalisé à l'asile de Kermartin et qui était parti, de bon matin, sans prendre congé, rencontrait inopinément son hôte près de La Roche-Derrien. « Pourquoi s'en aller ainsi ? » dit gaiement le bon recteur en lui mettant deux deniers dans la main. Puis tous deux entrèrent dans une chapelle où devait officier Yves. A l'élévation, le calice s'enveloppa de lueurs aussi fugitives que l'éclair².

Quelques mois auparavant, le lundi de la Pentecôte, Yves cheminait sur la route de Tréguier à Lannion, quand un mendiant couché sous un hangar en chaume demanda la charité en disant qu'il mourait de faim. « Je n'ai pas de quoi te faire l'aumône, mais prends ceci, » dit le bon prêtre en lui tendant son chaperon. Puis il continua son chemin nu-tête en compagnie de deux pieuses femmes témoins de sa générosité, deux pèlerines qui avaient entrepris de visiter les basiliques des Sept-Saints de Bretagne. Yves marchait près d'elles

1. Témoin 150.

2. Témoin 151.

en récitant son bréviaire. Au bout de vingt minutes, elles lèvent les yeux, et que voient-elles? Yves à genoux, au milieu de la route, la tête couverte d'un chaperon identique à celui qu'il avait donné au mendiant; il disait: « Seigneur Jésus, merci de votre présent, » et il se frappait la poitrine¹.

Sur cette route de Tréguier à Lannion, un jour qu'il approchait du pont d'Ars, il entendit des éclats de voix: l'entrepreneur chargé de la réfection du pont s'emportait violemment contre ses charpentiers qui avaient coupé d'un demi-pied trop court les poutres du tablier. Yves, après une fervente prière, mesure pour la sixième fois les solives, et, à la surprise générale, les trouve de deux pieds plus longues qu'il n'était besoin².

Vers la même époque, il se faisait amener un homme de Trélevern, qu'on disait possédé du démon³. Alain Le Coz, les habits en lambeaux, écumait, se roulait à terre et salissait de ses ordures les aliments qu'on lui passait par la meurtrière de la maison où il était enfermé. Yves le

1. Témoin 97.

2. Témoignage du fils de l'entrepreneur, 135, 136.

3. Témoins 100, 101, 102.

reçut dans l'église de Louannec et lui demanda si vraiment il était possédé: à quoi Le Coz répondit que le démon le tourmentait et lui parlait. Ce démon éclata en menaces après la confession du possédé: « Pourquoi m'as-tu conduit ici! Malheur à toi! Tu en verras de rudes la nuit prochaine, rugissait-il. — Il en aura le démenti, » déclara le recteur.

Et il emmena Alain Le Coz au presbytère où il fit dresser un lit qu'il aspergea d'eau bénite, en récitant l'Évangile de saint Jean et les prières des exorcismes. Lui-même veilla toute la nuit sur le sommeil du malheureux, en se livrant à l'étude. Au matin, Le Coz s'étirait au sortir d'un profond sommeil:

« Voilà trois ans que je n'avais reposé de la sorte. — Est-ce que le démon t'a encore parlé? — Non, il s'est au contraire retiré de moi. — Rendons grâce à Dieu; et de retour chez toi fais le bien, va à la messe et sois bon, de peur d'une récidive. » La récidive n'eut pas lieu durant les quinze années que Le Coz avait encore à vivre.

Yves était appelé de tous côtés par des malades; il allait au chevet des mendiants aussi bien qu'au-

près des gentilshommes¹. Au manoir de Botloy en Pleudaniel, Madame de Tournemine, parente de l'évêque, se déclara guérie dès qu'elle eut reçu des mains du bon prêtre une bouchée trempée dans l'eau².

Des prêtres venaient se mettre sous la direction spirituelle d'Yves : chaque jour, du lundi au vendredi, Yves faisait une conférence sur l'Écriture Sainte au recteur de La Roche-Derrien, Geoffroy de Loanno, et au procureur de l'église de Tréguier, Geoffroy de l'Abbaye. Nous savons par eux quel était l'emploi de son temps à Kermartin durant les trois dernières années de sa vie. D'abord la messe, puis la leçon sur l'Écriture, et des aumônes aux pauvres qui recevaient en même temps la bonne parole. A midi, les trois prêtres dinaient en compagnie de quelques pauvres, de pain d'orge ou d'avoine et de navets cuits avec un peu de farine. A l'heure de vêpres, ils récitaient en commun le bréviaire et jusqu'au soir s'entretenaient pieusement. Fort avant dans la nuit, on voyait briller de la lumière à l'une des fenêtres. Yves travaillait. Quand l'heure du repos avait sonné

1. Témoin 4.

2. Témoin 25.

pour tous, le temps des veilles extatiques commençait pour lui¹.

Parmi ses pénitentes, Yves comptait une riche châtelaine, Constance de Roscavel, dame de Pestivien, et ses filles, dont le manoir de Tréguern était voisin de Kermartin². Elles avaient tenu à avoir pour directeur spirituel un homme aussi bon et aussi pur. Il avait commencé près d'elles son ministère peu de temps après ses débuts dans la vie ascétique, et il l'accomplissait avec dévouement, n'hésitant pas à entreprendre d'assez longs voyages pour se rendre à leurs manoirs de Pestivien, de Glomel et de Guézec. En témoignage de reconnaissance, dame Constance lui fit présent d'une pyxide d'argent qu'il portait sur la poitrine, quand il allait dans les chaumières administrer l'Eucharistie. La vie de château ne l'empêchait pas de rester fidèle à son frugal régime. Aux grandes fêtes, dame Constance insistait pour qu'il rougît de vin l'eau qu'il buvait. « Je le ferai, Madame, si vous jeûnez le mercredi. — Marché conclu. » Et il se versait du vin, avec autant de parcimonie qu'on met de l'eau dans le calice.

1. Témoin 5.

2. Abbé France.

Le soir, au lieu de coucher dans le bon lit préparé par dame Constance à Pestivien, ou par sa fille Pleyso Caruel au manoir du Fretay, Yves se dirigeait furtivement vers l'église pour y passer la nuit. Il n'apercevait pas, dans l'ombre, des damoiseaux qui épiaient ses moindres gestes : car tous l'aimaient.

Un samedi d'août de l'année 1302, qu'il était au manoir de Guézec l'hôte des Pestivien, il entraîna toute la famille, père, mère et enfants, Jean, Tiphaine, Pleyso et Bienvenüe, et leur suite, en pèlerinage à Quimper vénérer saint Ronan. Ce n'était pas la première fois qu'il venait dans l'évêché de Cornouailles ; il y avait prêché, voire dans l'église cathédrale de Saint-Corentin, avec la licence de l'évêque. Ce jour-là, il prêcha encore : il s'était arrêté à un carrefour de la route, pour laisser reposer dame Constance, dont il voyait la fatigue ; tandis qu'il parlait à la foule, deux cavaliers vinrent à le croiser : l'un d'eux mit pied à terre pour écouter le prédicateur ; l'autre, Messire de Coatpont, passa outre d'un air de dédain : « Voyez celui qui passe, disait Yves, son cœur est plein de pensées diaboliques. S'il y avait eu ici quatre filles avec le tam-

bourin du diable, il n'eût pas manqué de s'arrêter ; il n'a pas daigné le faire pour écouter la parole divine : puisse Dieu lui permettre de faire pénitence en sa chair avant de mourir. »

Quinze jours ne s'étaient pas écoulés qu'une attaque de paralysie clouait au lit le gentilhomme. Une année passa sans lui apporter le moindre soulagement. « Que faire pour lui ? demandait son neveu à Madame de Pestivien : je ne sais quel remède employer. — Un vœu à Monsieur Yves, » répondit la châtelaine en rappelant au jeune homme dans quelle circonstance son oncle avait été frappé. Et le sire de Coatpont recouvra effectivement la santé au tombeau du saint.

... Cependant, le pèlerinage de saint Ronan accompli, Yves avait pris congé de ses hôtes, qui ne voulurent pas le laisser retourner seul : on lui adjoignit pour compagnon un écuyer des Pestivien, Maurice du Mont, homme fort lettré. Au village de Landeleau, tous les deux s'installèrent pour la nuit dans la même chambre. Maurice dormait d'un profond sommeil, quand il entendit par trois fois : « Lève-toi ! le Bienheureux est sur la pierre. » Il palpa autour de lui ? Rien. Son

compagnon n'était pas là. Intrigué, l'écuyer se mit en quête, et, dans le cimetière, il trouva un homme étendu sur une grande pierre creuse que saint Éleau avait sanctifié par sa pénitence. Yves dormait¹. On appelle encore aujourd'hui *ty san Eleau*, « maison de saint Éleau », un dolmen situé au village de Minglaz, à une demi-lieue de l'église².

De si rudes épreuves avaient ébranlé sa santé. Il ne voulut pas moins, selon son habitude, jeûner le carême suivant au pain et à l'eau. Mais Yves Auspice, le disciple chéri, imagina de refuser toute nourriture quand son maître ne mangeait pas : ainsi obtenait-il que, par dévouement à un pauvre infirme, le bon recteur se fit servir quelques légumes³.

Dans le temps de Pâques, à la fin d'avril 1303, Yves se traîna vers son ancienne paroisse de Trédrez. Au manoir de Coetredrez, habitait l'une des filles de dame Constance, Tiphaine de Keranrais, dont il continuait à être le confesseur. « Je n'ai plus pour longtemps à vivre, dit-il ; puisse-je

1. Témoins 4 et 36.

2. Abbé France, p. 121.

3. Témoins 20 et 38.

bientôt mourir, s'il plaît à Dieu. — Qu'advient-il de moi, s'exclama en gémissant Tiphaine, de moi et de tant d'autres que votre vie, votre doctrine édifie ? — Vous vous réjouiriez de vaincre votre ennemi : ainsi je me réjouis de la mort, car, avec la grâce de Dieu je crois m'être vaincu¹. » A ces belles paroles, nous trouvons un écho et une réponse dans la bulle pontificale qui ouvrait, vingt-sept ans plus tard, le procès de canonisation : « C'est, à coup sûr, une grande joie aussi pour le Créateur lui-même de voir qu'un homme, sa créature, a mérité, par la défaite de la chair, la palme de la gloire² ».

A peine de retour à Kermartin, Yves s'alita. Écorché par les rudes frottements du cilice, il l'ôtait un jour pour le remettre le lendemain. Au bout d'une semaine, il finit par s'en défaire ; et, ne voulant pas qu'on trouvât sur lui l'instrument de torture, il le confia secrètement à un domestique qui devait le remettre à l'ermite proche de La Roche-Derrien. La précieuse relique fut interceptée, je l'ai dit, par l'abbé de Bégar, Pierre,

1. Témoin 16.

2. Bulle de Jean XXII aux commissaires enquêteurs. Avignon, 29 décembre 1329.

venu en visite dans les premiers jours de mai. Dom Pierre avait trouvé le saint homme couché tout habillé sur une vieille courtepointe, la tête sur deux livres. Profitant d'un moment où le malade avait dû sortir, l'abbé couvrit de paille le dur oreiller. Mais Yves rejeta la paille avant de se recoucher¹.

Il n'avait rien changé à son grabat, quand, le 13 mai, entra dans la chambre l'évêque de Tréguier, avec un cortège d'ecclésiastiques. « Vous êtes bien mal, dit Monseigneur de Tournemine en le grondant affectueusement. — Je me trouve mieux ainsi qu'autrement, Monseigneur. — Mettez au moins plus de paille sous votre corps, » ajoutait maître Yves Cognac, l'official, car les membres du haut clergé de Tréguier, émus de la situation d'Yves, se succédaient sans discontinuer à son chevet. « Je ne mérite pas d'en avoir davantage : ce que j'ai suffit². »

Une dernière fois, le 15 mai, Yves voulut célébrer la messe dans sa chapelle. En montant à l'autel, les larmes lui coulaient des yeux : à l'élévation, de plus en plus ému par le Sacrifice

1. Témoins 2, 43, 19.

2. Témoins 18 et 50

suprême, il était tellement étranglé par les sanglots qu'on aurait pu dire une messe entière pendant qu'il achevait la sienne. Enfin, quand tout fut consommé et le dernier évangile lu, ses pauvres jambes fléchirent, il s'accrocha à l'autel, pendant que les assistants, l'archidiacre Alain de Bruc, deux moines de Bégar, l'abbé de Beauport et Yves Auspice, se précipitaient pour le soutenir. L'archidiacre et l'abbé l'aidèrent à se dépouiller des vêtements sacerdotaux. Mais il était dit qu'Yves pousserait jusqu'aux dernières limites de l'héroïsme l'exercice de ses devoirs.

Une de ses pénitentes, Sibylle de Grossilly, de La Roche-Derrien, s'avança ; elle était dans un état de grossesse avancée : « Que désirez-vous, madame ! dit-il. — J'ai appris, monsieur, que vous étiez malade, et pourtant je voulais me confesser. » Alors, Yves, s'affaissant sur un siège, entendit sa confession¹.

Brisé par cet effort, le saint ne put se relever le lendemain pour la fête de l'Ascension. Le recteur de La Roche-Derrien reçut sa confession, une confession générale pure de tout péché

1. Témoins 11 et 52.

mortel et en particulier de toute faute charnelle, déposait plus tard Geoffroy de Loanno au procès de canonisation.... De son lit d'agonie, la tête sur une pierre, Yves continuait jusqu'à la fin de rendre témoignage au Verbe. Comme ses paroissiens, inquiets, commençaient à affluer, il leur envoya dire par Yves Auspice, puis par Jacquet Rivallon, son tailleur, de ne point se déranger, qu'il était, Dieu merci, en bon état¹.

Deux d'entre eux vinrent pourtant aux nouvelles, le vendredi. Yves, le capuchon rabattu sur les yeux, se recueillait : « Vous n'êtes pas guéri, monsieur, comme l'assuraient vos gens, s'écria Derien de Boisaliou. — Dieu le sait, » répondit le moribond avec un geste d'amour, les mains jointes, vers le crucifix². « C'est mon seul médecin désormais, je n'en veux pas d'autre, » déclarait-il le lendemain à quelqu'un qui parlait de faire venir un homme de l'art.

Dans la soirée du samedi, très tard, Hamon Gorec administra au moribond le viatique suprême. Durant les onctions, Yves répondait avec ferveur aux prières dernières, tandis que sanglo-

1. Témoins 5, 11, 43.

2. Témoins 23, 44.

taient dans la chambre l'official de Tréguier, Geoffroy de l'Abbaye et Alain Salomon, les serviteurs du manoir et les Conan père et fils, Gruyer et Yves, parents d'une de ses sœurs.

Après l'Extrême-Onction, Yves perdit la parole : les yeux fixés sur la croix placée devant lui, il se signa, joignit les mains, et comme l'aube du dimanche 19 mai 1303 se levait, il parut s'endormir. Il était mort. Un doux sourire illuminait son visage, plus rose et plus beau qu'il n'était durant sa vie¹.

Le bruit de sa mort se répandit avec la rapidité de l'éclair, provoquant, à travers le pays trécorois, une explosion de douleur ; on entendait partout la *drène de misère* ululée comme les lamentations antiques, qui est pour les pauvres gens du pays breton la soupape du désespoir². Une foule énorme se pressait sur le passage des prêtres qui emportaient vers la cathédrale de Tréguier le cadavre tout habillé encore. Elle baisait et touchait les vêtements, persuadée qu'elle vénérât un saint : et quand on commença, dans la cathédrale, à dépouiller Yves de sa housse et de sa

1. Témoins 40, 41 et 9.

2. De la Villerabel, *Légende merveilleuse*, p. 118, note.

tunique, les fidèles mirent ces habits en lambeaux pour emporter des reliques. La chemise fut déposée dans le Trésor. Devant le cercueil, la foule continua à défiler tout un jour avec les marques d'une profonde dévotion¹, avant que le corps fût enseveli dans l'église même, au haut de l'aile collatérale, du côté de l'Évangile.

1. Témoins 16, 36.

CHAPITRE X

MIRACLES

Yves reposait depuis six jours de l'éternel sommeil, quand il plut à Dieu de faire éclater la puissance de son serviteur. Le 25 mai, durant la messe, un jeune aveugle de Coatgroas en Langoat, Guy Hamon, dont on guidait les pas, s'agenouillait près du tombeau. « Si tu veux guérir, suggéra une voix, mets ta tête sur la tombe. » A peine l'avait-il fait, qu'il se relevait les yeux brillants. Il voyait. Aussitôt, avec un sens critique beaucoup plus fréquent au moyen âge qu'on ne l'imagine, on procédait à une enquête minutieuse parmi les gens de Langoat qui avaient accompagné l'aveugle. Tous déclarèrent qu'il était aveugle depuis longtemps : non point toutefois aveugle-né. Un gentilhomme s'en assura en mettant sous les yeux d'Hamon des étoffes de diffé-

rentes couleurs que celui-ci distinguait parfaitement¹.

De la dalle funéraire, à ras du sol, émergeait une ronde bosse en pierre représentant la tête de l'official. Cette effigie devint l'objet de la dévotion populaire. Un démoniaque de la paroisse de Penvenan fut soulagé dès qu'il put la baiser. Comme pour dérouter la superstition qui se fixe si facilement sur les objets, différents faits venaient montrer que ce n'était pas au tombeau, mais à l'invocation du saint qu'était attachée une vertu particulière.

Le 7 septembre, après une semaine de maladie, Alain Guyon rendait le dernier soupir à Garrougant, paroisse de Prat, diocèse de Tréguier. Dans son désespoir, sa sœur ne songea qu'au bout d'une demi-heure à lui fermer les yeux, le nez et la bouche : on eut la cruauté de lui reprocher cet oubli. Le corps, raide et glacé, fut déposé à terre, recouvert d'un drap, une croix de bois sur la tête. « Monsieur Yves, gémissait la pauvre mère, je croyais que vous étiez un saint et j'ai appris que vous faisiez des miracles. Si vous me rendez mon

1. Témoins 148, 157, 159, 160.

fil, je jeûnerai tous les mercredis, vendredis et samedis : le vendredi, ce sera au pain et à l'eau, et jamais je n'userai de linge.... » Cependant, la levée du corps était proche : deux cents personnes étaient déjà là ; Adénore cousait le linceul pour la toilette suprême, quand l'enfant ouvrit les yeux et, tournant la tête, lui demanda à boire : « Mère, ajouta-t-il, vous m'avez donné bien du travail ». Il mourut douze ans après à Paris, où il achevait ses études. Il avait conservé jusque-là comme une empreinte de la mort qui l'avait un moment touché : l'une de ses narines était restée close¹.

Les bras ankylosés, les poings rétractés sous les aisselles, les jambes collées et les pieds en croix, une sorte de momie liée sur un cheval traversa un jour les rues de Tréguier. Cela était une jeune fille et cela avait quatorze ans ! Depuis un an, depuis la crise de l'âge nubile, la maladie, la goutte, disait-on alors, avait réduit, en ce triste état Catherine, de Ploujean. Et pieuse, Catherine venait demander au saint la guérison. Sept semaines passèrent. Des invocations ardentes n'avaient rien obtenu : Hervé, le vieux serviteur,

1. Témoins 53-55.

hissant à cheval sa jeune maîtresse, l'assujettit avec des courroies et partit. Arrivé au pont d'Ars, Catherine se retourna une dernière fois, les larmes aux yeux : « Saint Yves ! je vais donc retourner malade vers ma mère ? Saint Yves, déliez-moi ! »

O surprise ! une clarté intense l'enveloppe et la réchauffe : ses bras se délient, ses mains s'ouvrent, ses jambes s'agitent. Débarrassée de ses bandelettes, la momie de tout à l'heure saute à terre et reprend à pied la route de Tréguier pour offrir son ex-voto de cire. La foule s'amasse, c'était un dimanche, celui qui précéda la Tous-saint de 1304 ou 1305 ; le miracle est éclatant, tant de gens ont suivi des yeux avec émotion le triste groupe qui s'éloignait quelques heures auparavant. Les cloches sonnent à toute volée ; et de grandes solennités, comme il y en avait toujours en pareil cas, rassemblent le clergé et le peuple. Vingt-six ans plus tard, Catherine déposait au procès¹.

Le bruit des miracles de saint Yves commençait à se répandre bien au delà des limites où

1. Témoin 170.

il avait exercé ses charités, puisqu'un pauvre boiteux, jadis hospitalisé à Kermartin, en eut vent, dès 1306, dans les environs de la Rochelle ; Bellec se traînait alors vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Comme il se hâtait d'invoquer son charitable hôte, promettant de devenir son homme-lige, une chaleur intense envahit ses membres, qui se couvrirent de sueur : Bellec se sentit comme soulevé de terre, sa jambe jusqu'à repliée contre la cuisse s'étendit, et, jetant ses béquilles, il se mit à gambader comme un fou. Les enquêteurs du procès de canonisation purent constater, de longues années après, qu'il était resté dès lors valide¹.

Aux Bretons, se mêlaient maintenant des pèlerins étrangers, Anglais, Espagnols, Bayonnais, Gascons et Normands que l'invocation de saint Yves avait sauvés du naufrage et qui venaient parfois tout nus pour accomplir leurs vœux². Un homme en chemise, un bout de corde au cou, arrivait en cet état de la ville de Niort : trois fois, il avait été pendu, et trois fois, à l'invocation de saint Yves, la corde s'était rompue ; on voyait

1. Témoin 151.

2. Témoins 117, 128, 129.

encore sur son cou les marques bleuâtres d'un commencement de strangulation¹. De Rocamadour, un aveugle avait eu le courage de s'acheminer vers Tréguier, en tâtonnant, guidé par un chien fidèle, et cette foi robuste, attestaient de nombreux témoins, avait reçu sa récompense².

Durant l'été de 1309, Dom André, abbé de Beauport, croisait sur la route de Saint-Brieuc un boiteux tout contrefait, appuyé sur deux béquilles que ses pauvres mains ankylosées tenaient avec peine. « Bonjour, monseigneur, dit le mendiant. — Bonjour, mon ami, d'où êtes-vous? — D'Angleville au diocèse de Coutances, répondit Henri Angier. — Où allez-vous? — A Tréguier en pèlerinage. » Une semaine après, un homme bien portant se présentait à l'abbaye. « Tiens! dit l'abbé, j'ai rencontré il y a huit jours quelqu'un qui vous ressemblait : il se traînait sur deux béquilles vers Tréguier. — C'est moi. — Et vos béquilles? — Au tombeau de Monsieur Yves où je les ai laissées. » Montrant ses doigts, il ajouta : « Par la grâce de Dieu et les mérites de Monsieur Yves, ma guérison est complète ».

1. Témoins 123, 124, 125, 181.

2. Témoins 140, 156.

Dom André fut si bien convaincu qu'il prit exemple sur le mendiant. A l'automne de l'année suivante, exténué par la fièvre qui ne l'abandonnait pas depuis quatorze semaines, considéré comme perdu par le *physicien* qui le soignait, l'abbé de Beauport invoqua saint Yves : « Mon fils, prends ceci, entendit-il; et quand je reviendrai, je te l'enlèverai. » Aussitôt il fut saisi de frissons : cela dura deux jours et il se trouva guéri¹.

En 1312, la veuve Savine Cozober, de Plouguiel, courait le pays en demandant l'aumône pour elle et pour ses deux enfants, dont l'un avait cinq ans. Arrivée à Angers, elle entra à l'hôpital, où son petit Yves, épuisé de fatigues, expira. C'était le jeudi saint, à minuit. Le matin venu, elle prit le petit cadavre sur ses épaules et, traînant sa petite fille par la main, elle alla quêter de porte en porte de quoi acheter un suaire. Elle cherchait aussi un prêtre pour ensevelir son enfant. Mais les cérémonies de la semaine sainte l'empêchèrent d'en trouver. Son calvaire dura jusqu'au dimanche de Pâques. Au moment des vêpres,

1. Témoins 204, 205.

pendant qu'éclataient les Alleluia joyeux, la pauvre veuve, le cadavre entre les bras, frappait à la porte d'un bourgeois qui se trouvait être son compatriote. « Avez-vous invoqué M. Yves? lui demanda le Breton. Il était voisin de chez vous. — Non, répondit-elle. — Eh bien! vouez-lui votre fils. » A peine eut-elle obéi à ce conseil que l'enfant ouvrit les yeux, au moment où la veuve mesurait le petit corps pour offrir en ex-voto un cierge de sa longueur¹.

C'était l'habituel ex-voto des misérables. Les gens plus riches offraient l'image en cire de la partie guérie ou même de leur personne, témoignant ainsi qu'ils appartenaient corps et âme au saint, qu'ils devenaient ses hommes-liges. Pour bien comprendre cet état d'esprit, il faut se rappeler quel rôle jouaient dans les envoûtements si fréquents à cette époque les portraits en cire, ces portraits d'un ennemi qu'on poignardait en effigie².

En 1316, un paralytique quinquagénaire, qu'on

1. Témoin 56.

2. Cf. Rigaud, *le Procès de Guichard de Troyes* (1313), Paris, 1896, in-8°, et le procès du comte Robert d'Artois, accusé d'avoir envoûté sa tante.

transportait dans une petite charrette, vint s'installer à Tréguier avec le ferme espoir de s'en retourner guéri. C'était un cordonnier de Guérande du nom de Nicolas, si perclus qu'il ne pouvait ni marcher, ni porter les aliments à sa bouche. De l'aurore au crépuscule, sans arrêter, il gémissait à fendre l'âme. « Saint Yves, rendez-moi la santé : chaque année, je viendrai à votre tombeau, je vous donnerai douze deniers, un cierge de ma longueur et une statuette de cire à mon image. » Cinq semaines s'écoulèrent : la guérison ne venait pas. Un soir, bien tard, triste et dolent, pleurant de n'être pas exaucé, il appela ses hôtes et leur compta sa dépense; il partait le lendemain. La porte de sa chambre était restée ouverte; vers minuit, le fils de la maison se réveilla en sursaut, une lumière éblouissante filtrait par la porte. Comme il se jetait hors du lit, la clarté s'évanouit. Elle reparut dès qu'il fut recouché. Alors sa sœur et lui se levèrent épouvantés en criant : « Au feu. — Ne bougez pas, dit le cordonnier, je suis bien, M. Yves est avec moi. » A l'aurore, il appela ses hôtes; à leur grande surprise, il était sur pied, parfaitement guéri : « Allons à l'église », dit le cordonnier, et il prit

la tête d'un nombreux cortège, car tous les voisins étaient sortis sur le seuil de leurs portes au bruit du miracle¹.

J'ai dit « miracle », bien que la science ait trouvé aujourd'hui, pour ces phénomènes de paralysie et d'hystérie, une explication naturelle, que jadis on ignorait. Le miracle, dit-on, ne va pas à l'encontre des lois de la nature, il en précipite le cours. Il a pour lui l'instantanéité comme le traitement médical a pour caractère essentiel la durée. Les cures proprement dites n'ont pas cette rapidité fulgurante des guérisons opérées par Yves. La théorie est ingénieuse; mais si vous recourez ici, en dernière analyse, à quelque fluide magnétique qui opère tout d'un coup sur l'hystérie, la paralysie ou la mort apparente, convenez du moins que, dans les circonstances les plus diverses c'est à l'invocation du même nom que le fluide se produit.

Voici l'exemple frappant d'une guérison de fractures multiples, — je n'ose dire davantage, — opérée du jour au lendemain. Un enfant de quatre ans était tombé sous la roue du moulin

1. Témoin 187.

que le duc de Bretagne possédait à Morlaix. Retiré de l'eau au bout de vingt minutes d'immersion, les membres rompus, les vertèbres ou le bassin « ossa a posteriori parte » complètement brisés, la figure noire, le corps inerte, sans que la main anxieuse d'une mère pût y découvrir le moindre signe de vie, l'enfant était le lendemain en pleine santé et jouait avec ses camarades. Remarquez que l'accident, advenu quelques jours avant l'ouverture du procès de canonisation et relaté par le père, la mère et les voisins, put être facilement contrôlé¹.

D'autant que la plupart des miracles arrivaient dans la cathédrale même, en présence de la foule. Un enfant, mortellement frappé d'un coup de pied de cheval et déposé inerte sur le sépulcre l'écume à la bouche, se réveillait à l'Évangile de Saint-Jean, tandis que l'assistance, d'une seule voix, criait : « Saint Yves! Saint Yves! » et il déclarait qu'il n'éprouvait aucune douleur².

Guénorette Maguet, enfant de douze ans, que son père avait promenée de sanctuaire en sanctuaire sans obtenir la moindre amélioration à

1. Témoins 84 à 87.

2. Témoins 229, 230.

sa folie furieuse, fut amenée à Tréguier, ligottée et suspendue à une perche, car on ne pouvait l'approcher : elle mordait comme une bête fauve. Sept jours entiers, on la laissa couchée sur le tombeau. Le huitième jour, dans un spasme violent, elle rompit ses liens et resta inanimée. Il était trois heures de l'après-midi. Le lendemain après la grand'messe, on procédait à l'ensevelissement, le suaire était cousu déjà à mi-corps, quand Guénorette, après une invocation suprême de son père, se redressa toute nue en rejetant son linceul. Dix-huit ans après, elle venait déposer au procès de canonisation¹.

Autant que la guérison instantanée des fractures, la réfection des tissus semble la pierre de touche du miracle. Depuis un an, la veuve Hyraes, de Tréguier, avait au ventre un ulcère si profond que ses entrailles étaient à nu. Jugée incurable, elle n'attendait plus la guérison que d'une grâce surnaturelle : « Saint Yves m'a visitée, dit-elle un jour ; il a posé les mains sur mes flancs et m'a dit d'aller à l'église ; menez-moi à son tombeau. » Tout le long de la route,

1. Témoin 61.

elle invoquait saint Yves, tandis que ses porteurs priaient pour elle. Dans la cathédrale, après une prière suprême, elle se sentit guérie ; en moins de huit jours, la plaie se cicatrisa, et la veuve vécut encore huit ans en bonne santé pour attester le miracle¹.

Nombre de fois, il est question de ces apparitions de saint Yves. En voici quelques-unes : Une mère se penchait sur le corps de son enfant repêché dans le Guer où il était resté sous l'eau plus d'une heure : « Saint Yves, je vous demande mon fils, criait-elle ; je te voue à saint Yves comme je t'ai enfanté. » L'enfant ouvrit un œil et murmura : « Maman. — Où as-tu été, mon fils ? — Avec un monsieur en blanc qui m'a tiré du trou où j'étais noyé. » Or, le sauveteur était entièrement nu².

Agacé par les sollicitations d'un mendiant des environs de Tréguier, un matelot de Fontarabie lui cracha dans la main, après y avoir déposé une pite espagnole qui n'avait pas cours en Bretagne. « Dieu et saint Yves vous le rendent », s'écria en breton le mendiant. A peine avait-il parlé que

1. Témoins 211-214.

2. Témoins 73-75.

Miguel de Fontarabie atteint de démence se roulaît à terre, l'écume à la bouche, en répétant qu'un homme vêtu de blanc, avec une troupe aux torches ardentes, le fustigeait cruellement : et il se déchirait la poitrine : le malheureux ne recouvra la raison qu'après une nuit passée au tombeau du saint¹.

Faut-il citer encore la bienheureuse Marie-Jeanne de Maillé, morte en 1414, qui aurait revêtu l'habit du tiers ordre franciscain à la suite d'une apparition de saint Yves ?² — De ces coïncidences, est-il possible de dire qu'elles se confirment l'une l'autre, et que les apparitions eurent lieu réellement ? J'aborde ici un sujet délicat et étrangement complexe. Mais j'ai trop vécu en Basse-Bretagne pour ne pas savoir combien l'âme celtique est hantée de fantômes, combien sa chaude imagination sait donner aux abstractions, aux souvenirs une forme concrète, combien lui sont familiers les esprits bons et mauvais, poulpiquets et korrigans, saints et démons. Cette naine mystérieuse qui dépose de la

1. Témoins 120-122.

2. Le P. Jean-Marie de Vernon, *Histoire du Tiers-Ordre*. Paris, 1662, t. II, p. 109.

manne sur la table du recteur de Trédrez, cette voix de saint Tugdual qui se fait entendre au milieu du tonnerre dans l'endroit où reposent ses reliques, et cet oiseau qui voltige autour du saint, semblent autant de réminiscences de l'Écriture déformées par la légende, autant d'allusions à la vie des ermites, aux ossements qui se lèvent pour porter témoignage et à la colombe eucharistique. Aujourd'hui encore, les paysans bretons ne s'imaginent-ils pas voir saint Yves revenir en chair et en os parmi eux ?¹

La science moderne parle en pareils cas d'auto-suggestion. Mais quand bien même on interprète les apparitions de saint Yves, en disant que des esprits simples et peu cultivés éprouvaient le besoin de donner une réalité sensible à cette doctrine consolante de l'Eglise que la mort ne brise pas tout lien entre les vivants et les défunts, il restera toujours vrai que l'avocat des pauvres demeurerait, par-delà la tombe, le protecteur des déshérités de ce monde, des malades, des veuves et des orphelins : des mères aussi. Telle l'invoquait dans les souffrances de l'enfantement où

1. Anatole Le Braz, *Au pays des pardons*. Paris, 1901, in-8°, p. 67.

elle était depuis quinze jours, telle autre pour avoir du lait, telle enfin au moment où elle apercevait dans le lointain sa maison tout en flammes, alors que sa fille était au berceau¹. Une femme hydropique, si enflée que la peau crevait, était soulagée après quinze jours d'oraison dans la cathédrale². Et un pèlerin, qui était venu hurlant de douleur prier au tombeau, voyait tout à coup tomber à terre le calcul, de la grosseur d'un œuf d'oie, qui le torturait³.

Le bilan des miracles admis par les enquêteurs du procès comme authentiques est considérable : « Quatorze mors ressuscitez, dix forsenéz ou démoniacles délivrez, treize contraiz ou paralitiques restoréz, trois aveugles enluminéz, plusieurs garis de la maille et de divers mauix des yeulx, plusieurs hommes en dix lieux sauvéz en grant péril de mer⁴ », etc.

On ne saurait imaginer quelle vénération avaient nos marins pour saint Yves. Et nombreuses sont les scènes de naufrage où les survivants attri-

1. Témoins 109, 116, 181, 189, 216, 227.

2. Témoins 123, 124.

3. Témoins 197-200.

4. *Légende dorée*, ms. franç. 416, fol. 274.

buèrent leur salut à son intercession. Un navire breton surpris par la tempête dans les parages de La Rochelle menaçait de sombrer en pleine nuit, quand, à l'invocation de saint Yves, un fanal s'alluma sur le tillac : la tempête cessa subitement, et le navire arriva à bon port¹. On a reconnu dans ce météore le feu Saint-Elme, appelé aussi *Corpo santo* par les marins portugais, qui le regardaient comme une émanation du corps de Jésus-Christ².

Des naufragés qui ne savent pas nager se soutiennent sur l'eau pendant des heures entières au moyen d'une frêle épave à peine longue d'un pied et large de trois doigts ; d'autres sont recueillis à plus d'une lieue de l'endroit où le bâtiment a coulé. Un enfant emporté à la dérive crie : « Saint Yves ! à l'aide ! », et il se sent doucement bercé par les vagues, jusqu'à ce qu'une barque le recueille³.

Alain de Keranrais et Tiphaine de Pestivien, avec leur suite, s'étaient embarqués à Laber, paroisse d'Arzon, dans le pays de Vannes. Épou-

1. Témoin 88.

2. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*. Paris, 1899, in-8°, t. I, p. 296.

3. Témoins 91, 128, 161, 209, 210.

vanté par le roulis, le cheval de guerre du noble seigneur sauta dans la mer en entraînant le palefrenier. Alain invoqua le vieil ami de sa famille, et non seulement le palefrenier fut sauvé, mais le cheval, bien qu'il eût les yeux bandés, revint de fort loin au point du rivage d'où il était parti. Conduit en pèlerinage au tombeau de saint Yves, le cheval se mit à piaffer et à hennir joyeusement tant qu'il demeura dans l'église¹.

Dès le mois de novembre 1305, le beau-frère d'Alain de Keranrais, Jean de Pestivien, était déjà venu en pèlerinage, sans chemise et pieds nus. C'était à la suite d'un vœu. Comme il passait de son manoir de Roscolor à l'île de Taven, avec une quinzaine de compagnons, une tourmente avait emporté la barque dans un tourbillon, en brisant les rames. La chaloupe, à demi submergée et devenue le jouet des vagues, avait d'elle-même viré de bord et, contre vent et marée, piqué droit sur le port, dès que les passagers se furent voués à saint Yves².

Ainsi, la mort n'avait point rompu toute at-

1. Témoins 158, 226.

2. Témoignages de deux des passagers, Jean de Pestivien et Payen de Monteville, témoins 117, 118.

tache entre le bon recteur et ses amis. De même qu'il était venu en aide au constructeur du pont d'Ars, il sauva de la mort le fils du constructeur qui était tombé du haut de ce même pont dans la rivière débordée et qui était resté une demi-heure sous l'eau¹.

Le fils d'un autre de ses obligés, Guillaume de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, traversait, en 1326, la grève d'Hillion avec deux autres jeunes damoiseaux et plusieurs chanoines de Tréguier, le trésorier, le chantre et le sacristain. Le faucon sur le poing, avec le leurre pour rappeler l'oiseau, Guillaume était tout au plaisir de la chasse, quand la marée le surprit : dès que le flot atteint la filière dans la baie de Saint-Brieuc, la traversée de la grève est dangereuse. Le jeune damoiseau l'ignorait : en vain lança-t-il son cheval au galop, le sol manquait sous les pieds du destrier, le cavalier tomba à la mer ; il revint à la surface après avoir plongé et s'accrocha à son cheval qui nageait. Mais, roulé par les vagues, il coula à fond : les chanoines affolés criaient de la rive : « Saint Yves ! sauvez-le ! » Et lui-même,

1. Témoins 127, 138.

au fond de l'eau, faisait la même prière, en recommandant son âme à Dieu. Aussitôt, soulevé par le flot, sans qu'il pût s'expliquer comment cela s'était fait, il se trouva sur la croupe de sa monture à la nage, se mit en selle et, après un drame émouvant qui n'avait pas duré moins d'une demi-heure, il gagna sain et sauf la plage. Il n'avait même pas avalé d'eau de mer¹.

Il prouva sa reconnaissance en hébergeant dans son hôtel les commissaires enquêteurs du procès de canonisation.

De saint Yves justicier posthume, l'image n'apparaît qu'une fois dans l'enquête de canonisation. C'est à l'occasion d'une scène de cambriolage, dont les acteurs mêmes racontent les péripéties avec le luxe de détails d'un fait divers moderne. Ce récit offre pour nous un intérêt d'autant plus vif que nous n'avons pas encore eu l'occasion de voir opérer la police de l'évêque, dont Yves avait eu la haute direction comme officiel.

En rentrant chez elle un matin, une bourgeoise de Tréguier trouva sa maison complètement dévalisée. Des voleurs avaient profité de son absence

1. Témoins 165, 166.

la nuit précédente, pour emporter tous les meubles. Désolée, la femme Gazgueder courut au tombeau de saint Yves avant même de songer à prévenir la justice. Et après une ardente prière, elle promit au saint une offrande de dix sous, plus une rente viagère de douze deniers, si elle parvenait à recouvrer ses biens. Son vœu fait, elle eut l'intuition que les voleurs et recéleurs étaient une veuve Galou, Joël Bozec demeurant près de la fontaine de Saint-Tugdual et Yves Ponteur domicilié à Languado près de la chapelle de Saint-Gueysou. Elle prévint les sergents de l'évêque.

Des perquisitions opérées sur ses indications chez la veuve Galou et chez Joël eurent un plein succès. On retrouva les trois quarts des objets volés, qui furent aussitôt rendus, par jugement de la cour épiscopale, à leur propriétaire. Restait le dernier lot. Le troisième larron, Ponteur, n'était plus dans le ressort de la juridiction de l'évêque. Il s'était enfui furtivement avec son butin, vers La Roche-Derrien, haute justice seigneuriale où les sergents de Tréguier ne pouvaient l'atteindre. Il était parvenu à un endroit appelé le Park-Hervé, quand il fut tout à

coup frappé de cécité. Ponteur comprit la leçon ; il alla confesser son larcin à un moine, en le priant d'avertir la femme Gazgueder de se rendre en un certain endroit, qu'elle y trouverait les objets dérobés.

La restitution faite par l'intermédiaire du religieux, le voleur contrit et repentant recouvra la vue après un vœu à saint Yves. Et larron et victime déposèrent ensemble, se confirmant l'un l'autre, au procès de canonisation¹.

1. Témoins 130, 131.

CHAPITRE XI

PROCÈS DE CANONISATION

Depuis longtemps, arrivaient à Avignon requêtes sur requêtes suppliant la papauté de ratifier par une sanction solennelle le glorieux titre que l'opinion donnait à Yves. Une dizaine d'années après la mort du saint, le duc de Bretagne, Jean III, auquel s'étaient jointes plusieurs personnes de considération, certifiait au pape Clément V les nombreux miracles qui advenaient journellement sur le tombeau. Des députations spéciales, des lettres missives suivirent : donnez ordre d'informer, ouvrez une enquête, disaient-elles toutes au successeur de Clément, à Jean XXII.

Le pape finit par se laisser vaincre : le roi Philippe de Valois, la reine Jeanne sa femme, l'Université de Paris, nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés avaient uni leurs instances à celles

des Bretons : pour triompher des dernières hésitations de la papauté, le duc Jean avait député à la cour pontificale son frère Guy de Penthièvre et l'évêque de Tréguier, Yves de Boisboissel¹. Le 26 février 1330, s'ouvrit le procès de canonisation.

Les commissaires enquêteurs nommés ce jour-là par rescrit apostolique étaient Roger le Fort, évêque de Limoges, Aiglin de Blaye, évêque d'Angoulême, Aimeri, abbé de Saint-Martin de Troarn. Par mandement de l'évêque de Tréguier, tous les diocésains s'étaient mis en prière, jeûnant le mercredi après la Trinité, pour demander à Dieu de nouveaux miracles. Le 23 juin 1330, quand s'ouvrit le procès, plus de cinq cents témoins comparurent ; après délibération à part sur la question posée par les commissaires, les mains levées vers la cathédrale et les reliques saintes, ils attestèrent, sous serment, que la commune renommée, en Bretagne, en France, en Angleterre et en Espagne, proclamait la sainte vie d'Yves et ses miracles journaliers. Au nom et avec le consentement de la foule, Dom Merien, abbé de

1. Muni d'une procuration du chapitre en date du 9 décembre 1329.

Sainte-Croix de Guingamp, jura, sur l'âme de tous, que leur témoignage était sincère¹.

En visitant la cathédrale, les enquêteurs purent se convaincre de la popularité du saint : ils se frayaient un passage à travers des troupes innombrables d'aveugles, d'estropiés, d'insensés et de malades. Des ex-votos étaient suspendus de toutes parts aux voûtes et aux piliers, ou déposés autour du tombeau, des yeux, des mains, des jambes, des mamelles en cire, des linceuls, des béquilles, des vaisseaux, vingt-sept d'argent et quatre-vingt-dix de cire.

Après l'enquête sommaire par la *tourbe*, les prélats interrogèrent séparément les témoins, en se servant d'un interprète pour chaque dialecte celtique. Devant six notaires apostoliques, qui dressaient les procès-verbaux, un premier groupe de cinquante-deux personnes, — le vieux précepteur d'Yves, nonagénaire, sa sœur aînée, ses condisciples, ses serviteurs, ceux de ses concitoyens qui avaient pu le connaître, — vint affirmer la pureté sans tache de sa vie et ses mortifications. Une seconde enquête porta sur ses

1. *Monuments*, p. 5.

miracles.... Et la tombe elle-même sembla porter témoignage, s'il faut ajouter foi à un fait curieux que les commissaires consignèrent dans leur enquête. « Quelques-uns de nos gens ont affirmé sous serment qu'ils avaient, dès leur arrivée à Tréguier, examiné soigneusement la pierre sur laquelle est sculptée l'image de la tête du Bienheureux, que les pèlerins embrassent. Et ils assurent que, depuis notre séjour ici, cette pierre s'est miraculeusement élevée de plus de deux pouces. On se baissait auparavant davantage pour baiser la tête. C'est ici un fait de notoriété publique¹. »

Bien qu'on vécût dans l'ambiance du mystère, dans l'état de surexcitation nerveuse qu'apporte l'attente ou la constatation d'événements surnaturels, les enquêteurs procédaient avec méthode, rejetant les faits douteux, étayant solidement par de multiples dépositions les miracles patents, qui étaient nombreux, on a pu en juger.

Voici, comme spécimen de la procédure, la déposition sous serment de la fille Alice Billon, de Ploësal, diocèse de Tréguier, trente ans ou environ : « Une nuit, un ver venimeux me mor-

1. *Monuments*, p. 6.

dit à la gorge, sous la mâchoire, à la naissance du cou ; j'enflai de la tête jusqu'au nombril, et l'infection me rendit si dangereusement malade que pendant huit jours, ne pouvant ni manger ni boire, j'attendais la mort. Je me vouai à M. Yves par ces mots : « Monsieur Saint Yves, je vous demande de me délivrer de ce péril, j'irai visiter votre tombeau et vous faire une offrande. » J'allai chez Yves Alain, beau-frère de Monsieur Yves, qui dit à sa femme Catherine : « Apportez le capuchon de Monsieur Yves que vous avez chez vous » ; elle le posa sur moi. Je me sentis aussitôt soulagée ; le lendemain, à l'aurore, j'étais complètement guérie.

« A quelle époque, mois et jour, eut lieu l'événement ?

— Au mois d'août, il me semble : de l'an et du jour, je ne me souviens plus.

— Combien de temps avez-vous été malade ?

— Huit jours environ.

— Quels témoins avez-vous de cette maladie ?

— Yves Alain, sa femme, Robert Brient, et plusieurs autres personnes.

— Comment savez-vous que l'enflure vint de la morsure d'un ver ?

— J'étais en bonne santé avant de rencontrer sous ma main un ver qui me piquait et mordait la gorge; je le pris d'une main tremblante et je le jetai loin de moi.

— De quelle espèce et de quelle couleur était-il ?

— Je n'en sais rien, car je n'ai pu le voir, c'était la nuit.

— A quelle invocation avez-vous été guérie ?

— A l'invocation de Monsieur Yves, je l'ai dit.

— Quelles personnes étaient présentes au moment de votre guérison ?

— Yves Alain, Catherine sa femme et plusieurs autres.

— Où cela se passait-il ?

— Chez les époux susdits, à Hengoat.

— Avez-vous été encore malade dans la suite ?

— Non. » Elle nous a semblé en bonne santé, ajoutent les commissaires, qui firent aussitôt comparaître, pour contrôler sa déposition, l'un des témoins, la sœur de saint Yves, âgée de quatre-vingts ans.

« Alice Billon était si enflée qu'elle pouvait à grand'peine respirer et parler. Émue de pitié, j'apportai, à la suggestion de l'un des assistants,

le capuchon d'Yves que je gardais comme une relique et que je conserve encore dévotement. Dès que je l'eus posé sur elle, Alice s'écria : « Saint Yves, je vous rends grâces, car la douleur commence à passer ». Et je crois fermement, ajouta la bonne vieille Catherine, que c'est à l'invocation d'Yves qu'elle dut la guérison, car, au seul toucher, à la seule apposition de son capuchon, de nombreux malades ont recouvré la santé¹. »

Les procès-verbaux de l'enquête furent remis au pape Jean XXII dans le consistoire du 4 juin 1331, puis examinés par une commission de trois cardinaux qui en fit le récolement. De ce gros volume qui ne comprenait pas moins de quatre-vingt-une peaux de parchemin, on rédigea un sommaire, dont chacun des membres du Sacré-Collège reçut une copie. La cause était en l'état, mûre pour la sentence finale, quand le pape vint à mourir. Il eut pour successeur Benoît XII, l'un des membres de la commission cardinalice qui avait examiné le procès. Mais le nouveau pontificat s'écoula sans que l'enquête reçût de sanc-

1. Témoins 126, 127.

tion, et le duc de Bretagne Jean III, promoteur du procès, s'éteignit à son tour.

Il était réservé à un de ses sujets de proclamer la sainteté d'Yves. Pierre Roger, qui prit le nom de Clément VI, était originaire de la vicomté de Limoges, dépendance des ducs de Bretagne.

« J'y vois le doigt de la Providence, disait-il. Yves Hélyor, Breton, devait être inscrit au catalogue des saints par un sujet du duc de Bretagne. Le 19 mai, dans la cinquantième année de son âge, il a été couronné dans le ciel : et moi aussi, le 19 mai, dans ma cinquantième année, cette couronne pontificale a été, malgré moi, déposée sur mon front, bandeau d'angoisses et de peine, tandis que lui ceignait le diadème de gloire.... Il m'est apparu cette année en songe et m'a reproché les lenteurs de la canonisation; j'ai cru entendre résonner à mes oreilles le *Lamma sabactani* du Calvaire. Aussi ai-je envoyé immédiatement chercher le procureur de la cause, en me promettant de ne plus abandonner Hélyor. Qu'Hélyor, le vrai Dieu, dont le nom paternel d'Yves participe, nous accorde sa grâce! »

Clément VI avait, en effet, convoqué les car-

dinaux en consistoire général le 18 mai; c'est devant eux qu'il avait prononcé ce discours. Le procureur de la cause, Maurice Hélyor, choisit sans doute à cause de la quasi-similitude de son nom avec Hélyor, — tant on attachait de valeur à la signification mystique des noms propres, — sollicita, contre le promoteur de la foi, la canonisation. Saladin, évêque de Nantes, l'appuya; le patriarche d'Antioche, l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Mirepoix, de Sagonte, de Trivento parlèrent tour à tour. L'archevêque de Narbonne, Pierre Le Juge, cousin du pape Benoît XI, s'était promis d'exalter Yves : mais « esprains de grievve maladie de fievre ague, languissant par la foiblesse de sa nature, réputé pour mort, il avoit les yeulx clos¹ », quand l'invocation d'Yves le ranima et le guérit instantanément.

Les avis recueillis, le pape annonça qu'il rendrait le lendemain son jugement, le jour anniversaire de la mort d'Yves. C'était un pape fort lettré que Clément VI; Pétrarque, bon juge en la matière, en rend témoignage. Il tint à pro-

1. *Légende dorée*, ms. franç. 416, fol. 275.

noncer lui-même le panégyrique de saint Yves sur ce thème : « Sion, réjouis-toi, parce que le grand saint d'Israël est au milieu de toi ».

Après quoi, on chanta le *Veni Creator*, et le pape proclama que, par l'autorité de Dieu, de l'avis unanime des cardinaux, Yves Héloré était inscrit au catalogue des saints. La fête était fixée pour l'Église universelle le 19 mai : une indulgence de sept ans et sept quarantaines était accordée à tous ceux qui assisteraient à l'élévation solennelle de ses reliques, ou qui seraient présents dans la cathédrale de Tréguier, la première fois qu'on réciterait son office public. L'indulgence était d'un an et une quarantaine pour les pèlerins qui visiteraient le tombeau au jour de la fête ou de la translation.

Puis le souverain Pontife entonna le *Te Deum*, fit réciter l'Oraison composée pour le nouveau saint, le *Confiteor* et l'absolution à la manière accoutumée, enfin célébra la messe en l'honneur de saint Yves.

Par la bulle de canonisation, le monde catholique apprit qu'à l'extrême Occident, aux confins de la Bretagne, venait de se lever un nouvel astre, irradié du soleil divin, vers lequel pourrait

se tourner dans la nuit le regard du pécheur¹. Et, par une lettre spéciale, Philippe VI, roi de France, fut avisé qu'il comptait parmi la cour céleste un puissant intercesseur, la gloire de son royaume².

La canonisation donna lieu à de nouvelles fêtes pour l'exhumation et la translation des reliques, le 29 octobre. Le chef du bienheureux fut alors séparé du reste des ossements et enchâssé dans un reliquaire d'argent doré soutenu par quatre lionceaux et entouré d'une magnifique étoile d'or où scintillaient les pierres précieuses.

1. *Monuments*, p. 483.

2. Bulle datée d'Avignon, 21 juin (*Monuments*, p. 486).

CHAPITRE XII

HISTOIRE DU CULTE

En Bretagne, on n'avait pas attendu la canonisation pour placer saint Yves sur les autels. Dès 1327 au moins, le recteur de La Chapelle Lannay, au diocèse de Nantes, en avait mis le portrait dans son église. Devant cette image, les deux clercs du recteur se firent tour à tour porter pour demander la délivrance, l'un d'une grosse fièvre qui durait depuis une semaine, l'autre d'une grave infirmité qui lui avait enlevé depuis trois mois l'usage de la parole; le temps de dire un *Miserere* ou de parcourir un sixième de lieue, ils revenaient tous deux entièrement guéris¹.

Au synode de 1334, l'évêque de Tréguier, Alain Haëloury ordonna que, hors l'Avent, le

1. Témoin 207.

Carême et le temps de Pâques, tous les lundis qui ne seraient pas occupés par quelque fête solennelle, on fit l'office public du bienheureux Yves¹.

A peine la canonisation était-elle publiée qu'on se disputait ce qui restait des vêtements du saint, car le corps était à peine consommé. La cathédrale avait la chemise, le duc eut la housse, la moitié du cilice et de la tunique était cédée par l'archevêque de Bourges à la cathédrale de Chartres, qu'avait illustrée un autre Yves. En même temps que saint Louis, saint Yves entra dans la *Légende dorée*, mosaïque édifiante où un familier de la reine Jeanne, Jean Du Vignay, consacrait au recteur breton des pages exquises. Le roi Philippe de Valois concédait un terrain pour lui élever, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue des Noyers, une chapelle, dont l'héritier du trône, Jean le Bon, tint à poser la première pierre. Les pieux fondateurs, des étudiants bretons, étaient autorisés, en cette même année 1348, à s'y réunir en confrérie et plus tard, en 1357, à s'y faire enterrer. A l'exemple de leur patron, ils venaient

1. Dom Martène, *Thesaurus*, t. IV, p. 1104. — Ropartz, p. 259.

en aide à la misère, leurs statuts étant ceux d'une société de secours mutuels.

De la chapelle Saint-Yves, Charles V donna la charpente, Charles VI les vitraux, tel vitrail du fond en particulier, où il se fit représenter avec toute sa famille : debout, en blanc, les mains sur la tête du roi et de son fils, saint Yves présentait les deux princes au Christ; sainte Clotilde, dans l'autre panneau, présentait à la Vierge Isabeau et ses filles également agenouillées. Des sacs de procédure, pendus le long des murs en guise d'ex-voto, et sous les pieds, une foule de sépultures bretonnes complétaient la décoration de la chapelle, que desservaient un prieur et douze chanoines. Plus tard, on y vénéra des reliques du saint, une côte, un doigt et un morceau de la robe donnés par Louis XIII qui les tenait de l'évêque de Tréguier¹.

Si vous ouvrez le Cartulaire de l'Université de Paris², vous constatez ce fait curieux qu'à dater de 1360 environ une grande partie des étudiants

1. Jacques du Breul, *Théâtre des Antiquités de Paris*, p. 586. — Ropartz, p. 313. — De l'OEuvre, p. 265.

2. Chatelain et Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III (ann. 1350-1394), p. 755.

bretons s'appellent Yves. Yves devient comme le prénom obligé des enfants que leurs parents destinent à suivre les cours universitaires et juridiques. C'est pour les Bretons à l'étranger un signe de reconnaissance et parfois un cri de ralliement, car le culte de saint Yves est devenu leur culte national, et ils crient *saint Yves* comme les Anglais *saint Georges*. Partout, dans les diocèses de langue celtique, à Tréguier, Saint-Pol-de-Léon, Quimper, Vannes, Saint-Brieuc, on lui élève des autels ou bien on lui donne la place de vieux saints inconnus dont les noms sonnent de même¹; il n'est presque pas d'église, si modeste soit-elle, qui n'ait son image, presque pas de famille où il n'y ait un Yves ou une Yvonne. Et ce culte va se transmettre de génération en génération.

Son expansion faillit pourtant être enrayée par la malheureuse guerre de succession qui mit la Bretagne à feu et à sang. Jean de Montfort et Charles de Blois se disputaient le trône ducal. En 1345, une horde anglaise, au service du pre-

1. Loth, dans les *Annales de Bretagne*. — Une nomenclature des chapelles dédiées à saint Yves a paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1900.

mier, osa violer la sépulture du saint, sous prétexte de détruire la cathédrale comme forteresse du parti ennemi. « Il y avoit encore de ses ossements, de sa char, de ses nerfs et de ses poils », disent les *Grandes Chroniques de France*, quand un Anglais, un prêtre, osa porter sur ces vénérables reliques une main sacrilège : mais le malheureux « mourut vilainement en mangeant sa langue et en criant comme un chien ».

Au contraire des gens de son rival, Charles de Blois plaçait le culte de saint Yves au-dessus de ses propres affaires. De son trésor épuisé par les frais de la guerre, il versait trois mille florins afin de hâter la canonisation sollicitée jadis par son beau-père Guy de Penthièvre. Et, payant de sa personne, il se rendait à Avignon, pour déposer, dans un consistoire réuni à cet effet par le pape Clément VI, sur deux miracles postérieurs à l'enquête¹. De l'un d'eux, il avait été l'objet.

1. Dom Plaine (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1874, 1^{er} semestre, p. 131-134), et, dans les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves* (p. 4), A. de la Borderie, ont établi, en effet, contrairement à l'opinion de Ropartz, que le « dux Britanniae » dont parle Clément VI dans son discours du 18 mai 1347, est Charles de Blois et non Jean de Montfort.

Gravement malade, abandonné même des médecins, il s'était voué à saint Yves, et la guérison était venue si prompte que, deux ou trois jours après, il se rendait à pied au tombeau. Un autre prodige, dont les barons de sa suite témoignèrent également, fut celui-ci : un vaisseau, chargé de riches fourrures, avait sombré ; trois jours durant, il resta entre deux eaux ; les naufragés le vouèrent au saint breton ; le navire se releva et les fourrures se trouvèrent sans la moindre détérioration. Peut-être est-ce alors que Charles de Blois fit ériger des autels ornés de l'image de saint Yves chez les Dominicains et les Franciscains de Bruges.

« Canonisez le bienheureux Hélory, concluait Charles de Blois en finissant sa déposition : tous vous le demandent, Très Saint-Père, la Bretagne et moi ; Hélory, en breton, signifie *Prompt-Secours*, par lui la paix nous sera rendue, nous en sommes persuadés. »

Un mois après que sa requête avait été couronnée de succès, le 18 juin 1347, Charles tombait, couvert de blessures, au combat de La Roche-Derrien : ce qui ne l'empêchait pas, le 29 octobre, de sortir un moment de prison pour assister à la translation des reliques, c'est-à-dire à l'exhuma-

tion et à l'ostension. Jambes et bras nus, il se prosterna à la porte de la cathédrale, descendit sur les genoux les six marches du porche et se traîna ainsi jusqu'au sépulcre où il pria avec ferveur.

Dans les geôles anglaises, Charles de Blois charmait sa solitude en écrivant, en prose rythmique, la Vie de saint Yves qu'il comparait à chaque ordre de bienheureux. La musique en était si mélodieuse qu'elle devint populaire en Bretagne. Malheureusement, il ne nous en est rien parvenu, sauf peut-être quelques vers qui proviennent, en tous cas, d'une Vie fort ancienne¹. De cette Vie, il existait, à l'abbaye de Saint-Evroul, un manuscrit aujourd'hui disparu.

Dès que Charles fut libre, il accomplit un nouveau pèlerinage au tombeau, en partant, nu-pieds, en plein hiver, en temps de glace et par des chemins raboteux, de l'endroit où il était tombé prisonnier près de La Roche-Derrien ; les villageois, pris de compassion, jonchaient de paille la route de Langazo², vieille voie romaine, qu'on appelle

1. 28 vers échoués dans un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève 52, fol. 163, partiellement imprimés par Hauréau, *Histoire littéraire*, t. XXV, p. 143.

2. Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, témoins 48, 28, 18 et 10 : Ropartz, p. 260, 283.

depuis *hent ar benigen*, « voie de la pénitence¹ » ; mais lui, écartant cette litière, marchait à vif ; de quinze semaines, il ne put se tenir debout.

En retour de nombreux privilèges, il avait obtenu du chapitre d'importantes reliques de saint Yves qu'il répartit entre diverses églises bretonnes, Notre-Dame de Lamballe, la cathédrale de Rennes, les abbayes de Saint-Georges, de Saint-Melaine et du Mont-Saint-Michel². Chaque fois, dans la procession solennelle qui accompagnait la translation des reliques, il se chargeait lui-même, pieds nus, du pieux fardeau.

Rennes possédait un hospice sous le vocable de saint Yves : en 1358, un prêtre trécorois, Eudon Le Bouteiller, par dévotion envers l'illustre official, avait transformé en Hôtel-Dieu son propre manoir sis dans la Vieille Cité, près de la porte Esvière. La libéralité ducale y ajouta une charmante chapelle, qui subsiste de nos jours. A Morlaix, l'hôpital fut mis sous le vocable de Saint-Efflam et de Saint-Yves. L'antique cellule d'Auspice à Guingamp fut remplacée par la chapelle Saint-Yves, aujourd'hui disparue ainsi que le mo-

1. *Bulletin de l'Assoc. bretonne*, 3^e série, IV (1884).

2. Archives de la Manche, H 15134 *ter*.

nastère de Carmélites qui avait succédé à l'ermitage ; mais le quartier au bord du Trieux a retenu le nom de l'avocat des pauvres.

A Angers, un autel était déjà dédié au saint breton quand le chapitre reçut, en 1364, vraisemblablement de l'habituel donateur Charles de Blois, une de ses côtes : ce fut l'occasion de grandes solennités, dont les étudiants bretons tinrent à perpétuer le souvenir dès qu'une Université, en 1396, fut fondée dans cette ville. Moyennant une fondation de deux cents francs d'or, on célébrait la Saint-Yves avec premières et secondes vêpres¹.

Des reliques qu'on lui avait cédées, Charles de Blois avait aussi donné une parcelle à son cousin Hugues IV de Lusignan, roi de Chypre, que l'invocation de saint Yves avait tiré d'un grand danger en temps de guerre. Plus d'un siècle après, on remarquait encore, parmi les ex-votos, un cavalier portant l'écu chypriote².

En 1364, la guerre de succession de Bretagne

1. L'abbé France, p. 309, 239.

2. Tempier, *Documents sur le tombeau de saint Yves*, dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e série, t. II, p. 1.

prit fin. Chacun était récompensé selon ses talents : Jean de Montfort, l'homme pratique, avait la victoire : le doux rêveur, Charles de Blois, était mort en saint. Il était tombé sur le champ de bataille d'Auray, ceint d'un cilice et, sur le corps, la housse de saint Yves qu'il ne quittait jamais. Vaincu, il gardait un immense prestige. Moins de sept ans après, on instruisait son procès de béatification. Dans les offrandes que le connétable Du Guesclin envoyait de son lit de mort, comme dans les cris de ralliement des troupes bretonnes qui traversaient en 1380 les plaines de l'Italie pour aller servir le pape, le nom de saint Charles était associé à celui de saint Yves¹. Et cela se comprend.

Tous ces vaillants et dévoués serviteurs du parti de Blois ne pouvaient séparer le culte de leur maître du culte de son patron. Bertrand Du Guesclin, fait prisonnier non loin du cadavre de Charles, avait continué les traditions de générosité du noble duc. Il avait reçu de lui la seigneurie de La Roche-Derrien, en aval de Tréguier, dont les précédents châtelains passaient

1. Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 48; t. III, col. 287.

pour molester les marchands trécorois qui descendaient ou remontaient le fleuve. Bertrand Du Guesclin mit fin à ces vexations en accordant au « chapitre, chanoines, segrestain, chapelains, coristes » et bourgeois mainlevée de ces péages : je le fais, ajoutait le libérateur de notre territoire, « en l'honneur et révérence de monseigneur Saint-Yves, duquel le glorieux corps est enterré en ladite yglise¹ ».

La bru de Charles de Blois, Marguerite de Clisson, n'eut pas l'abnégation de son beau-père : elle ne se consola jamais de n'être point duchesse. A contempler dans son Livre d'Heures le portrait de saint Yves², elle n'apprit point l'oubli des injures : son beau-père avait été la victime de Jean de Montfort, son père était tombé dans un odieux guet-apens tendu par Jean IV ; et comme le vieux connétable n'avait pas voulu répondre à une déloyauté par une autre, lui mort, Marguerite fit de ses fils les artisans de sa vengeance. Le duc Jean V subit la loi du talion.

1. Lettre de Bertrand du Guesclin, 14 août 1373 (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, p. 237).

2. Aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, ms. latin 10528, fol. 301 v°.

Traîtreusement arrêté le 13 février 1420, il resta pendant cinq mois le jouet de ses géoliers, Olivier, Charles et Jean de Blois. En butte aux plus sanglantes menaces, il fit le vœu d'offrir à saint Yves, en cas de délivrance, le poids en argent de sa personne ducale. Dès que l'armée bretonne l'eut tiré de prison, il s'acquitta de sa dette. A la place de la modeste dalle qui recouvrait les reliques, s'éleva un blanc sarcophage de pierre orné de bas-reliefs. Sous un dais lamé d'argent, dont les arcades finement sculptées retombaient sur des faisceaux de colonnettes, reposait la statue couchée du saint. Le duc avait tenu parole : il avait donné, et au delà, son poids en argent, soit environ cent soixante mille francs de notre monnaie. Le monument, dont le chanoine le plus lettré, Maître Jacques de Hongrie, directeur des écoles capitulaires, avait surveillé l'exécution, était entouré d'une belle grille dorée, à travers laquelle on pouvait admirer les victoires du Conquérant : car le duc avait jugé bon d'utiliser, pour décorer les parois du tombeau, les bas-reliefs préparés pour le mausolée de son père Jean IV. En mettant le triomphe des Montfort sous le patronage de l'official, il espé-

rait enlever aux descendants de Charles de Blois le bénéfice moral de la canonisation obtenu par ce dernier, et donner pour garant au bon droit de sa dynastie l'incorruptible champion de la justice¹.

« En l'honneur et révérence de Mgr Saint Yves, nostre especial intercesseur, à qui nous, estans en prison, nous voasmes et par intercession duquel croions piteusement avoir obtenu nostre délivrance », disait-il lui-même dans ses lettres patentes au chapitre de Tréguier, nous confirmons au « chappitre, collège, habitanz, citoyens » de la ville le privilège d'exporter leur blé et d'importer leur vin en franchise². Et partout, il prodiguait envers la mémoire du saint les marques de sa munificence.

En 1418, l'année où saint Vincent Ferrier³, le directeur spirituel de la duchesse Jeanne, était venu prier sur le tombeau avant de s'endormir lui-même du sommeil éternel, la chapelle de Kermartin avait été surmontée d'une flèche gra-

1. A. de La Borderie, *Rétablissement du tombeau de saint Yves*.

2. 4 octobre 1420 (Publié par M. A. de Barthélemy, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII (2^e série, t. III), p. 239.)

3. Abbé France, p. 295.

cieuse, le chœur avait été fermé par une grille de bois sculpté et les fenêtres garnies de belles verrières. Près de là, un édicule chargé de sculptures représentant des pèlerins en costumes variés surmonta la crédence de pierre où la procession venue de Tréguier, lors du pardon, déposait les reliques. Les fidèles passaient dévotement sous la crédence en courbant la tête, avant de s'agenouiller, dans le cimetière, devant les statuettes de la Sainte Vierge, de saint Tugdual et de saint Yves, unies sur une croix¹.

Par les soins du duc Jean V également, fut achevée, en 1426, l'église Saint-Yves de Paris, qu'avaient interrompue les désastres de la guerre de Cent ans : Jean fit orner le portail de sa statue et de celle de la duchesse². Enfin, en 1441, il dédia à son saint favori la chapelle des Dominicains de Guérande, dont il avait posé la première pierre trente-trois ans auparavant, à l'instigation du P. Le Dantec, son confesseur³. Il mourut l'année suivante.

1. Ropartz, p. 177.

2. On en trouvera un dessin à la Bibliothèque nationale, estampes Oa 14, fol. 32, 33.

3. Albert Le Grand, n° 37.

Mais il avait pris soin de perpétuer le souvenir de sa dévotion en fondant une messe quotidienne en musique, qui devait être célébrée à l'issue des matines devant le tombeau du saint; elle était suivie d'une prière en breton à l'intention du bienfaiteur, dont la sépulture devait être toute voisine, suivant ses dernières volontés. Jean Le Pieux fut néanmoins enseveli dans le chœur de la cathédrale de Nantes : mais sur les réclamations des chanoines de Tréguier, le duc François I^{er} promit que le corps leur serait rendu « après le démoliment de sa chair¹ ». Ce qui eut lieu en 1451 : et Jean Le Pieux, dont l'évêque avait été jusqu'à Runan recevoir la dépouille, put reposer enfin non loin du saint, au bas de l'église de Tréguier.

Les pèlerins accouraient alors en si grand nombre aux « pardons » de Tréguier, que le duc régnant dut accorder aux Anglais, ses ennemis, une sauvegarde de quinze jours pour y assister².

En ce moment, trois de ses sujets, les trois frères de Coëtivy, gentilshommes du Léon dont

1. 8 septembre 1442 (Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1358.)

2. 1463 (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, 242).

le père portait l'un des montants de la chaire épiscopale lors de l'entrée triomphale de l'évêque¹, répandaient le culte de saint Yves à travers le monde. Prégent, amiral de France, l'un des libérateurs du territoire, avait fait peindre l'image du Saint dans son magnifique Livre d'Heures; en marge de l'image, Alain, cardinal d'Avignon, pour témoigner de sa dévotion, fit timbrer ses armes², et plus tard, en 1472, obtint une sentence pontificale d'excommunication contre tous les pirates et bandits qui arrêteraient les pèlerins en route pour Tréguier³; Olivier le troisième frère, conseiller du duc de Guyenne, put inspirer à son maître l'acte de foi dont nous parlerons plus bas. Le vieil intendant de la famille, Henry de Kerguiziau, se fit enterrer dans l'église Saint-Yves de Paris⁴: enfin l'évêque de Tréguier qui confiait, en 1470, au dominicain Maurice Gef-

1. Bulle de Calixte III pour l'érection de Saint-Yves-des-Bretons à Rome (Lecoq, *Le culte de saint Yves à Rome*. Saint-Brieuc, 1891, in-8°).

2. L. Delisle, Livre d'heures de l'amiral de Coëtivy, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXI, p. 8.

3. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, p. 237.

4. Dessin du tombeau dans la collection Gaignières à la Bibliothèque nationale, estampes Pe 1 j, fol. 77.

froy le soin de rédiger « la légende Monsieur Saint Yves », Christophe Du Chastel, était leur cousin. Dans la chapelle de Kermartin, les deux cousins, l'évêque et le cardinal, placèrent des vitraux à leurs armes. Christophe fit encore cadeau de calices et de ciboires à sa cathédrale; mais dans ce tournoi de générosités, Alain remporta la victoire.

Électeur influent du pape Calixte III, le cardinal Alain de Coëtivy obtint, comme don de joyeux avènement le 20 avril 1455, l'affectation d'une petite église aux nombreux pèlerins de son pays qu'on recueillait dans les maisons charitables de la Ville Éternelle. En concédant à la colonie bretonne Saint-André-de-Marmoris, la bulle pontificale permettait d'y annexer un hospice sous le vocable de Saint-Yves-des-Bretons. Une confrérie privilégiée sous le même patronage s'y établit en 1513, grâce aux démarches du cardinal Robert Guibé, évêque de Tréguier, Rennes et Nantes, exilé pour son attachement au Saint-Siège, mais appuyé en l'occurrence par la reine Anne.

L'année où l'avocat des pauvres fut rayé du bréviaire romain pour faire place au pape saint

Pierre Célestin, en 1568, on put lire au fronton de la chapelle de la Ripetta, une manière de protestation respectueuse et discrète : « Divo Yvoni... natio Britanniae ædem hanc jam pridem consecratam restauravit, anno 1568. » La nation bretonne ! elle n'était plus une nation, la pauvre Bretagne dont la duchesse Anne avait en vain stipulé la conservation des privilèges. Saint-Yves-des-Bretons, à la requête d'Henri III, fut déchu du rang de paroisse et annexé, à titre de bénéfice, à Saint-Louis-des-Français, sous la réserve que les desservants seraient « toujours Bretons naturels ». En dépit de cette clause, la chapelle fut confiée à des Savoyards, et elle allait être revendiquée par l'Oratoire comme église abandonnée, quand les États de Bretagne, en 1620, firent entendre d'énergiques protestations.

Un « Breton naturel » fut alors nommé curé et demanda au chapitre de Tréguier des reliques. Mortifié de ne recevoir des ossements que de « la grandeur de l'ongle », l'abbé Chevet en réclama une portion plus insigne, « proportionnellement au lieu où est votre église nationale », disait-il. Cette fois, il vit arriver, le 30 novembre 1638, une côte entière. Par là, se trouva revivi-

fié à Rome un culte que l'obligation, pour les confrères, de prononcer chaque année un panégyrique nouveau de Saint-Yves, ne laissa jamais complètement tomber.

L'église, nouvellement restaurée, a été décorée, à l'abside, de mosaïques à fond d'or représentant saint Yves entre Clovis et Jeanne d'Arc. Mais la confrérie des avocats, restée nominale-ment sous le patronage du Saint, n'y tient plus ses réunions. La relique, dans un buste en bois doré, est reléguée au fond de la sacristie de Saint-Louis-des-Français. Et contre cet état de choses, c'est un Breton, comme il convenait, M. l'abbé Lecoqu, qui a le premier protesté¹....

Le 2 mars 1469, les cloches de la cathédrale de Tréguier sonnaient à toutes volées pour saluer l'entrée de Charles de Berry, frère du roi de France. Le lendemain soir, le prince s'achemina vers l'église pour passer la nuit sur le tombeau du saint, qu'on avait tendu de draperies. Il s'y endormit. Au matin, la messe était dite à son intention, tout près des reliques de celui qui apaisait les différends entre frères. Il était encore là,

1. *Le culte de saint Yves à Rome*, Saint-Brieuc, 1891, in-8°.

quand un messenger vint lui apprendre que l'appointement avec son royal frère était signé : Charles était fait duc de Guyenne¹ par un autre dévot de l'official breton. C'est en effet par Louis XI, ou du moins par son médecin Choynet qui écrivait sous ses yeux², que nous connaissons les plaidoiries de saint Yves à Tours.

Avant de tenter la fortune, un proscrit, Henri Tudor, héritier légitime du trône d'Angleterre, venait à Tréguier implorer celui qui ne soutenait que les causes justes (14 septembre 1484). Et, l'an d'après, à pareille date, Henri VII Tudor était roi d'Angleterre.

Avec un autre avènement, celui d'Anne de Bretagne au trône de France, le culte de saint Yves prit une extension considérable. La reine y était très attachée. Après avoir pieusement visité le tombeau du saint et la chapelle de son aïeul, elle donnait une forte somme pour achever le reliquaire de Tréguier et mettait sous le vocable du bon recteur la chapelle qu'elle fréquentait assidûment

1. Tempier, *Documents sur le tombeau... de saint Yves*, dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e série, t. II, p. 1. — A. de Barthélemy, *Inventaire du Trésor de la cathédrale de Tréguier en 1620*.

2. *Le Rosier des guerres*, cité par Alain Bouchart.

au château de Blois¹. De ses aumôniers, l'un, Guillaume Jourden choisit pour sépulture Saint-Yves de Paris², un autre, Yves Mayeuc, imitant son homonyme, mourut en odeur de sainteté.

Le chroniqueur Alain Bouchart consacre à l'official ses meilleures pages³. Le roi Louis XII, à l'inspiration de la reine, autorise la fondation d'une confrérie Saint-Louis Saint-Yves à Troyes⁴. Son successeur, à peine sur le trône, offre trois reliques du saint au roi de Portugal, montrant ainsi le prix qu'il y attachait⁵.

Au chœur de Tréguier, dans les sculptures des stalles, les menuisiers Girard Dru et Tugdual Kergus associaient heureusement des épisodes de la vie d'Yves à la vie de saint Tugdual (1512). Enfin, l'on peut supposer que l'intervention de la reine Anne, si puissante lors de la création de la confrérie romaine, se fit également sentir pour

1. Bibliothèque nationale, ms. français 25 158, fol. 24 v^o.

2. Tombeau reproduit par Gaignières, Estampes Pe i j, fol. 66.

3. *Chroniques de Bretagne*, éd. de 1514, fol. 146 bis : gravure représentant saint Yves en ascète.

4. Biblioth. nation., collect. Dupuy, vol. 228, fol. 85 : août 1510.

5. 6 novembre 1516 (*Acta Sanct.*, Maii, t. IV, p. 608).

obtenir aux Frères, Sœurs et bienfaiteurs de la confrérie de Rennes une lettre d'indulgence ou de Grand pardon général¹.

Les marins bretons, qui portaient à la découverte de terres nouvelles, emportaient un calendrier annexé à leurs cartes marines. Comme ils ne savaient pas lire, des signes de convention, un pot, une pelle, représentaient les mois, et des images les caractéristiques des saints. Le 19 mai, un blason écartelé et chargé aux quatre quartiers d'alérions, le blason des Kermartin, se détache, au milieu des autres images, comme le pavois des grandes fêtes². Une pareille dévotion fut communicative : Ango, le célèbre armateur, dédiait à saint Yves la chapelle qu'il faisait construire en 1535 dans l'église Saint-Jacques de Dieppe en vue de sa sépulture³.

Deux ans plus tard, une magnifique verrière

1. Début du xvi^e siècle. La gravure de tête figure Yves au milieu des pauvres (Tempier, Confrérie de saint Yves à Rennes, *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e série, t. II, p. 9). — C^{ie} de Bellevue, *L'Hôpital Saint-Yves de Rennes*, 1895.

2. On conserve un de ces manuels de pilotage à la Bibliothèque nationale, Géogr. C 10809, un autre au musée Condé à Chantilly.

3. Asseline, *Les antiquités de Dieppe*, t. I, p. 112.

retraçait en sept tableaux la vie complète du saint dans l'église Saint-Mathurin de Moncontour, l'un des pèlerinages les plus fréquentés de la Bretagne, et tout donne lieu de croire, en l'absence de blason votif, que le produit des offrandes en fit seul les frais. Le pauvre paysan ignare lisait ainsi la vie du grand saint, en voyant l'écolier attentif au milieu d'une classe d'enfants dissipés, l'avocat de la veuve de Tours au moment où il dévoile la fourberie des deux filous, le prêtre à l'autel sur lequel plane la colombe symbolique, l'hôte charitable que les mendiants apostrophent grossièrement en lui arrachant le plat des mains, qui soigne les malades et de ses mains ensevelit un mort, avant de s'endormir lui-même du sommeil éternel : l'âme, nimbée et radieuse, est emportée par deux anges pour avoir été celle du juste. En bas des panneaux, en effet, au milieu de la campagne bretonne semée de menhirs, saint Yves s'incline vers un vieillard en haillons et rend en sa faveur une sentence arbitrale qu'un riche seigneur se croyait sûr d'obtenir¹.

C'est ce symbole d'une justice intègre, et non

1. Ropartz, p. 305.

pas l'ascétisme figuré dans les miniatures primitives (*Heures* de Clisson et de Jean-Baptiste Girault¹ ou *Chroniques* d'Alain Bouchart), qui captiva l'imagination populaire. Reproduit par la sculpture dans l'église du Minihy, il inspirait, en 1547, un illustre peintre, Jean Cousin dit-on², pour les cartons du vitrail de Montfort-l'Amaury, et, quarante ans plus tard, un modeste verrier qui travaillait pour la petite église des Ifs au diocèse de Rennes³. Sur les magnifiques stalles de Notre-Dame de Bourg, contemporaines de celles de Tréguier, l'official, le dos tourné à un riche seigneur qui fait sonner ses écus, tend la sentence à un pauvre homme court-vêtu et de petite taille, c'est-à-dire, en style conventionnel, à un homme de petit état⁴.

1. Heures datées de 1451 et à l'usage du diocèse de Nantes (British Museum, Addit. manuscripts 19962, fol. 172). — Une autre belle miniature d'un bréviaire du xv^e siècle représente de même saint Yves (British Museum, Harlian 5049, fol. 116).

2. Abbé Loisel, *Épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury*, 1884.

3. Abbé Brune, dans le *Congrès scientifique de France*, 16^e session, t. II, p. 89.

4. Comte G. de Soultrait, dans le *Bulletin monumental*, t. XVIII.

Un manuscrit de la *Légende dorée* qui appartenait à Jean d'Auxy, chambellan de Charles le Téméraire, contient une miniature fort artistique : au centre du tableau, un juge assis et couvert, près de lui son greffier ; les plaideurs, tête nue, genou en terre ; l'un, dague au côté, la tête haute tournée avec dédain vers la partie adverse ; en face, saint Yves, la main sur l'épaule du pauvre orphelin qu'il défend, droit et ferme en sa longue robe bleue, le chaperon jeté sur l'épaule¹. Nous ne savons comment était conçue l'image dont le chapitre de Tréguier confiait l'exécution en 1485 au peintre allemand Albert de Horst². Mais je doute qu'elle eût plus d'expression que celle-là.

En popularisant les traits de saint Yves, l'image accélérât un mouvement d'expansion auquel travaillaient simultanément Bretons, ecclésiastiques et Franciscains. Les églises d'Auxerre et d'Évreux en faisaient mémoire dans leurs martyrologes, plusieurs paroisses du diocèse de Noyon l'adoptaient pour patron, le lectionnaire de l'ab-

1. Bibliothèque de Mâcon, n° 3 : reproduite dans les *Mémoires de la Société de Chalon-sur-Saône*, t. V, p. 215.

2. Tempier, *Documents sur le tombeau de saint Yves*, dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e série, t. II.

baye de Remiremont, dès 1425, recommandait le pèlerinage au tombeau du saint¹. Une statue en marbre, un pur chef-d'œuvre, lui était érigée dans la Sainte-Chapelle de Dijon. Plusieurs corps de métier entraient dans sa clientèle.

Bien qu'affectionnés à saint Augustin, les jurisconsultes firent une petite place à l'official. Un dictionnaire de droit, rédigé en 1429, s'achève « ad honorem, gloriam et laudem sanctorum confessorum Augustini episcopi, patroni nostri, Yvonisque pauperum advocati². » La faculté de droit d'Orléans honore son ancien élève devenu son protecteur. A peine fondée, en 1460, l'Université de Nantes le prend pour patron, devançant les Universités de Bâle, Fribourg, Wittenberg, Salamanque et Louvain. A Augsbourg, dès 1502, on écrivait son panégyrique, en 1574 à Cologne et à Buda-Pesth en 1784.

Parmi les procureurs du Parlement de Paris, inféodés à Saint Nicolas, l'official breton obtint plus difficilement droit de cité. « Pourriez-vous nommer celui de nos patrons qui vivait du temps

1. Nouv. acq. lat. 2288, fol. 179.

2. Hauréau, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 140.

de Philippe le Bel? demande un des personnages du *Dialogue des avocats* de Loisel. — Non, je ne le saurais, répond l'avocat interpellé¹. » Pourtant les avocats du Châtelet commencèrent à fêter la Saint-Yves par dévotion; et bientôt la confrérie, dont le sceau représentait l'official, un sac de procédure au bras et la bible à la main, réunit bon nombre de gens de justice sous la discipline du premier président du Grand Conseil.

Mais jamais la fête du 19 mai n'eut à Paris la solennité que lui donnait le Parlement de Pau. Les magistrats béarnais, en robes rouges, la célébraient par une procession, accompagnée de chœurs et d'orchestre. A Troyes, tous les fonctionnaires, « bailli, lieutenant général et particulier, prévost, avocat, procureur, recepveur, esleuz, grenetier, conterolleur et aultres officiers et praticiens » faisaient partie de la confrérie de Saint-Yves². Une confrérie semblable, à Abbeville, recevait, de la municipalité, une subvention pour le repas de corps du 19 mai³. En Cotentin,

1. Delachenal, *Histoire des avocats au parlement de Paris* (1300-1600), Paris, 1885, in-8°, p. 45-46.

2. Dupuy, volume déjà cité 228, fol. 85 : août 1510.

3. 1479 (Prarond, *Abbeville au temps de Charles VII et Louis XI*, Paris, 1899, in-8°, p. 360).

ces repas de corps duraient pendant tout l'octave¹.

En Franche-Comté, la plupart des bailliages s'étaient mis sous le patronage de l'official breton, qui était là presque aussi populaire qu'en Bretagne. Telle statue en bois dans la chapelle de Durnes et des débris de sculptures encastrés dans le mur de l'église de Dôle en peuvent témoigner : c'est toujours le groupe du riche et du pauvre qui fait les frais du bas-relief. Dès 1522, le parlement provincial avait fondé une messe le 19 mai chez les Cordeliers de Dôle ; les avocats, l'an d'après, prenaient saint Yves pour patron, les procureurs lui dédiaient, en 1549, une statue d'argent, et l'un d'eux, Yve Willon, une autre statue en pierre coloriée (1581). Piqués d'émulation, les avocats, deux ans après, le lendemain de la Saint-Yves, résolurent de renchérir sur la magistrature en construisant une chapelle².

Les confréries de Saint-Yves groupaient parfois la magistrature et le barreau sous un prieur unique, qui n'était pas toujours, comme le bâtonnier

1. P. Le Cacheux, *Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville*, 1899, in-8°.

2. Rance de Guiseuil, *Saint Yves ; son culte à Dôle (Jura)*, Dôle, 1897, in-16 ; et *Saint Yves ; son culte en France et en Franche-Comté*, Besançon, 1895, in-8°.

son successeur, un avocat. A Chalon-sur-Saône, le prieur annuel réunissait en un banquet ses électeurs, sous peine de se voir infliger par eux une amende. Et l'amende était lourde, puisqu'elle devait suffire, en 1666, à exécuter en argent une statue de saint Yves ; — on se contenta à la vérité de bois noir imitant l'ébène, que le mauvais goût du temps se plut à dorer. — Pour entretenir la chapelle de la réunion, chaque avocat, lors de son premier plaid, versait un droit de trois livres.

Sur une corporation qui s'est toujours honorée de servir les nobles causes, l'action féconde de son saint patron se traduisit par une double institution : les *advocats des pauvres* et les *juges de paix*, c'est le beau nom que portait, à Chalon, le Conseil de discipline de l'ordre. Ajoutez qu'en véritables apôtres, les confrères visitaient les prisonniers et leur procuraient des ouvrages qu'ils vendaient eux-mêmes en ville au profit des misérables¹.

En Flandre, province espagnole comme l'était

1. Henri Batault, avocat, *Étude sur la corporation des avocats....* La confrérie de Saint-Yves de Chalon-sur-Saône, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. V, p. 215.

pour quelque temps encore la Franche-Comté, la dévotion à saint Yves se manifesta de façon identique par le don d'une statue en argent, haute de cinq pieds, qu'offrirent en 1666, les bacheliers en droit de Louvain à l'église Saint-Pierre. On admirait déjà, dans la chapelle des Jésuites de cette ville, un tableau de Rubens, où l'official breton, en robe rouge, rendait justice à une femme en pleurs, tenant un enfant dans ses bras, tandis qu'un autre à ses côtés invoquait la charité du juge. A Anvers, dans l'abbaye de Saint-Sauveur, se trouvaient les reliques de saint Yves, que François I^{er} avait données au roi de Portugal; elles y avaient été déposées par un prince portugais en exil. Le 7 août 1672, on en fit l'ostension en même temps que des reliques de trente-deux autres saints; une procession solennelle, où toute la ville prit part derrière neuf chars de triomphe, ornés de drapeaux aux images des saints, mit leur culte en honneur. Saint Yves devint particulièrement populaire à Anvers. Dans son riche oratoire, le sénateur de Broukhoven en vénérât une relique qu'il s'était fait donner par l'abbé, et chaque mardi, avant l'audience, les magistrats de la

Cour municipale en baisaient une autre, enchâssée dans l'irénophore, patène de la paix miséricordieuse qui allait inspirer leurs jugements.

De quémandeur devenu donateur à son tour, le sénateur de Broukhoven fut sollicité par les magistrats et les jurisconsultes de Gand de gratifier d'une esquille leur confrérie de Saint-Yves. Cette association nouvelle, approuvée le 8 janvier 1677, s'inspira de celle de Chalon-sur-Saône, sauf qu'il y eut deux préfets élus, un ecclésiastique et un laïque, au lieu d'un prieur. Il n'y eut pas non plus de banquet, mais un discours latin le 19 mai, et des réunions le premier dimanche de chaque mois. Les avocats se chargeaient de plaider gratuitement les procès des pauvres dont la cause était trouvée juste par deux ou trois confrères : si l'adversaire était condamné aux dépens, l'association se faisait payer ses déboursés. Mais avant d'engager l'affaire, l'avocat et le procureur chargés de la suivre tentaient une conciliation : et ici, vous retrouvez, non plus avec leur nom, mais avec leurs fonctions modernes, les juges de paix. Deux ans plus tard, une confrérie semblable se fondait à Malines et recevait de l'abbé de Saint-Sauveur d'Anvers d'autres

parcelles des reliques. Entre temps, avait paru l'opuscule de Dom Valentin Rosa, greffier de la barre épiscopale de Gand : *Neuf motifs vraiment salutaires pour exciter au culte de saint Yves...*¹.

Si l'avocat des pauvres inspira tant d'œuvres sociales, on observera qu'il ne fit plus école comme fondateur d'asiles. Les maisons charitables, créées en son honneur à Rennes et à Rome, n'eurent pas de filiales. Et pourtant, au xvii^e siècle, à l'époque où nous sommes arrivés, Maisons-Dieu, Miséricordes, hôpitaux étaient débordés par la marée montante de la misère. Pour dépeindre l'effroyable détresse du temps, une voix s'éleva, évocatrice comme les gravures de Callot, douce et poignante comme la voix d'Yves. Émues par les accents de Vincent de Paul, les grandes dames pleurèrent, les bonnes volontés se groupèrent et la charité, disciplinée par ce grand organisateur, ne s'épuisa plus en efforts superflus parce qu'isolés.

L'humble solitaire de la charité qu'avait été saint Yves commençait à être délaissé. Les dernières années de la confrérie de Chalon, qui nous

1. *Acta Sanctorum*, Maii, t. IV : « Appendix de reliquiis S. Yvonis in Belgio ». — Ropartz, p. 322 et suiv.

a paru si admirable, furent navrantes. Un faux point d'honneur, une question de préséance, amena en 1678 une scission entre officiers et avocats. Ces derniers restèrent seuls. Un siècle après, presque jour pour jour, par un autre phénomène d'amour-propre mal placé, de peur d'affronter le sarcasme de l'incrédulité philosophique, ils décidaient la suppression de la fête annuelle.

On sentait venir ce grand flot de l'orgueil humain, qu'à certaines époques la religion est impuissante à contenir. Un homme qui avait fait litière de ses privilèges de noble et de clerc pour revêtir la bure grossière des paysans, aurait dû être respecté par le niveau égalitaire de la Révolution. Il n'en fut rien.

A Paris, la confrérie fut supprimée malgré son caractère humanitaire ; la chapelle désaffectée en 1796, abandonnée depuis lors, fut rasée en 1823. Que devint le tableau offert en 1695 au chapitre de Notre-Dame par un seigneur breton ? Saint Yves prosterné devant la sainte Vierge lui présentait, d'une part des plaideurs, de l'autre des juges¹. Que devinrent les reliques conservées chez les religieuses de sainte Élisabeth, les

1. De l'OEuvre.

Bénédictines du Val-de-Grâce et les Dominicains de la rue Saint-Jacques, les os qu'on exposait solennellement le 19 mai et le 27 octobre chez les tertiaires franciscains de Picpus et de Notre-Dame de Nazareth ?

Dans la cathédrale de Tréguier devenue par ironie le temple de la Raison, le tombeau, cette magnifique œuvre d'art, fut détruit en 1794 par le bataillon d'Étampes; l'orgue, les statues, la cloche colossale qui portait le nom de saint Yves furent anéantis. Seules, les reliques, cachées dans les caveaux de l'église, furent sauvées. Elles en furent retirées le 28 avril 1801; leur identité constatée par l'abbé de Saint-Priest, vicaire général, le chef du saint fut enfermé dans un reliquaire en bronze doré par les soins de Mgr de Quélen, arrière-petit cousin de saint Yves.

Et comme jadis, la procession solennelle qui ouvrait le 18 mai au soir le Grand pardon, reprit le chemin de la chapelle de Kermartin, devenue, depuis le Concordat, l'église paroissiale du Minihy-Tréguier. Mais la chapelle n'avait plus rien du XIII^e siècle : la flèche du XV^e siècle avait été démolie, la grille du chœur était tombée en poussière, la riche crédence était sous le ciel nu,

les pierres sculptées de l'édicule avaient été dispersées¹.

De là, les reliques étaient rapportées à la cathédrale, comme le fut au jour de l'enterrement le cadavre, au milieu de milliers de pèlerins. Sur l'emplacement du tombeau détruit, le savant abbé Tresvaux, continuateur de l'hagiographe breton Dom Lobineau, avait élevé de ses deniers un modeste sarcophage en terre cuite. La tourmente était passée, et les Bretons se reprenaient avec leur ténacité légendaire à propager un culte resté vivace parmi eux.

La Révolution n'avait pu effacer de leur souvenir l'image du juste qui avait été au moment des descentes anglaises, leur labarum. Écoutez ce gwerz sur le combat de Saint-Cast : « En avant ! mort aux Anglais !... Au milieu d'un nuage apparut saint Yves le bienheureux avec une légion d'anges qui détournaient les boulets des nôtres et combattaient avec nous pour la défense de la Bretagne... les Anglais tombaient comme des loups dans une battue... Le combat est fini. Saint Yves, agréé nos prières, c'est toi qui nous

1. Ropartz, p. 178.

as défendus, toi qui nous as donné la victoire¹.»

Compatriote de saint Yves, M^{sr} de Quélen l'inscrivit dans le bréviaire de Paris. Dans la capitale, une pieuse association de jurisconsultes et d'étudiants², dans les collèges religieux, des conférences d'études sociales avec secrétariat du peuple adapté aux besoins nouveaux du siècle qui finit, à Guingamp une société ouvrière, fondée en 1852, se plaçaient tour à tour sous le patronage de l'avocat des pauvres. L'automne dernier, l'abbé Laffuye fondait un orphelinat sous le vocable de saint Yves pour les enfants de marins³.

Pendant que ces œuvres ramifiaient leurs racines profondes parmi quelques groupes d'hommes, la poésie s'envolait des lèvres bretonnes pour populariser saint Yves. A lire la *Légende merveilleuse* du vicomte Du Bois de La Villera-

1. Chant en breton sur le combat de Saint-Cast (1758), recueilli par Penguern, Bibliothèque nationale, mss. celto-basques III, p. 137.

2. Vers 1842 (Ropartz, p. 22, note.)

3. Saint-Yves de Kermaria, commune de Plougasnou. L'orphelinat est orné de deux beaux tableaux de M. Edouard Legrand, représentant la mort de saint Yves et le pèlerinage de Charles de Blois, pieds nus à travers la neige.

bel, imitée des vieux légendaires, on pouvait se croire au temps de la *Légende dorée* et de Charles de Blois. Et le *Vœu à saint Yves*, de Botrel, traduisait de façon poignante les angoisses des pauvres mères de marins qui *espèrent* le retour de leurs gars.

Dans la tristesse morne des parages d'Islande, sous un jour blême et sans soleil, quand les pêcheurs bretons songent, mélancoliques, aux campagnes fleuries de genêts et de bruyères, aux fiancées et aux enfants laissés là-bas, dans la nostalgie du pays natal, la foi en saint Yves les reconforte :

Quand leurs bateaux quittent nos rives,
Le curé leur dit : « Mes bons fieux,
« Priez souvent Monsieur saint Yves
« Qui nous voit, des cieux toujours bleus. »
Et le pauvre gâs
Fredonne tout bas :

« Le ciel est moins bleu, n'en déplaie
« A saint Yvon, notre Patron,
« Que les yeux de la Paimpolaise
« Qui m'attend au pays breton ! »

Née d'hier, la *Paimpolaise* de Botrel, d'où sont tirés ces vers, a fait le tour du monde. Le *Vœu à saint Yves* en est la contre-partie. Douce

complainte comme les cantilènes des fileuses d'automne, cette chanson traduit de façon poignante l'angoisse de la vieille mère laissée au logis. Inquiète de ne pas voir revenir son gars, la malheureuse femme offre un petit bateau comme ex-voto à « Saint Yvon, patron de ceux qui s'en vont ».

Pour la coque du navire,
Vire au vent, vire, vire,
La pauvre vieille, aux abois,
A pris son sabot de bois....

Pour les agrès du navire,
Vire au vent, vire, vire,
Les étais et les haubans,
Coupa ses beaux cheveux blancs....

Enfin, prenant le navire,
Vire au vent, vire, vire,
S'en fut le porter, nu-pied,
A Saint Yves de Tréguier.

Pour la Veuve et le Navire,
Vire au vent, vire, vire,
Saint Yvon tant pria Dieu
Qu'il lui ramena son lieu!¹

1. Théodore Botrel, *Chansons de chez nous*, Paris, 1898, in-8°; p. 106, *Vœu à saint Yves*; p. 180, la *Paimpolaise*.

A côté de cette foi admirable, voici, comme revers, la superstition du paysan breton dont la *Légende de saint Yves*, de Sébillot, révèle l'étrange état d'âme :

« En pays gallot naguère était l'usage
D'aller vers Lantréguier faire un pèlerinage,
Lorsqu'on était lésé dans sa vie ou son bien,
Que des lois de ce monde on n'attendait plus rien.
Mais, avant de partir, comme preuve palpable,
Il faut, jetant un sou, prévenir le coupable :
S'il se croit innocent, il doit le relever;
Mais on tient pour certain qu'il ne peut se sauver,
Si la faute par lui fut en effet commise :
Avant l'an révolu, la mort vient, sans remise,
Saisir l'accusateur ou prendre l'adjuré
Qui par devant saint Yves ainsi fut conjuré. »

Déraciner cette superstition n'est point facile, bien qu'on ait démoli la chapelle de Saint-Yves-de-Vérité, située en Trédarzec, mais en face de Tréguier, au delà de la rivière : les victimes de *vérité trahie* en faisaient sept fois le tour en proférant leurs imprécations contre leurs ennemis triomphants¹. Curieuse coïncidence, l'oratoire abritait les ossements du dernier descendant de la vindicative Marguerite de Clisson.

1. Du Bois de la Villerabel, p. 137, note.

« Mònik avait délacé son soulier gauche, celui du pied dont elle boîtait, et en ayant retiré une de ces petites monnaies de bronze, encore fréquentes à cette époque dans le pays et qu'on appelait des pièces de dix-huit deniers, elle l'alla poser délicatement dans un pli de l'aube du saint.... Soudain, Mònik se mit à parler tout haut, d'un ton âpre. Je me penchai, et je la vis qui, debout, interpellait le saint assez durement, en le secouant par l'épaule. A plusieurs reprises, elle cria en breton :

— « Si le droit est pour eux, condamne-nous ! si le droit est pour nous, condamne-les ! Fais qu'ils sèchent sur pied et meurent dans le délai prescrit ! ¹ »

Ainsi l'ignorance conservait, en la déformant jusqu'au blasphème, l'idée du jugement de Dieu, qu'on retrouve dans l'usage, en cas de contestation, de prêter serment de son bon droit sur le chef de saint Yves ; le serment était jadis reçu par le procureur de la Fabrique.

1. Anatole Le Braz, *Au pays des pardons*. Paris, 1901, 8°, p. 15. L'abbé France (p. 283) et surtout Charles Le Goffic, dans le *Crucifié de Kéraltès*, donnent des détails impressionnants sur ces pratiques rituelles.

Ajourner son adversaire devant le tribunal suprême, — tel ce cordelier qui confessa à travers un soupirail l'infortuné Gilles de Bretagne, puis alla assigner le duc fratricide à comparaître devant Dieu, — n'était que la première partie de la cérémonie superstitieuse ; le paysan breton brûlait ensuite un cierge d'une longueur déterminée, dernier vestige des sombres pratiques de l'envoûtement, car il n'y a nul doute que le cierge figurait l'ennemi dont on souhaitait la prompt destruction.

Tandis qu'on supprimait l'objet d'une superstition aussi étrange, on ramenait la dévotion des fidèles vers les seules reliques qui méritassent un culte. Une œuvre de réparation restait en effet à accomplir. L'archéologie, en ce siècle, avait fait assez de progrès pour qu'on pût restituer dans sa primitive splendeur, avec les seules descriptions des historiens, le monument funéraire détruit. Une commission d'archéologues en reçut la mission, le 5 mars 1885, de M^{er} Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. Sur les indications de l'illustre historien de la Bretagne, l'architecte de Notre-Dame de Paris, M. Devrez, se mit à l'œuvre. Du sarcophage en pierre, dont

Arthur de La Borderie proposait de relever la blancheur, en y jetant çà et là les vifs éclairs de l'or et de l'argent, les bas-reliefs des victoires de Jean IV furent bannis pour faire place à deux scènes capitales de la vie du saint : Yves entre le riche et le pauvre, Yves dépouillant ses vêtements d'official pour en couvrir les malheureux. Sur les faces latérales, un cortège de parents et d'amis, son vieux maître, son condisciple Yves Suet, l'archidiaque de Rennes et l'évêque de Tréguier, les sires de Pestivien et de Rostrenen, l'armée de ses pauvres, les témoins de sa mort, les papes et les ducs qui l'honorèrent, lui faisaient un piédestal. La tête sur la dure, sur un quartier de granit, Yves est couché, le visage d'une douceur séraphique sous un dais, dont ses saints familiers, Tugdual et les autres saints bretons, décorent les élégantes arcatures. En haut, sur les pilastres, les anges, ailes éployées, sonnent de l'olifant aux quatre vents du ciel. La statue est l'œuvre du sculpteur breton Valentin.

L'inauguration solennelle du monument eut lieu les 7, 8 et 9 septembre 1890, au milieu d'une affluence considérable de pèlerins. Le cardinal Place, archevêque de Rennes, cinq évêques,

plusieurs prélats, huit cents prêtres se pressaient dans la petite cité. Tour à tour, l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, M^{gr} Fallières, et son vicaire général, le coadjuteur du cardinal, M^{gr} Gonindard, et l'évêque d'Angers, M^{gr} Freppel, dont la voix éloquente retentissait souvent à la tribune de la Chambre, se firent entendre pour célébrer cette figure d'anachorète et d'apôtre, faite d'austérité et de bonté, dont les traits dominants répondent aux deux vertus qui sont le fondement des sociétés chrétiennes : la justice et la charité¹. Un prêtre parla en breton du grand *sant Ervoan*, le dernier des vieux saints de Bretagne, le précurseur des apôtres de la charité. Et la clôture des fêtes se fit au milieu des acclamations de milliers de pèlerins, aussi enthousiastes que l'étaient cinq siècles et demi auparavant les témoins de la canonisation.

Traduisant les vœux de ses compatriotes, M^{gr} Bouché avait demandé à Léon XIII que ce culte s'étendît à la France entière. « Accueillez favorablement la demande de l'évêque de Saint-Brieuc », répondit le Saint-Père en se tournant

1. *Inauguration et bénédiction du tombeau de saint Yves à Tréguier*, discours de Mgr Freppel, p. 122.

vers le cardinal Bartholini. Mais le cardinal mourut quelques mois après, en 1887, l'évêque l'année suivante, et saint Yves attend encore. Que les Bretons ne se découragent pas ! Ils ont pour garant de succès sa devise prophétique : *A touz diz*, « A toujours ! »¹.

A toujours!... Récemment, on eut une vive alerte. Le chef vénérable menaçait ruine : des moisissures, que l'humidité de la cathédrale n'expliquait que trop, allaient en amener à bref délai, en rendant les os friables, la destruction. Le D^r Guernonprez, de Lille, fut mandé par l'archiprêtre. Le 20 août 1897, il procéda, au milieu de toutes les formalités requises, à l'examen de la relique, reconnut l'existence d'un champignon aux filaments ténus et pénétrants, et recourut à des bains antiseptiques². Et maintenant, le chef de saint Yves est protégé contre les outrages du temps par une solution de myrrhe en larmes.

1. Et non « *à tous diz* » commandements de Dieu ou autres interprétations fantaisistes qu'on a données jusqu'ici. *A touz diz*, au xiii^e siècle, signifie : *à toujours*.

2. *Conservation du chef de saint Yves à Tréguier, en Bretagne*, Lille, 1897, in-8°.

APPENDICE

LA LÉGENDE MONSIEUR SAINT YVES

Tirée de la continuation de la *Légende dorée*, de JEAN DU VIGNAY, secrétaire de la reine Jeanne, femme de Philippe VI de Valois (xiv^e siècle).

*Cy après s'ensuit la légende monseigneur Saint Yves de Bretaingne*¹.

« Sainct Yves fu né en Bretagne ou diocèse de Triguier, engendré de nobles parens et catholiques, et fu à sa mère révéle qu'il seroit saintefié. Lequel saint Yves² fu en son premier aage de tresbonne

1. Bibliothèque nationale, ms. français 416, fol. 271-275, xiv^e siècle.

2. Ces premières lignes de la *Légende Mgr Saint Yves* ont été lacérées dans le ms. 416. Nous les complétons au moyen d'un autre ms. de la *Légende dorée*, actuellement à la bibliothèque de Mâcon, n° 3, et partiellement publié dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Chalon-sur-Saône*, t. V, p. 217.

enfance, fréquentoit humblement et dévotement les esglises en escoutant ententivement les messes et les sermons. Moult de son temps mettoit en estudiant les saintes lettres, et en lisant moult curieusement les Vie des Sains, s'efforçoit de tout son pouvoir de les ensuivre.

« Lequel, par succession de temps, fut adourné de grant sagesce et renommée de grant science en droit civil et en droit canon et en théologie très bien lettré, si comme il apparut de puis tant en jugement contencieux comme en conseillant les ames ou fait de conscience.

« Car depuis qu'il ot exercé moult saintement le fait d'avocacie en la court l'evesque de Triguier, en plaidioit tousjours sans riens prendre et sans salaire les causes des povres et des misérables personnes en soy exposant de son bon gré, non pas requis pour les défendre, en la parfin fu esleu pour estre official, premièrement en la court l'arcediacre de Resnes, et après en la court l'evesque de Triguier. Lequel accomplissoit moult loyaument et diligemment toutes les choses qui appartenoient à sondit office, en nettoiant le pays de mauvaises gens, en secourant aux oppriméz, en rendant à chascun son droit sans nulle accepcion de personne, en abrégeant les plaidoeries et en mettant paix et concorde entre les parties adverses.

« Lequel, appelé au gouvernement des ames, portoit tousjours avecques lui sa bible et son bréviaire, et depuis prestre ordonné célébroit aussi comme chascun jour et oioit moult humblement et diligemment les confessions de ses parrochiens. Il

visitoit les malades sans différence, il les reconfortoit sagement en les enseignant et en les adreçant au salut de leurs ames, leur admenistroit moult dévotement le corps Nostre Seigneur. Et pour certain, en toutes choses appartenant à la cure du peuple Nostre Seigneur à lui commise, il accomplissoit par tout deuement et dignement son mistère.

« Il proufitoit tousjours de mieulx en mieulx en alant assiduellement de vertu en vertu, et plaisoit tant à Dieu comme aux hommes en tant que a peine se povoient les gens départir de son parler et de sa compaignie; et par grant esbaissement, s'esbahissoient ceulx qui le veoient pour sa manière amiable et admirable saintté!

« Quele merveille il estoit de merveilleuse humilité, laquelle il démonstroït par tout en habit, en fait, en paroles, en alant et en manière de vivre et en compaignie. Car il parloit tousjours à tous moult doucement et humblement, et aloit les yeux abaisiez et le chief enclin, le chapperon devant le visaige, en eschivant d'estre loé et honnoré de gens. Et par XV ans avant son trespassement, sa vie [fut] du tout en tout muée. Il avait pour toute vesteure cotte et chapperon et housse et drap gris ou blanc groz, duquel seulent user les laboureurs.

« En cellui pays, il donnoit de l'eauë à laver les mains aux povres avant mengier, et en mengeant leur admenistroit de ses propres mains les viandes qu'ilz devoient mengier : et lui meisme, séant à terre avec eulx, mengeoit d'icelles viandes, c'est assavoir de groz pain et aucune foiz du potaige; et entre ceulx qui avec lui mengeoient, n'avoit nulle

prérogative, aincois les plus difforme et misérables personnes asséoit plus près de lui. Il gisoit de nuit à terre et n'avoit aultre lit, sinon seulement un peu de feurre ou une cloye faite de grosses verges et une coute pointe noire, vile et usée, de laquelle il se couvroit quant il faisoit grand froid¹.

« Devant la célébracion de sa messe, avant qu'il vestist les vestemens de prestre, le chief enclin, la face couverte de son chaperon, les mains jointes, en devostz souspirs et gémissemens, se mettoit à genoulz en oroison devant ou de costé l'autel, auquel il devoit célébrer; et sa messe accomplie, derechief il faisoit par semblable manière proluxe oroison : et en célébrant sa messe, souventefoiz lui découroient lermes moult plantureuses. Duquel l'umilité, en montant au saint autel, plut bien à la majesté divine, si comme Dieu le démonstra en l'église de Triguier : par ce que une colombe de merveilleuse resplendeur fut veue très manifestement voler du lieu ou quel saint Yves estoit, jusques au grant autel de la dicte église, en donnant admirable lumière qui resplendissoit tout environ ladicte église de très grant clarté.

« Adcertes, il fut de grant patience ès choses adverses et en soustenant reproches; car quant les hommes le souloient mocquer pour la petitesse de vivre et la vilté de sa vesteure et le desdaignoient en l'appellant coquin, il ne respondoit riens; mais

1. Cette phrase, lacérée dans le ms. de la Bibliothèque nationale, est restituée au moyen du ms. de Mâcon.

lui eslevant la pensée à Dieu, les soustenoit paciemment et à liée chièrre. Il estoit homme de grant tranquillité et très débonnaire et appaisié en couraige, ne oncques n'estoit meü à murmure ou indignacion ou yre ne pour quelconque aspretté que on lui deist ou feist. Il ne parloit pas paroles tumultueuses, contumélieuses ou quelconques autres paroles désordonnées.

« Tousjours estoit en lui une léesse de vout, une constance de pensée que nulle adversité ne brisoit, ne liesce ne esvanouissoit, ne résolvoit plainement. Il estoit ameur et curieulx des droiz de l'église et des libertéz des églises et défenseur non paoureux.

« De quoy il advint que, comme un sergent du roy eust prins et menast avecques soy le cheval de l'évesque de Triguier pour l'occasion du centiesme et du cinquantesme des biens du devant dit évesque, Saint Yves, lors estant official, osta le devant dit cheval vertueusement des mains dudit sergent et ramena ycellui cheval à la maison de l'évesque. Et ja soit ce que vray semblablement l'en doubtast ou cuidast que grant mal ou dommaige deust pour ce venir de ce meisme fait tant au dit saint comme à la dicte église, le devant dit sergent ce procurant, toutevoies pour ce depuis nul dommaige ne fut fait au dit saint ne à la dicte église, la quele chose fut réputée à miracle par tous ceulx du pays et non pas sans cause attribuée aux mérites du devant dit saint.

« Il est creu et affermé avoir esté chaste en char et en pensée tout le temps de sa vie et chaaste en paroles et en yeux. Et vesqui tousjours si honnes-

tement et si chastement que onques nul signe d'envoisire ou de notable légiereté n'aperçut on en lui. Ainçois certes il abhomoit et maudioit tousjours et réputoit le péchié de luxure très grant et très hort, et accoustumément preschant contre ycellui péchié retraioit plusieurs de ces ordures et les rame-noit à netteté de vie.

« Il ne fut onques veu ne trouvé oyseux, mais tousjours ententif à oroison où prédication ou à l'estude des divines escriptures et accoustumé aux œuvres de charité et de pitié. Et joute la doctrine de l'apostre, il se offroit à Dieu en toutes choses prouvable et en sans nulle confusion de ses œuvres traitant à droit la parole de vérité, eschivant tous-jours tout vain parler, et parloit petit et à paine ne onques fors les paroles de Dieu et de salut perdurable. Et lui preeschant très bel la parole de Dieu, admenoit les ouyans à compuncion de cuer et en outre jusques aux lermes.

« Et en soy excercitant en ceste sainte euvre par tout là où il pavoit sans lasser ou la licence des evesques et des diocésains, alant tousjours à pié, preeschait aucune foiz en un jour en IIII églises moult loingtaines l'une de l'autre et qu'il ne entre-laisast la coustume de son abstinence. Il retournoit tout jeun en sa maison après yceulx labours, et ne se vouloit accorder à mengier avec personne qui le priast.

« Il avoit l'esprit de prophécie et prophétisa un reclus aparoir par vice de convoitise, la quele chose s'ensuivi. Le meschant, non pas longuement après, départant soy du tout en tout de voye de pénitance

et de salut et alant dampnablement voies non pas bonnes, mais après ses péchiéz. Jusques en la fin labourant tout par tout a appaisier discordes à tout son pover, et les gens qu'il ne pavoit accorder par ses persuasions et admonnestemens, rappelloit tantost à concorde, son oroison faicte à Dieu.

« L'en ne pourroit racompter, ne onques ne fut veu en nostre temps la grant charité, pitié et miséricorde qu'il avoit envers les povres souffraiteux, femmes vefves et orphelins tout le temps de sa vie; tout ce qu'il recevoit ou pavoit avoir tant des biens de sainte église comme de son patrimoine, il don-noit aux dessusdiz sans nulle différence.

« Quant il demouroit à Resnes, lui estant official de l'arcediacre, et aussi ains qu'il muast sa vie, il faisoit aux grans festes solennelles appareiller viandes et, à heure de disner, la grant porte de son hostel ouverte, il faisoit venir les povres pour mengier et leur administroit de ses propres mains, et après il mengeoit avecques deux povres enfans, lesquels pour l'amour de Dieu il soustenoit à l'escole, si comme il pavoit. Des povres enfans orphelins estoit il tousjours très curieux. Et, ainsi comme leur père, les envoioit à l'escole, soustenoit de son propre, paioit aussi les salaires de leurs maistres.

« Il vestoit moult curieusement les povres nuz de Nostre Sire. Il advint une foiz que une cotte et un chaperon de drap tout un, lesquelz il avoit fait faire pour soy, il les donna à un povre en aiant greigneur cure des povres nuz que de son propre corps. Il tenoit hospitalité indifféremment aux povres et aux pèlerins en une maison la quele avoit à ce fait faire,

et leur admenistroit à mengier, lit et feu à eulx chauffer en temps d'yver.

« En quelconque lieu que il alast, les souffraiteux et les povres accourans à lui de toutes pars le suivoient, car leur estoit, quan qu'il avoit, il donnoit suaires aux povres trespasés et les portoit ou sargeulx avec les autres, et de ses propres mains les mettoit en terre.

« Un povre homme une foiz lui venoit à l'encontre et comme il n'eust riens qui prestement lui peust donner, si lui donna son chaperon, et tout nu demoura le col et la teste. Il estoit de très aspre vie à son corps, car il estoit si accoustumé d'estre en oroisons et en estude que le plus des foiz il passoit la nuit sans dormir. Mais aincois à paine ou nulle foiz ne dormoit, feust jour ou nuit, s'il n'estoit moult grevé ou traveillié de labour d'estude ou d'oroisons ou de cheminer. Et quant dormir le convenoit, il dormoit à la terre comme dessus est dit tout vestu, et pou ou néant se deschaussoit et mettoit soubz sa teste en lieu d'oriller aucune foiz son livre, aucune foiz une pierre; il portoit continuellement la hayre emprès sa char et vestoit pardessus une chemise d'estoupes pour mucier la hayre.

« Endementiers qu'il estoit encores official de la cité de Triguier, il usoit seulement de pain gros et de potaige commun aux laboureurs pour toute viande. Et pour son boire, usoit d'eau froide, et d'illec par XI années jusques à sa mort, il jeuna XI karesmes en pain et en eau, et semblablement par chascun advent de Nostre Seigneur, et de la feste de l'Ascension jusques à la Penthecouste et en

toutes les jeunes des IIII temps et en toutes les vigilles de Nostre-Dame et des Apostres, et aussi és autres jeunes establies par l'Eglise, jeunoit il en pain et en eau, excepté que, en un karesme devant un povre malade et moult faible, menga un pou de potaige pour atraire le dit malade à prendre viande, afin que, par faulte de nourricement, pour la foiblesce de son corps il ne mourust.

« Et avecques ce par lesdiz XI ans, il jeunoit en pain et en eau le vendredi et le samedi, et és autres jours ne mengoit il que une foiz seulement et usoit de pain et potaige et des viandes qui s'ensuivent, exceptés les dymenches, jour de Noel, Pasques, Penthecouste et de Toussains, èsquels il mengoit deux foiz, et estoit son pain gros et rustical et seigle, avoine, orge de bran ou de mouture.

« Son potage estoit de groz choux ou d'autres herbes ou de fèves ou de rabes, le plus souvent affaitié au sel sans autre saveur. Et aucune foiz, y mettoit un pou de farine ou de burre. Et le jour de Pasques, il mengoit, outre sa viande accoustumée, un ou deux œufs. Il ne goustâ onques de vin par XV ans devant sa mort, fors seulement en sa messe après qu'il avoit prins le corps et le sang Nostre Seigneur ou aucune foiz à la table de l'évesque quant il mengeoit avec lui, et lors avec son eau, mettoit-il I pou de vin seulement pour la coulourer. Il jeuna une fois par VII jours continuelz tousjours estant sain, haitié et lié, sans boire ne sans mengier.

« Le dessusdit Saint Yves vesqui L ans ou environ tant seulement, et en sa derrenière maladie, ne cessoit d'enseigner ceulx qui environ lui estoient, et

preeschoit leur salut. Et lui parvenant beneurément à ses derrains jours, prins les sacremens humblement du corps Nostre Seigneur et de derrenière unccion en son noble lit dessusdit, adousté toutevoie à grant instance de ses amis un pou de pailles par III jours avant sa mort, et son chaperon en lieu de cuevre chief estendu sur son chief, vestu de sa dicte cotte et couvert de sa housse, refusant avoir autre chose, en disant qu'il n'estoit digne d'avoir plus vestu la hayre emprès la char, le pur et net, issant de ce monde l'an de grace mil CCC et trois le XIX^e jour de may qui fut le dymenche après l'Ascencion Nostre Seigneur Jhésu Crist, s'en ala nettement tout droit au ciel : et aussi comme s'il feust endormi, sans nulle apparence ou signi fiance de quelconque douleur, prinst le très beneur repos de mort.

« Et qui pourroit tout racompter, comme il ne soit à nul possible, fors tant seullement à celui qui nombre la multitude des estoilles et impose à chascune leurs noms ? Mais pour ce que très grant inconvenient et deshonneur seroit par paresce soy taire des choses qui appartiennent à la louenge de Nostre Seigneur, meesmemment ou évidemment seroit très grant planté et habondance de sa louenge, ja soit ce qu'ilz soient infiniz miracles, nous en réciterons aucuns. Et ne fault pas que nous regardons à tenir entr'eulx ordre, comme nous n'en puissions racompter que bien pou.

« Adonques, comme on recorde ou livre pieça compilé de sa vie et de ses vertus, l'en list qu'à son invocation par veux et prières à Dieu et à lui par

plusieurs dévotement faiz furent en divers lieux XIII mors ressuscitez, comptéz toutevoies en ce nombre deux enfans vifs ou ventre de leurs mères mors ains leur naissement qui depuis receurent vie.

« Et à l'invocacion de cestui saint furent X forsenéz ou démoniacles délivrez de leur forsenerie et du mal esperit, XIII contraiz ou paralitiques furent restoréz, III aveugles enluminéz et plusieurs garis de la maille et de divers maulx des yeulx, plusieurs hommes avecques leurs choses en X lieux furent sauvéz en grant péril de mer et de grant péril d'estre noiez.

« Un parfaitement ydropique fut entièrement curé, un qui avoit la pierre grosse comme oef et enfléz les génitoires à la grosseur de la teste d'un homme fut restitué à santé. Un condempné à estre pendu chut par trois foiz des fourches, tout sain et entier fut délivré et laissié aler. A une femme qui avoit la mamelle tarie fut son lect restitué, les choses perdues de diverses personnes et en divers lieux furent par miracles retrouvées. A deux muéz et à autres qui avoient perdu l'usage de la langue, fut la parole restituée, trois ou quatre femmes grosses avec le fruit de leur ventre furent délivrées du péril de mort, le feu esprins en trois lieux fut estaint, et les hommes, les maisons et les biens qui dedens estoient, délivrez de celle arsüre sans nul dommaige.

« Une femme malade de grieve fièvre, prins un petit de pain moillié par avant en l'eau par la main dudit saint, recouvra plaine santé ; lui meisme donnant des aumosnes largement, le blé se multiplioit aucune foiz en la huche et le pain entre ses mains.

« Pluseurs malades furent guéris de diverses maladies et de diverses douleurs seulement pour atouchier le chapperon qui avoit esté à ycellui saint. L'eau d'un fleuve courant de haux lieux, laquelle découroit par grant embrasement en la roe d'un moulin, s'arresta ainsi que un homme lequel ladict roe avoit tourné ravissablement, en appellant le dit saint fut sauvéz et d'illec extrait, sans ce qu'il sentist ou eust sentu aucune douleur ne lésion.

« Une foiz, comme le dit saint célébrant sa messe levast le corps Nostre Seigneur, une grant resplendeur apparut environ ycellui corps de Nostre Seigneur, qui tantost après la lévacion parfaite et accomplie se désapparut. Un post à l'œuvre du pont non convenable à l'œuvre dessusdicte, ou temps d'une grant inondacion, la quele couroit les voies, le signe de la croix fait par la sainte main d'icellui, l'eau s'arresta et demoura devisée de çà et de là jusques à tant que lui et son varlet feussent passéz.

« Le chaperon que ycellui saint avoit donné au povre, si comme il est dit dessus, lui demourant tout nu dessus par devers le col, Dieu que lui meisme avoit receu en fourme de povre ledit chaperon, si comme il pot estre creu, lui transmist ledit chaperon, de quoy ce fut grant miracle.

« Une foiz, comme il eust donné tout son pain aux povres, pains lui sont aportés à la suffisance de lui et de ceulx qui disnèrent avec lui par une femme miescongneue, laquelle, les pains présentéz, onques puis ne fut veüe.

« Une autre foiz, comme il eust receu un povre en aparence très vil et difforme et trop ort en ves-

teure et il l'eust fait mengier avec soy en une meisme escuelle, le povre déportant soy et disant : « Dieu soit avec vous ! » sa robe, qui devant estoit ordé et très vile, si comme il est devant dit, fut si blanche et si resplendissant et ycellui povre apparut si bel que toute la maison en resplendi de très grant clarté.

« L'arcevesque de Narbonne, esprins de très grant griefve maladie de fièvre ague, languissant par la foiblece de sa nature, réputé pour mort de tous ceulx qui environ lui estoient, car il avoit les yeulx clos en semblance d'omme mort, à l'invocation de saint Yves faite pour le salut d'icellui par ses amis ou grans lermes, veulx et dévotions, pour la prière du dit saint fut restitué à la vie et santé par la grace d'icellui et par sa vertu, dont il est escript qu'il enlumine les yeux, donne vie, santé et bénéïçon. Bénéïçon et clarté, sapience et graces soient à ycellui Dieu créateur, enlumineur de Nostre Sauveur par tout le siècle des siècles. Amen. »

BIBLIOGRAPHIE

Testament de Saint Yves : fondation de la chapelle de N.-D. de Kermartin (1297);

Procès-verbaux de l'enquête de canonisation (1330);

Rapport des cardinaux (1331);

Bulle de canonisation (1347);

Lettres du pape Clément VI à Philippe VI (1347) et au chapitre de Tréguier (1349);

Premier office de Saint Yves;

Messe de Saint Yves.

(Publiés par A. DE LA BORDERIE¹, abbé J. Daniel, R. P. Perquis et D. Tempier, *Monuments originaux de l'histoire de Saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887, in-4°.)

Acta Sanctorum, éd. 1685, Maii t. IV, p. 537 : Commentaires du P. Papebroch.

Analecta Bollandiana, t. II (1883), p. 324-340 : Courte vie latine de Saint Yves d'après le ms. 73 de Namur.

1. Nous imprimons en petites capitales les principaux auteurs à consulter pour l'histoire de Saint Yves.

Asseline (D.), *Les Antiquitéz et chroniques de la ville de Dieppe*, éd. Hardi, Guérillon et Sauvage, 1874, in-8°, t. I, p. 112.

Backer (de), *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I, 154, 563, 1044, 1282, 1736, 2114, 2339; t. II, 92, 153, 236, 332, 393, 606, 1182, etc.; t. III, 312-315, 338, 702, 792, 859, etc.

Baggianus (August.), *Oratio de S. Yvone*, Romæ, 1640, in-4°.

Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, 1693, t. I, p. 881-882.

Barthélemy (A. de), Privilèges de l'église de Tréguier, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, 2^e série, t. III, p. 233.

BATAULT (Henri), avocat, *Étude sur la corporation des avocats de l'ancien bailliage de Chalon-sur-Saône. La Confrérie de Saint-Yves de Chalon-sur-Saône*, in-4°, 44 p., chromolithographie représentant Saint Yves plaquant comme avocat des pauvres (xv^e siècle) et image du saint d'après un dessin de 1616. Extrait des *Mém. de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, t. V, p. 215.

Benjoy (E.), *Vie de Saint Yves*. Saint-Brieuc, 1884, in-8°, 71 pages.

Besnard, ancien chirurgien, gouverneur et administrateur de l'église et chapelle de Saint-Yves à Paris, *La vie, les miracles et la canonization de Saint Yves, confesseur*, extraictes d'un ancien livre latin... et depuis traduictes de bas breton en françois, par

M. François Quesnaye, prestre léonnois, 1665. Bibliothèque nationale, ms. franç. 2102.

Bouchart (Alain), *Chroniques de Bretagne*, éd. 1514, fol. 146 bis.

Bretagne, *Commémoracion de la mort de Madame Anne* : « la déploration au chasteau de Bloys des lieux où la royne fréquentoit le plus souvent, A la chappelle Sainct Yves. » Bibliothèque nationale, ms. franç. 25158, fol. 24 v°.

Chevet (Pierre), *Vita e miracoli di S. Yvo*.... Roma, 1640, in-4°, ou *Vie et miracles de Saint Yves, prêtre et confesseur, avocat des pauvres, des veuves et des orphelins*, écrit en italien par le Très Révérend Pierre Chevet, prêtre du diocèse de Rennes en Bretagne et curé de la paroisse de Saint-Yves de Rome. Rome, 1640, in-4°.

Grandes Chroniques de France, édit. Paulin Paris, t. V, p. 445, année 1345.

Ciampolus (Domin.), *Oratio pro Sancto Yvone*, Romæ, 1673, in-4°.

Confrérie de Troyes : Statuts de 1510 en ms. dans la collection Dupuy, à la Bibliothèque nat., vol. 228.

Conservation du chef de Saint Yves, à Tréguier en Bretagne. Lille, 1897, in-8°.

Coranstus (Henric.), *De D. Yvonis Laudibus et vita oratio*. Colonia Agrip., 1574, in-4°.

Curtis (Giov. de), *Compendio brevissimo della vita e miracoli di S. Yvo*, avvocato dei poveri e protettore degli oppressi. Napoli, 1663, in-8° et 1666, in-8°.

D'Avenel (Joseph), *Saint Yves*. Rennes, 1887, 12 p.

DELISLE (L.), Le Formulaire de Tréguier et les écoliers bretons des écoles d'Orléans au commencement du XIV^e siècle, dans les *Mémoires de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXIII, p. 40-64.

DELISLE (L.), Livre d'Heures de l'amiral de Coëtivy, *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXI, p. 8.

Dernoy (Bonav.), *Abrégés des Vies de Saint Yves, prêtre, de Saint Elzéare... et de Sainte Élisabeth...*, tous trois du Tiers-ordre de Saint-François. Louvain, 1667, in-12.

DESJARDINS (Arthur), *Saint Yves, avocat des pauvres et patron des avocats*. Conférence faite à la ligue nationale contre l'athéisme. Paris, 1897, in-8°, 19 p.

DU BOIS DE LA VILLERABEL (vicomte Arthur), *La légende merveilleuse de Monseigneur Saint Yves...*, imité des Légendaires bretons d'après des documents historiques rares ou inédits. Rennes, 1889, in-4°, gravures.

DU BOIS DE LA VILLERABEL (vicomte Arthur), Sur le tombeau de Saint Yves à Tréguier, dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, t. I, p. xx-xxii.

Eponis (Boet.), *Antiquit. ecclésiast.*, 1576 et 1578.

Fabre, *Études historiques sur les clercs de la basoche*.

Favé (J.), *Histoire de Saint Yves, patron de la Bretagne*. Rennes, 1851, in-18.

FRANCE (abbé), *Saint Yves*, étude sur sa vie et son temps, 1889, in-16.

Geffroy (le P. Maurice), *Vita S. Yvonis*, 1470 : *Acta Sanctorum*, Maii t. IV, p. 581.

Grosley, *Société des bibliophiles français*, Mélanges (1825), t. IV, vii.

HAURÉAU, Saint Yves, fils d'Hélory, jurisconsulte, *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 132-146.

Henry (Paul), Saint Yves, avocat justicier, ami des faibles et des petits, prêtre et thaumaturge, dans la *Revue des facultés catholiques de l'Ouest* (1900).

Inauguration et bénédiction du tombeau de Saint Yves. Saint-Brieuc, 1890, in-8°.

LA BORDERIE (A. de), Rétablissement du tombeau de Saint Yves, dans sa *Nouvelle galerie bretonne*. Rennes, 1897, in-12, p. 314-360.

LA BORDERIE, *Monuments originaux* : cf. *supra*.

La Haye (Pierre), sieur de Quairinghant, *La vie, mort, miracles et canonisation de Monsieur Saint Yves*. Morlaix, 1623, in-18.

LECOQU (abbé T.), *Le culte de Saint Yves à Rome*. Saint-Brieuc, 1891, in-8°. Extrait des *Mémoires de l'Association bretonne* (1890).

LE BRAZ (Anatole), *Au pays des pardons*. Saint Yves : le pardon des pauvres. Paris, 1901, in-8°, p. 3-71.

Legrand (Albert), *Vie des saints de Bretagne-Armorique*, édit. 1837, p. 259-280.

LOBINEAU (Dom), *Vie des saints de Bretagne*, éd. 1837, t. III, p. 1-58.

L'OEUVRE (abbé Jean de), *La vie de Saint Yves*, écrite sur le procès-verbal de sa canonisation. Paris, 1695, in-12.

Loisel (abbé), *Épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury*, 1884.

NORBERT (R. P.), *Nouvelle vie de Saint Yves de Bretagne, prêtre du Tiers-Ordre de Saint-François* (1253-1303), avec une introduction et un appendice sur le Tiers-Ordre. Vanves, 1892, in-8°.

Péridaud, Notice sur Saint Yves dans le *Calendrier de Thémis*. Lyon, 1821.

Perquis (abbé), La bulle d'érection d'une confrérie de Saint Yves à Rome en 1513, dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 3^e série, t. IV (1884). Saint-Brieuc, 1885, in-8°, p. 150-153.

Plaine (Dom), dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, 4^e série, t. V (1874), p. 131-134.

Quesnaye (F.), voir Besnard.

RANCE DE GUISEUIL, *Saint Yves*, son culte en France et en Franche-Comté. Besançon, 1895, in-8°.

RANCE DE GUISEUIL, *Saint Yves*, son culte à Dôle (Jura). Dôle, 1897, in-16.

Raynaldi, *Annales*, 1652, Ann. 1320, n° 58; Ann. 1347, nos 32-33.

ROPARTZ (S.), *Histoire de Saint Yves, patron des gens de justice* (1253-1303). Saint-Brieuc, 1856, in-8°.

Roumain de la Rallaye (L.), *Saint Yves, juge, avocat et prêtre*. Lille, 1864, in-18.

Rysicheus (Théod.), *In laudem Sancti Hyvonis oratio*. Augusta Vindelicorum (Augsbourg), 1502, in-fol.

Sbaralea, *Supplementum ad scriptor. Francisc.*, 1806, p. 479.

Surius (Laurent.), *Vita dⁱ Yvonis*. Romæ, 1608, in-8° : traduit en italien par Jac. Gaggina. Palermo, 1619, in-8°.

Surius (Laurent.), *Vitæ Sanctorum*, 1618, t. V, p. 255-257.

[Szerdahely (Georg. Aloys.)], *Sanctus Yvo, jurisconsultorum patronus sermone panegyrico iterum iterumque celebratus*. Budæ, 1784, in-8°, 51 p.

TEMPIER (D.), Documents sur le tombeau, les reliques et le culte de Saint Yves, dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e série, t. II, p. 1.

TEMPIER, Confrérie de Saint Yves à Rennes, *ibidem*, 2^e série, t. II, p. ix.

Vie de Saint Yves, écrite par trois divers auteurs. Paris, 1618, in-8°.

Weitenauer (Ign.), *Oratt. acad.*, 1756, p. 54-79.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	1
CHAPITRE I. — Éducation	5
CHAPITRE II. — L'official	17
CHAPITRE III. — L'avocat des pauvres	29
CHAPITRE IV. — Prédications et ascétisme	39
CHAPITRE V. — L'asile de Kermartin	49
CHAPITRE VI. — Le recteur	61
CHAPITRE VII. — Yves et Philippe le Bel	73
CHAPITRE VIII. — Testament	81
CHAPITRE IX. — Dernières années	87
CHAPITRE X. — Miracles	103
CHAPITRE XI. — Procès de canonisation	125
CHAPITRE XII. — Histoire du culte	137
APPENDICE. La légende M ^{re} Saint Yves	181
BIBLIOGRAPHIE	195